



# TCHAD

Décembre 2021

## DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI, ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE TCHAD

Dans le cadre de la DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration ;
- le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 10 décembre 2021. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités tchadiennes qui ont pris fin le 9 octobre 2021 et qui ont porté sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 29 novembre 2021.
- une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de la Banque mondiale ;
- une **déclaration de l'administrateur** pour le Tchad.

Lettre d'intention adressée par les autorités tchadiennes au FMI\*

Mémoire de politique économique et financière des autorités tchadiennes\*

Protocole d'accord technique\*

\*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201

Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international  
Washington**



## Le conseil d'administration du FMI approuve un nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit en faveur du Tchad

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du FMI a approuvé un nouvel accord sur 36 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant de 392,56 millions de DTS (environ 570,75 millions de dollars ou 280 % de la quote-part du Tchad). La décision du conseil d'administration permettra de décaisser immédiatement 56,08 millions de DTS.
- L'effet conjugué des chocs provoqués par la pandémie de COVID-19, la volatilité des cours du pétrole, la montée de l'insécurité, le changement climatique et la menace d'une crise alimentaire a placé l'économie déjà vulnérable du Tchad sous haute tension.
- Le Tchad est le premier pays à solliciter un traitement de dette [au titre du cadre commun du G20](#) au-delà de l'ISSD. Il est capital de parvenir à des accords de restructuration avec les principaux créanciers officiels et privés d'ici à fin mars 2022 pour lancer le nouvel accord au titre de la FEC sur de bonnes bases.

**Washington, le 10 décembre 2021.** Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un nouvel accord sur 36 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant de 392,56 millions de DTS (environ 570,75 millions de dollars ou 280 % de la quote-part du Tchad) afin de répondre aux importants besoins de financement de la balance des paiements et du budget du Tchad, notamment en attirant le soutien financier de donateurs officiels.

À long terme, les mesures prises dans le cadre du programme appuyé par la FEC contribueront à placer l'économie tchadienne sur une trajectoire équilibrée et viable qui permettra au pays de réaliser une croissance à la fois verte et inclusive, et de réduire la pauvreté. Elles iront également dans le sens des initiatives régionales visant à rétablir et à préserver la stabilité extérieure de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). La décision du conseil d'administration permettra de décaisser immédiatement 56,08 millions de DTS (environ 78,28 millions de dollars).

À l'issue des délibérations du conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« L'effet conjugué des chocs provoqués par la pandémie de COVID-19, la volatilité des cours du pétrole, la montée de l'insécurité et la menace d'une crise alimentaire entraînée par le changement climatique a placé l'économie déjà vulnérable du Tchad sous haute tension. Les perspectives macroéconomiques se sont encore détériorées, les faiblesses du pays sur ce plan étant plus marquées que prévu et ses besoins de liquidité se faisant plus pressants. Par conséquent, la dette publique du Tchad n'est plus viable.

« L'économie tchadienne reste confrontée à des problématiques considérables sur le plan social et humanitaire, notamment l'augmentation attendue de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté, entraînée par des coupes dans des dépenses prioritaires et une pluviosité défavorable. De surcroît, la situation humanitaire est aggravée par l'augmentation du nombre de réfugiés fuyant des conflits sociaux dans les pays voisins.

« Le programme des autorités, appuyé par un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, vise à résoudre ces problèmes en aidant l'économie à se relever de la pandémie, en participant à la réduction de la pauvreté, en contribuant à l'avancement du train de réformes structurelles et en rétablissant la viabilité de la dette.

« Le rétablissement de la viabilité de la dette repose sur une stratégie en trois volets étayée par un programme de rééquilibrage des finances publiques, une aide substantielle de la part des donateurs et une profonde restructuration de la dette au titre du cadre commun du G20. Sur ce dernier point, il sera capital de conclure dans les meilleurs délais un accord de renégociation de la dette avec tous les créanciers. L'opération de désendettement doit s'accompagner d'un rééquilibrage des finances publiques favorable à la croissance fondé sur un bon dosage entre accroissement des recettes et rationalisation des dépenses.

« L'adoption rapide de réformes structurelles reste essentielle afin de soutenir une croissance verte et inclusive, et la réduction de la pauvreté. À cet égard, les réformes doivent viser à améliorer le climat des affaires, à renforcer la gouvernance et lutter contre la corruption, à accroître les recettes et à améliorer la gestion des finances publiques. Il sera également nécessaire de prendre des mesures pour corriger les faiblesses du secteur bancaire et promouvoir l'inclusion financière. »



## TCHAD

### DEMANDE D'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

29 novembre 2021

### RÉSUMÉ

**Contexte.** L'économie tchadienne, qui était déjà vulnérable, est en proie à de graves difficultés du fait de la pandémie de COVID-19, de la volatilité des cours du pétrole, de l'insécurité accrue et d'une crise alimentaire imminente provoquée par le changement climatique. Les deux décaissements au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) d'avril et juillet 2020 ont permis au Tchad de répondre à ses besoins immédiats de financement et à ses besoins urgents de balance des paiements au début de la pandémie. Les autorités ont sollicité l'aide du FMI dans le cadre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour soutenir la reprise post-COVID et leur plan de réduction des vulnérabilités liées à la dette en recourant à la fois à une renégociation de la dette et à un programme pluriannuel de rééquilibrage des finances publiques. Toutefois, après le décès du Président consécutif à une recrudescence des combats avec des groupes d'insurgés en avril et des retards de versement de l'aide des bailleurs de fonds, la situation du Trésor est devenue extrêmement difficile, mettant en péril la stabilité sociale.

**Demande de programme.** C'est dans ce contexte que les autorités sollicitent un accord de 36 mois au titre de la facilité élargie de crédit donnant un accès exceptionnel financé par le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC). Il est proposé un accès de 392,56 millions de DTS (571 millions de dollars environ, soit 280 % de la quote-part) afin de contribuer à répondre aux besoins importants de financement de la balance des paiements et du budget, notamment en mobilisant l'aide financière des bailleurs de fonds officiels. À long terme, les mesures prévues dans le programme au titre de la FEC aideront à mettre l'économie sur une trajectoire de croissance et de réduction de la pauvreté équilibrée et viable.

**Piliers du programme.** Le programme économique proposé s'inspire des priorités des autorités et sert d'ancrage dans un climat de difficultés et d'incertitudes. Il aura pour objectifs de : i) soutenir la reprise face au choc de la COVID-19 tout en assurant la stabilité macroéconomique ; ii) faire progresser le programme de réformes structurelles des autorités, notamment en vue de renforcer la gouvernance et de lutter contre la corruption, de favoriser une croissance verte et inclusive et la réduction de la pauvreté et de s'attaquer aux facteurs de fragilité et iii) rétablir la viabilité de la dette par un

rééquilibrage des finances publiques propice à la croissance et un plan ambitieux de restructuration de la dette.

**Risques.** Parmi les principaux risques qui entourent les perspectives d'évolution à court terme, on peut citer une dégradation possible de la pandémie accompagnée d'un ralentissement de la croissance du PIB et de la réalisation des réformes, de graves incidents sécuritaires, des troubles sociaux, des retards dans la mise en œuvre de la restructuration de la dette, une lassitude à l'égard des réformes et un financement des bailleurs de fonds inférieur aux prévisions. Parmi les aléas positifs, on citera des cours internationaux du pétrole plus élevés qu'attendu.

Approuvé par  
**Vitaliy Kramarenko**  
 et **Gavin Gray**

Préparé par l'équipe chargée du Tchad composée de M. Edward Gemayel (chef de mission), M<sup>mes</sup> Sherifa AbdelRazek et Ljubica Dordevic, MM. Magdi Ahmed, Moez Ben Hassine et Marwan Mikhael (tous du département Afrique), Mme Qiaoe Chen (département des finances publiques), Mme Pilar Garcia Martinez et M. Rodrigo Garcia-Verdu (les deux du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), M. Yongquan Cao (département des statistiques), M. David Blache (département des marchés monétaires et de capitaux), M. Joseph Ntamatungiro (représentant résident) et M. Beguerang Topeur (économiste local). M. Fulbert Tchana Tchana (Banque mondiale) s'est joint à la mission. Les entretiens se sont déroulés du 3 au 14 décembre 2020 et le 25 janvier 2021 par visioconférence et téléconférence, et en présentiel pour confirmer les entretiens du 5 au 9 octobre 2021. Des réunions ont eu lieu avec M. Tahir Hamid Ngulin, ministre des Finances et du Budget, M. Idriss Ahmed Idriss, directeur national de la BEAC, M. Annour Mahamat Hassan, ancien directeur national de la BEAC et des hauts responsables des ministères des Finances, de la Planification, du Pétrole, de la Justice et de l'Agriculture et le Secrétaire général du gouvernement. La mission s'est également entretenue avec des représentants du secteur pétrolier et des partenaires techniques et financiers du Tchad. MM. Andrianarivelo et Bangrim Kibassim (du bureau de l'administrateur) ont participé à certaines réunions de politique générale. Mmes G. Badkoubi et M. Perera ont apporté un soutien technique aux réunions virtuelles. MM. Jean-Baptiste Hatche Loy Akoi et Juste Blaise Konan ont assuré les services d'interprétation. Mlle V. Pilouzou a apporté son concours à la préparation du rapport des services du FMI.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE</b>	<b>9</b>
<b>NOUVEL ACCORD DE 36 MOIS AU TITRE DE LA FEC : JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET POLITIQUES</b>	<b>14</b>
A. Perspectives et risques	14
B. Soutenir la reprise économique tout en rétablissant la viabilité de la dette	18
<b>CONCEPTION DU PROGRAMME, FINANCEMENT ET RISQUES</b>	<b>26</b>

**ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI** \_\_\_\_\_ **31****ENCADRES**

1. Séquelles économiques de la pandémie de COVID-19 _____	17
2. Sources de vulnérabilité climatique et reprise verte au Tchad _____	34
3. Tchad : Mécanisme de refinancement des titres d'État tchadiens _____	35

**GRAPHIQUES**

1. Tchad et pays voisins : indicateurs de fragilité, 2011-20 _____	36
2. Principaux indicateurs de développement, 1995-2019 _____	37
3. Evolution économique récente, 2012-21 _____	38
4. Evolution de la dette intérieure dans la CEMAC, 2016-20 _____	39
5. Evolution du secteur financier, 2014-20 _____	40
6. Indicateurs de crédit du FMI et comparaison avec les accords au titre du fonds fiduciaire RPC donnant accès aux tranches supérieures de crédit _____	41

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2019-2025 _____	42
2. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2019-2025 (en milliards de FCFA, sauf indication contraire) _____	43
3. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2019-2025 (en pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire) _____	44
4. Balance des paiements, 2019-2025 _____	45
5. Situation monétaire, 2020-2025 _____	46
6. Repères structurels 2021/22 et mesures préalables pour la FEC 2021 _____	47
7. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs de l'accord appuyé par la FEC _____	48
8. Calendrier de décaissements proposé dans le cadre du nouvel accord au titre de la FEC, 2021-24 _____	49
9. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2021-35 _____	49
10. Matrice d'évaluation des risques _____	50

**APPENDICE**

I. Lettre d'Intention _____	55
I. Supplément au mémorandum de politiques économique et financière, 2021-24 _____	57
II. Protocole d'accord technique _____	79



## CONTEXTE

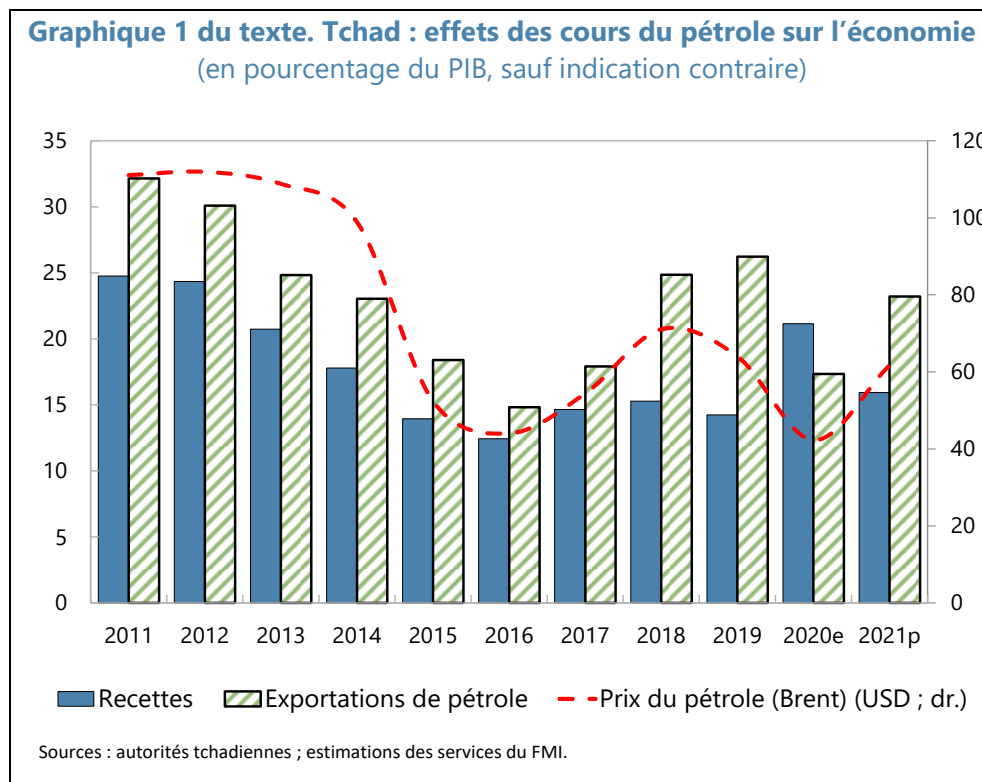
**1. Le Tchad est un pays à faible revenu confronté à des défis de développement considérables qui se trouve dans une situation précaire à de nombreux égards : insécurité, gouvernance médiocre, risques de corruption, changement climatique, situation sociopolitique difficile, etc.** Le Tchad reste à la traîne des pays comparables au regard d'une série d'indicateurs de développement, et se place au 187<sup>e</sup> rang sur 189 selon l'indice de développement humain 2020 et parmi les deux derniers pays selon l'indice du capital humain 2020 de la Banque mondiale. En outre, le Tchad a obtenu de faibles scores, y compris parmi les pays de la CEMAC, selon l'indice de perception de la corruption 2020 de Transparency International. Bien que le Tchad ait enregistré une légère amélioration dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la réduction de la pauvreté, les progrès ont marqué le pas depuis le choc des prix pétroliers en 2014-15. Les capacités et la gouvernance médiocres restent des problèmes persistants et le fort taux de rotation des responsables de niveau intermédiaire et de haut niveau a compliqué l'application des réformes et limité la capacité d'absorption. Les effets du changement climatique dans le bassin du lac Tchad sur les ressources en eau et les écosystèmes ont exacerbé l'insécurité alimentaire et les conflits. La situation sécuritaire reste fragile. Boko Haram a poursuivi ses attaques meurtrières dans la région du lac Tchad, ce qui a mobilisé des moyens militaires et humanitaires considérables.

**2. Le Tchad est confronté à des défis humanitaires redoutables.** L'insécurité alimentaire et la pauvreté devraient augmenter du fait des réductions récentes des dépenses prioritaires et des faibles précipitations saisonnières. Les réfugiés continuent de fuir les conflits sociaux dans les pays voisins, ce qui complique une situation humanitaire déjà difficile avec 520 000 réfugiés et 400 000 déplacés. Le rôle des organisations humanitaires telles que le Programme alimentaire mondial est limité par les fragilités institutionnelles du pays et ses ressources insuffisantes.

**3. Le 20 avril 2021, le président Déby est décédé des suites des blessures reçues durant les combats qui avaient repris avec les groupes rebelles.** La veille, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) l'avait déclaré vainqueur des élections présidentielles avec 79 % des voix. Un gouvernement de transition a été mis en place pour 18 mois, sous la direction d'un Conseil militaire de transition composé de 15 membres, ainsi qu'un gouvernement civil d'union nationale dirigé par un Premier ministre civil. Un Conseil national de transition instauré le 5 octobre servira de parlement durant la transition. Un dialogue national inclusif est en cours de préparation, avec la participation de divers groupes. Un « pacte social » a été signé avec les syndicats du secteur public pour préserver la paix sociale. Des élections présidentielles et législatives doivent être organisées durant cette période de transition.

**4. La dépendance du Tchad à l'égard du secteur pétrolier représente un défi de taille pour une croissance inclusive et durable.** La pandémie a remis en lumière le phénomène de malédiction des ressources qui caractérise l'économie tchadienne avec une faible croissance, un chômage élevé, un fort taux de pauvreté, un capital humain fragile et une gouvernance et une transparence insuffisantes. Le secteur pétrolier représente 80 % des exportations et près de 40 % des recettes publiques, ce qui rend l'économie vulnérable aux chocs des prix pétroliers. Plus récemment, les perspectives de production pétrolière ont été révisées à la baisse en raison

d'interruptions dues à des grèves et à une baisse des investissements par les compagnies pétrolières à moyen terme. Le taux de pauvreté reste élevé (48 % à la fin de 2020), les dispositifs de protection sociale et l'infrastructure économique étant inadaptés et s'étant dégradés avec la pandémie. Les institutions demeurent fragiles et la contribution du secteur privé a été en berne, bien que la population soit jeune et en augmentation.



**5. Les résultats du programme 2017-20 appuyé par la FEC ont été satisfaisants (tableau 1 du texte, MPEF 13-5).** Les revues ont été achevées dans les temps, et une seule dérogation a été demandée<sup>1</sup>. La stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette ont été rétablies, et la croissance a repris. L'inflation a été globalement maintenue au-dessous de 3 % tout au long du programme. Le déficit des transactions courantes s'est sensiblement réduit. La dette et le service de la dette ont diminué du fait d'une renégociation de la dette avec le principal créancier, d'une mobilisation accrue des recettes non pétrolières et de l'austérité budgétaire. Des progrès ont été enregistrés dans la lutte contre les facteurs systémiques de vulnérabilité des banques publiques. La transparence s'est améliorée dans le secteur pétrolier. Un audit des arriérés intérieurs a été réalisé et un plan de remboursement est mis en œuvre.

<sup>1</sup> Compte tenu de la grande incertitude qui entoure la durée et l'ampleur de la pandémie, l'accord au titre de la FEC a été annulé en juillet dernier et la sixième et dernière revue n'a pas été achevée.

**Tableau 1 du texte. Tchad : résultats du programme 2017-19 appuyé par la FEC**  
(variation en pourcentage, en glissement annuel, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019
<b>PIB réel</b>	-5.6	-2.4	2.3	3.0
PIB non pétrolier	-6.0	-0.5	0.3	2.0
PIB pétrolier	-3.4	-11.2	12.7	7.6
<b>Inflation</b>	-1.6	-0.9	4.0	-1.0
<b>Recettes non pétrolières (en % du PIB non pétrolier)</b>	8.4	8.7	8.1	9.4
<b>Dépenses courantes (en % du PIB non pétrolier)</b>	18.0	18.0	16.5	18.0
<b>Dépenses d'équipement (en % du PIB non pétrolier)</b>	3.7	4.4	4.5	5.6
<b>Solde budgétaire (en % du PIB non pétrolier)</b>				
Solde global (dons compris, base engagement)	-3.0	-0.9	1.9	-0.8
Solde primaire hors pétrole (dons exclus)	-4.4	-3.8	-4.2	-4.8
<b>Déficit des transactions courantes (en % du PIB)</b>	-10.4	-7.1	-1.4	-4.9
<b>Dettes publiques (en % du PIB)</b>	51.3	50.3	49.1	44.3

Sources : autorités tchadiennes ; estimations des services du FMI.

**6. Les facteurs de vulnérabilité ont cependant été exacerbés par la pandémie de COVID et les principales réformes ne sont pas encore achevées (MPEF ¶6-10).** Des progrès ont été enregistrés dans l'augmentation des recettes non pétrolières et la maîtrise des dépenses, mais les dotations aux principaux secteurs sociaux sont insuffisantes et l'assiette des recettes intérieures reste limitée. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) révèle une dégradation sensible des vulnérabilités liées à la dette, la dette publique étant désormais jugée non viable<sup>2</sup>. De nouveaux efforts doivent être déployés dans les domaines où les progrès ont été limités, notamment mettre les finances publiques sur une trajectoire plus soutenable, améliorer la gouvernance, combattre la corruption, mieux s'attaquer aux sources de fragilité (inégalités, faiblesses des dépenses sociales, disparités régionales), favoriser un climat propice aux affaires, bâtir un secteur financier solide et restructurer la dette publique.

**7. La pandémie a placé l'économie, qui était déjà vulnérable, en grave difficulté (MPEF ¶6-10).** Elle a exercé une pression sur un secteur sanitaire déjà fragile<sup>3</sup>, perturbé les activités du pays et créé des besoins de financement considérables. Des mesures énergiques ont été prises rapidement pour maîtriser la pandémie et prévenir et atténuer ses répercussions sociales. La communauté des bailleurs de fonds a offert le soutien technique et financier nécessaire, et le FMI a apporté une aide d'urgence sous forme de deux facilités de crédit rapide (FCR) en avril et juillet 2020, ainsi qu'un allègement de dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte

<sup>2</sup> Dans l'AVD, le ratio service de la dette extérieure/recettes dépasse le seuil de risque élevé de 14 % en 2021-27 dans le scénario de référence, tous les seuils d'endettement extérieur sont dépassés dans le scénario du choc le plus extrême, et le seuil du ratio VA de la dette publique/PIB est franchi en 2021-26 dans le scénario de référence.

<sup>3</sup> Les soins préventifs ont été le plus touchés, les programmes de vaccination contre la rougeole et la poliomyélite ayant subi des retards sensibles.

aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC)<sup>4</sup>. Des mesures budgétaires ont également été mises en œuvre afin d'atténuer l'impact de la pandémie sur les entreprises et les ménages. En contrepartie, les autorités se sont engagées à adopter des mesures propres à assurer l'utilisation transparente de ces ressources.

**Text Table 2. Chad: Government Commitments to Transparency**

Engagements pris par les autorités	Observation/Résultat
<p><b>FCR-1</b> Créer un compte d'affectation spécial appelé « Fonds spécial de lutte contre le coronavirus » afin de tenir une comptabilité distincte pour les dépenses liées à la COVID-19.</p> <p>Préparer des rapports distincts pour assurer une gestion transparente, en respectant les bonnes pratiques de gestion budgétaire.</p>	<p>Les autorités ont ouvert un compte particulier au Trésor pour gérer les dépenses liées à la COVID-19 et ont créé à cette fin un comité présidé par le ministre des finances et du budget.</p> <p>Les dépenses liées à la COVID-19 sont pré-affectées dans la loi de finances.</p>
<p><b>FCR-2</b> Les dépenses d'urgence relatives à des fournitures d'urgence sont engagées conformément aux dispositions du décret n°1025/PR/MFB/2020 du 29 mai 2020 dérogeant aux règles des marchés publics conclus dans le cadre de la lutte contre le coronavirus et seront soumises à un contrôle de conformité ex-post par un cabinet d'audit international de renom, qui sera achevé avec l'appui de l'Inspection des finances publiques dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire.</p> <p>Les rapports d'audit, comportant aussi une analyse de conformité avec les procédures concernant notamment les conventions réglementées, seront publiés dans le mois suivant leur achèvement sur le site Web du ministère des Finances et du Budget.</p>	<p>Le rapport d'audit pour l'exercice 2020 sera parachevé avant fin 2021.</p> <p>Il devrait être publié en ligne d'ici fin 2021.</p>
<p>Le texte intégral des contrats de marchés publics, ainsi que les noms des propriétaires effectifs des entités morales adjudicataires, sera publié sur le site Web du ministère des Finances et du Budget dans les 30 jours suivant l'attribution de tout contrat conclu dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. Les rapports de livraison <i>ex-post</i> des biens et services, y compris la liste des fournisseurs et des entrepreneurs, seront publiés sur le site web du ministère des Finances et du Budget dans les trois mois suivant la fin de la période d'exécution de chaque contrat.</p>	<p>La publication en ligne du texte intégral de tous les marchés publics liés à la COVID-19 qui ont été attribués jusqu'au 31 mai 2021 constitue une mesure préalable. Désormais, la publication en ligne du texte intégral de tous les marchés publics, y compris les noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des personnes morales adjudicataires, constitue un repère structurel (mars 2022).</p>

Source : autorités tchadiennes.

**Tableau 3 du texte. Tchad : mesures de riposte prises par les autorités face à la COVID-19**

	En milliards de FCFA	En % du PIB non pétrolier
<b>Mesures de soutien aux PME :</b>	<b>131.0</b>	<b>2.5</b>
réduction de 50 % des frais d'agrément des entreprises	4.0	0.1
report de tous les contrôles fiscaux de 3 mois		
apurement des arriérés intérieurs envers des fournisseurs	110.0	2.1
subventions aux secteur agricole	17.0	0.3
<b>Mesures de soutien aux ménages :</b>	<b>175.2</b>	<b>3.4</b>
fournitures temporaires d'eau et d'électricité	7.7	0.1
versement de capitaux décès	5.0	0.1
réinstauration du programme national de distribution de de	25.0	0.5
embauche de professionnels de la santé supplémentaires	7.5	0.1
création d'un fonds de solidarité	100.0	1.9
mise en place d'un fonds en faveur des jeunes créateurs d'e	30.0	0.6
<b>Coût total des mesures</b>	<b>306.2</b>	<b>5.9</b>

Sources : autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>4</sup> Voir les rapports du FMI n°s 20/134 et 20/231.

**8. Un plan national de vaccination a été adopté en mars 2021 mais son exécution a été retardée.** Compte tenu des contraintes de financement, ce plan vise à vacciner 6 millions de personnes environ (34 % de la population) en quatre étapes, en privilégiant la vaccination des travailleurs de terrain et les groupes vulnérables<sup>5</sup>. Ce plan prévoit une campagne de vaccination et un plan de communication pour encourager la participation de la population et obtenir un maximum d'acceptation. Après plusieurs mois de retard dû à des contraintes d'approvisionnement, les vaccinations ont démarré en juin avec 200 000 doses de vaccin Sinopharm, suivies par 100 000 doses de vaccin Pfizer, livrées dans le cadre du dispositif COVAX. On estime le coût total de ce plan à 76 millions de dollars. Il sera financé par le dispositif COVAX (73 %) et l'État (0,4 %). Le reste (20 millions de dollars environ) sera couvert par la Banque mondiale.

## ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

**9. Avant la pandémie, la situation économique s'améliorait<sup>6</sup> (MPEF 13-4).** La croissance hors pétrole devait progressivement augmenter pour stagner à 4 % à partir de 2021. La production de pétrole devait augmenter sous l'effet des nouvelles technologies d'extraction. L'inflation devait rester inférieure à 3 %. La poursuite du rééquilibrage budgétaire aurait dû se traduire par une baisse régulière du solde primaire non pétrolier et par une réduction progressive de la dette publique. Le déficit courant devait rester globalement supérieur à 6 % du PIB jusqu'à la fin de 2024, sous l'effet des importations liées aux IDE.

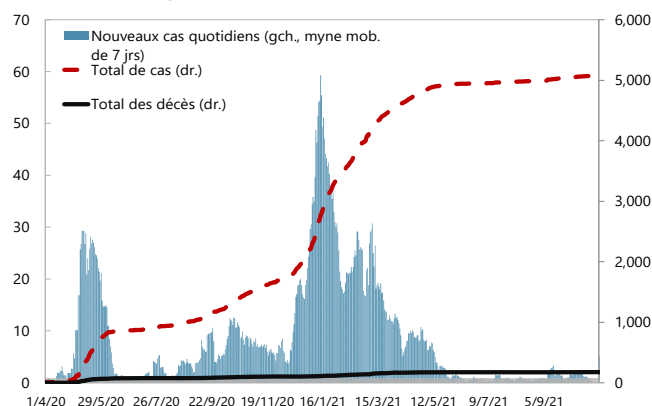
**10. La pandémie de COVID-19, la volatilité des cours du pétrole, l'insécurité accrue et une série d'inondations suivies de précipitations saisonnières historiquement basses ont lourdement pesé sur une économie déjà vulnérable (MPEF 16-10).** La chute des cours internationaux du pétrole en 2020 a nui au secteur pétrolier, créant de vastes besoins de financement budgétaire et extérieur. La croissance de la production pétrolière s'est donc contractée de 1,5 % (alors qu'elle était de 7,6 % en 2019) en raison de l'interruption temporaire de l'activité de la troisième compagnie pétrolière et de la baisse de la production des autres. L'activité non pétrolière dans les principaux secteurs de services, notamment le commerce de détail, les transports et le tourisme, a subi le contrecoup des mesures de confinement, ce qui a provoqué une contraction de la production non pétrolière de 1,6 % en 2020 alors qu'elle avait connu une croissance de 2,0 % en 2019. Dans le même temps, les secteurs de l'agriculture et des télécommunications sont restés relativement résilients. La perturbation des canaux de distribution s'est traduite par une hausse des prix des produits alimentaires qui a entraîné une forte augmentation du taux d'inflation annuel moyen passé à 4,5 % en 2020 contre -1,0 % en 2019. Mais du fait de la faible demande et d'un ralentissement de l'inflation des prix alimentaires, le taux annuel moyen d'inflation s'est établi à 1 % en août 2021.

<sup>5</sup> Conformément aux lignes directrices de l'OMS, ce plan cible les populations vulnérables, notamment le personnel de santé et les personnes âgées de plus de 50 ans (phase 1), les personnes atteintes de maladies chroniques (phase 2) et les enseignants, les membres des forces de défense et de sécurité, ainsi que les réfugiés et les personnes déplacées (phase 3). Durant la phase 4, une vaccination de masse est prévue dans les dix villes les plus touchées.

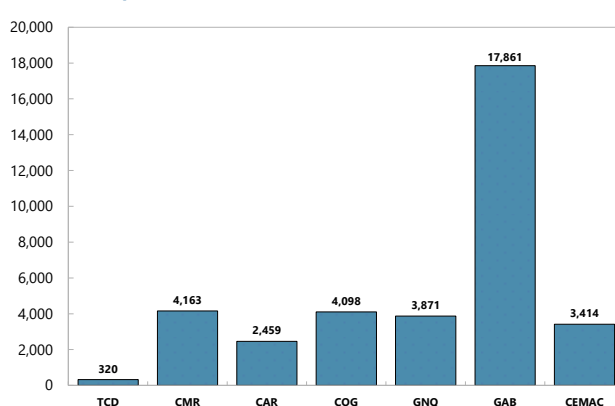
<sup>6</sup> Rapport du FMI n° 19/399, décembre 2019.

Graphique 2 du texte. Tchad : pandémie mondiale de COVID-19<sup>1</sup>

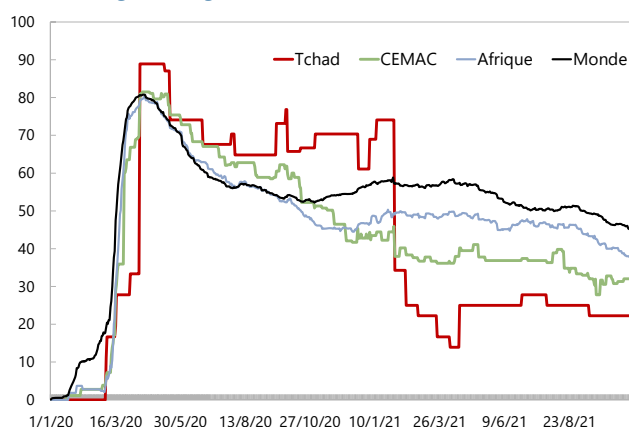
Évolution statistique de la COVID-19



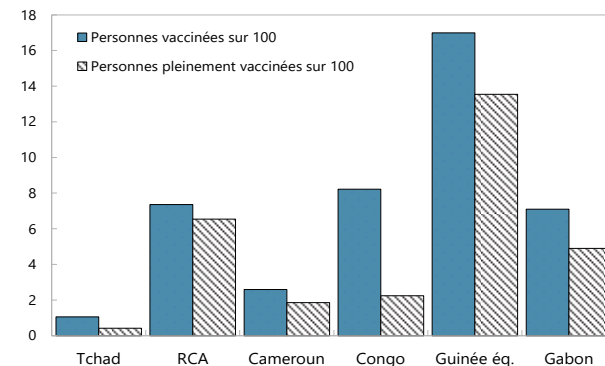
CEMAC : cas par million d'habitants



Indice de rigueur du gouvernement



CEMAC : Taux de vaccination



Sources : Organisation mondiale de la santé ; John Hopkins Coronavirus Resource Center ; Oxford COVID-19 Government Response Tracker.

1/ Au 15 novembre 2021

**11. Les autorités ont laissé le déficit budgétaire se creuser en 2020 afin de s'adapter à l'application des mesures de soutien et à la perte des recettes fiscales due à la récession (MPEF 17).** Les recettes non pétrolières ont reculé de 0,3 point de pourcentage pour s'établir à 9,1 % du PIB non pétrolier, tandis que les recettes pétrolières augmentaient de 4,2 points de pourcentage, à 10,6 % du PIB non pétrolier grâce au paiement d'un impôt d'un montant élevé par la plus grande compagnie pétrolière<sup>7</sup>. Du côté des dépenses, les dépenses courantes et d'investissement ont augmenté, respectivement, de 2,7 et 1,5 points de pourcentage pour passer à 15,2 % et 7,1 % du PIB non pétrolier. La masse salariale mensuelle a continué de progresser du fait du rétablissement de prestations qui avaient été supprimées durant la crise de 2015-16, de la dégradation de la situation sécuritaire et de nouveaux recrutements dans le secteur de la santé. Les transferts et subventions se sont accrus en raison de la subvention à la compagnie d'électricité qui a été supérieure aux prévisions et des dépenses liées à la COVID-19. Les investissements financés sur ressources intérieures ont augmenté de 0,2 point de pourcentage du PIB non pétrolier, ce qui a

<sup>7</sup> L'impôt sur les sociétés des compagnies pétrolières est basé sur les bénéfices de l'exercice précédent.

creusé le déficit primaire hors pétrole de 3,3 points de pourcentage, le portant à -8,1 % du PIB non pétrolier.

**12. Des données préliminaires indiquent que les autorités ont été confrontées à une situation de liquidité tendue au cours du premier semestre 2021 et ont donc réduit leurs dépenses (MPEF 19).** Malgré la bonne performance des recettes non pétrolières, la forte chute des recettes pétrolières et les retards des versements de l'aide des bailleurs de fonds ont conduit les autorités à tailler dans les dépenses, principalement les transferts et subventions, ainsi que les investissements financés sur ressources intérieures. Les dépenses de sécurité et la masse salariale ont augmenté, surtout après la dégradation de la situation sécuritaire, alors que les dépenses sociales étaient sous-exécutées. Pour satisfaire leurs vastes besoins de financement, les autorités ont pratiquement épuisé leurs dépôts à la BEAC et fait appel à l'emprunt intérieur.

<b>Tableau 4 du texte. Tchad : Évolution de la situation budgétaire</b>		
<i>(en pourcentage du PIB non pétrolier)</i>		
	<b>2019</b>	<b>2020</b> Est.
<b>Recettes pétrolières</b>	<b>6.4</b>	<b>10.6</b>
<b>Recettes non pétrolières</b>	<b>9.4</b>	<b>9.1</b>
Recettes fiscales	9.0	8.6
Recettes non fiscales	0.4	0.5
<b>Dépenses courantes</b>	<b>12.5</b>	<b>15.2</b>
Traitements et salaires	7.0	8.2
Biens et services	1.6	2.2
Transferts et subventions	2.6	3.7
<b>Investissement</b>	<b>5.6</b>	<b>7.1</b>
Financé sur ressources intérieures	3.0	3.2
Financé sur ressources extérieures	2.6	3.9
<b>Solde global (dons compris, base engagement)</b>	<b>-0.8</b>	<b>1.9</b>
<b>Solde primaire hors pétrole (hors dons, base eng.)</b>	<b>-4.8</b>	<b>-8.1</b>

Sources : autorités tchadiennes ; estimations des services du FMI.

**Tableau 5 du texte. Tchad : perspectives à moyen terme avant et après le choc**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	<i>(Variation en pourcentage, en glissement annuel)</i>					
<b>PIB réel</b>						
5 <sup>e</sup> revue du précédent accord au titre de la FEC	3.0	3.9	5.8	5.4	4.0	3.7
Projections actuelles	3.0	-1.6	0.6	2.2	3.1	3.6
<b>PIB non pétrolier</b>						
5 <sup>e</sup> revue du précédent accord au titre de la FEC	2.0	3.0	4.0	4.0	3.9	3.9
Projections actuelles	2.0	-1.6	0.2	2.1	3.3	3.9
<b>PIB pétrolier</b>						
5 <sup>e</sup> revue du précédent accord au titre de la FEC	7.6	7.5	13.4	10.6	4.4	2.8
Projections actuelles	7.6	-1.5	2.3	2.3	2.0	2.4
<b>Exportations de biens</b>						
5 <sup>e</sup> revue du précédent accord au titre de la FEC	8.8	3.2	7.3	9.7	5.5	4.8
Projections actuelles	9.1	-26.9	31.9	-0.4	0.0	2.1
<b>Importations de biens</b>						
5 <sup>e</sup> revue du précédent accord au titre de la FEC	15.1	5.5	4.4	11.7	1.0	3.9
Projections actuelles	12.1	-3.9	7.0	5.0	3.8	3.9
	<i>(en % du PIB hors pétrole)</i>					
<b>Recettes totales</b>						
5 <sup>e</sup> revue du précédent accord au titre de la FEC	15.8	19.1	19.5	19.6	20.3	19.4
Projections actuelles	15.7	19.8	16.3	18.9	18.1	17.5
<b>Dépenses totales</b>						
5 <sup>e</sup> revue du précédent accord au titre de la FEC	18.9	19.5	20.0	19.4	18.9	18.9
Projections actuelles	18.0	22.3	22.6	21.2	21.1	20.6
<b>Solde global (dons compris, base engagement)</b>						
5 <sup>e</sup> revue du précédent accord au titre de la FEC	-0.1	3.0	2.5	3.0	4.3	3.4
Projections actuelles	-0.8	1.9	-3.4	0.8	0.2	0.0
<b>Solde primaire hors pétrole (hors dons, base eng.)</b>						
5 <sup>e</sup> revue du précédent accord au titre de la FEC	-4.9	-4.9	-5.0	-4.3	-3.3	-2.9
Projections actuelles	-4.8	-8.1	-7.7	-5.9	-5.2	-4.1
	<i>(en pourcentage du PIB)</i>					
<b>Solde courant (transferts officiels compris)</b>						
5 <sup>e</sup> revue du précédent accord au titre de la FEC	-6.2	-6.2	-6.6	-7.1	-6.3	-5.9
Projections actuelles	-4.8	-8.4	-6.5	-5.8	-7.3	-7.9
<b>Dettes publiques</b>						
5 <sup>e</sup> revue du précédent accord au titre de la FEC	44.4	39.7	35.1	30.9	27.6	25.1
Projections actuelles	53.0	52.5	49.1	50.6	48.9	47.7
<b>Dettes extérieures</b>						
5 <sup>e</sup> revue du précédent accord au titre de la FEC	25.1	23.2	20.5	18.2	16.3	14.5
Projections actuelles	24.6	26.3	26.1	27.7	28.3	28.2
<b>Postes pour mémoire :</b>						
<b>PIB nominal (milliards de FCFA)</b>						
5 <sup>e</sup> revue du précédent accord au titre de la FEC	6443	6880	7502	8131	8602	9178
Projections actuelles	6406	6170	6593	6826	7163	7580
<b>PIB nominal hors pétrole (milliards de FCFA)</b>						
5 <sup>e</sup> revue du précédent accord au titre de la FEC	5166	5466	5850	6249	6675	7134
Projections actuelles	5130	5271	5337	5603	5953	6363

Sources : autorités tchadiennes ; estimations des services du FMI.

**13. La dette publique extérieure du Tchad a augmenté.** L'encours de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État s'établissait à 3,0 milliards de dollars environ à la fin de 2020, en hausse par rapport à 2019 (2,7 milliards de dollars). Cette augmentation s'explique par un accroissement des décaissements au titre de la dette extérieure ainsi que par un reclassement de la



dette due à l'Angola, qui est remboursée en nature. Le Tchad a des arriérés envers la République du Congo, ainsi qu'envers la Libye. En outre, les autorités ont des arriérés envers la BDEAC et sont en contact avec ce créancier pour trouver un accord afin de résoudre ces arriérés et restructurer cette dette.

**14. Le secteur bancaire est devenu plus vulnérable des suites des différents chocs (MPEF ¶113).** Les données dont on dispose sur 2020 révèlent une dégradation du secteur bancaire : i) le ratio de fonds propres du secteur a été ramené à 4,5 % environ au milieu de 2020, et reste ainsi en deçà du seuil de 9,5 %, contre 6,7 % en décembre 2019, en partie du fait des modifications apportées aux obligations d'information financière de la COBAC pour être en conformité avec les normes de Bâle II ; ii) le ratio de liquidité (ratio actifs liquides/passifs à court terme) est resté globalement stable à 120 %, contre 124 % en décembre 2019 et iii) le ratio des prêts improductifs est demeuré élevé, à 25 % au milieu de 2020. Dans le même temps, les dépôts et les crédits ont augmenté sur une base annuelle en décembre 2020 du fait d'une hausse tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

**15. La BEAC et la COBAC ont assoupli leurs politiques monétaire et macroprudentielle afin de protéger le secteur bancaire durant la pandémie, mais elles durcissent de nouveau leurs politiques aujourd'hui.** Depuis mars 2020, la BEAC a relâché sa politique monétaire, notamment en diminuant ses taux directeurs, en augmentant l'apport de liquidités et en réduisant les décotes applicables aux instruments privés acceptés comme garanties pour les opérations de refinancement jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Elle a en outre décidé de reprendre les injections de liquidités avec des échéances plus longues, jusqu'à un an. En juillet 2020, la BEAC a annoncé un programme de titres publics sur le marché secondaire, conformément à ses statuts qui interdisent les financements monétaires directs. Ce programme devait initialement durer six mois, puis a été prolongé de six mois (à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021) et s'est achevé en septembre 2021. Au départ, le Tchad n'a pas été en mesure d'en bénéficier du fait du mécanisme de reconduction mis en place mais après que la BEAC a accepté de mettre fin à ce mécanisme à la fin mars, le Trésor a émis des titres à 5 ans et 2 ans d'un montant de 50 milliards de FCFA et 20,9 milliards de FCFA, respectivement, dans le cadre de ce programme<sup>8</sup>. La COBAC a notifié aux banques la nécessité de conserver un volant de fonds propres de 2,5 % afin d'éponger les pertes liées à la pandémie, tout en demandant de faire preuve de modération en matière de versement de dividendes. En outre, elle a mis en place un système *ad hoc* de communication d'informations afin de suivre de près l'évolution de la stabilité financière après la crise de la COVID-19<sup>9</sup>.

**16. La position extérieure s'est nettement détériorée en 2020.** Le déficit des transactions courantes a pratiquement doublé, pour atteindre 8,4 % du PIB. Les exportations ont reculé de l'ordre de 7,8 points de pourcentage du PIB en raison de la chute des cours du pétrole de près de 35 % (en

<sup>8</sup> Entre avril et septembre 2021, l'appétit du marché était faible en raison des incertitudes, et le Trésor a pu surtout émettre des titres assortis d'échéances d'un an.

<sup>9</sup> Parmi les autres mesures, on peut citer : a) la suppression des seuils pour la classification immédiate des créances restructurées, b) l'augmentation de 90 à 180 jours de la période de reclassement des créances saines en créances douteuses et c) l'accroissement du volant de fonds propres de seulement 1 % et le maintien d'un volant de fonds propres minimal de 9,5 % pour le ratio de couverture des risques.

glissement annuel), tandis que les importations, en pourcentage du PIB, demeuraient stables malgré des importations supplémentaires de matériel médical et d'équipements pour faire face à la pandémie de COVID-19. L'excédent commercial a donc été ramené à 3 % du PIB, contre 10,7 % en 2019. Alors que les soldes des services et des revenus sont restés globalement inchangés, la hausse des transferts nets n'a pas suffi à compenser la baisse de l'excédent commercial. Le déficit des transactions courantes a été essentiellement financé par une hausse des emprunts du secteur public, dont deux décaissements au titre de la FCR.

**Tableau 6 du texte. Tchad : indicateurs de solidité financière, 2016–20**  
(en pourcentage)

	2016	2017	2018	2019	2020 <sup>1</sup> Mai
<b>Exigence de fonds propres</b>					
Ratio fonds propres réglementaires totaux/actifs pondérés en fonction des risques <sup>2,3</sup>	13.2	18.0	16.8	6.7	4.5
Ratio fonds propres totaux (valeur nette)/actifs	10.6	11.7	11.3	9.7	10.0
<b>Qualité des actifs</b>					
Ratio prêts improductifs/total des prêts	20.9	25.8	28.6	22.9	25.3
Ratio prêts improductifs nets des provisions/fonds propres	53.2	63.6	70.1	50.8	59.7
<b>Bénéfices et rentabilité</b>					
Ratio revenu net/moyenne des fonds propres (rendement des fonds propres)	14.6	5.3	14.0	3.4	...
Ratio revenu net/moyenne des actifs (rendement de l'actif) <sup>4</sup>	1.4	0.6	1.6	0.3	...
Ratio charges hors intérêts/revenu brut	61.4	72.2	79.9	77.7	...
<b>Liquidité</b>					
Ratio actifs liquides/total des actifs	23.1	27.5	20.2	26.8	23.4
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	155.0	188.9	117.9	124.9	120.4

Sources : autorités tchadiennes ; BEAC.

1/ Données provisoires.

2/ Les bénéfices de l'exercice en cours sont exclus de la définition des exigences de fonds propres, conformément aux lignes directrices de l'accord de Bâle I. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres complémentaires (« tier 2 ») à concurrence au maximum d'un montant égal à 1,25 % des actifs pondérés des risques. Les fonds propres obligatoires sont la somme des fonds propres de base (« tier 1 ») et du minimum de fonds propres de base (« tier 1 ») et complémentaires (« tier 2 »).

3/ Les actifs pondérés des risques sont estimés selon la pondération suivante : 0 % pour les réserves liquides en monnaie intérieure et pour les créances dues à la banque centrale et 100 % pour tous les autres actifs.

4/ Ratio bénéfices après impôts/moyenne des avoirs totaux en début et fin de période.

## NOUVEL ACCORD DE 36 MOIS AU TITRE DE LA FEC : JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET POLITIQUES

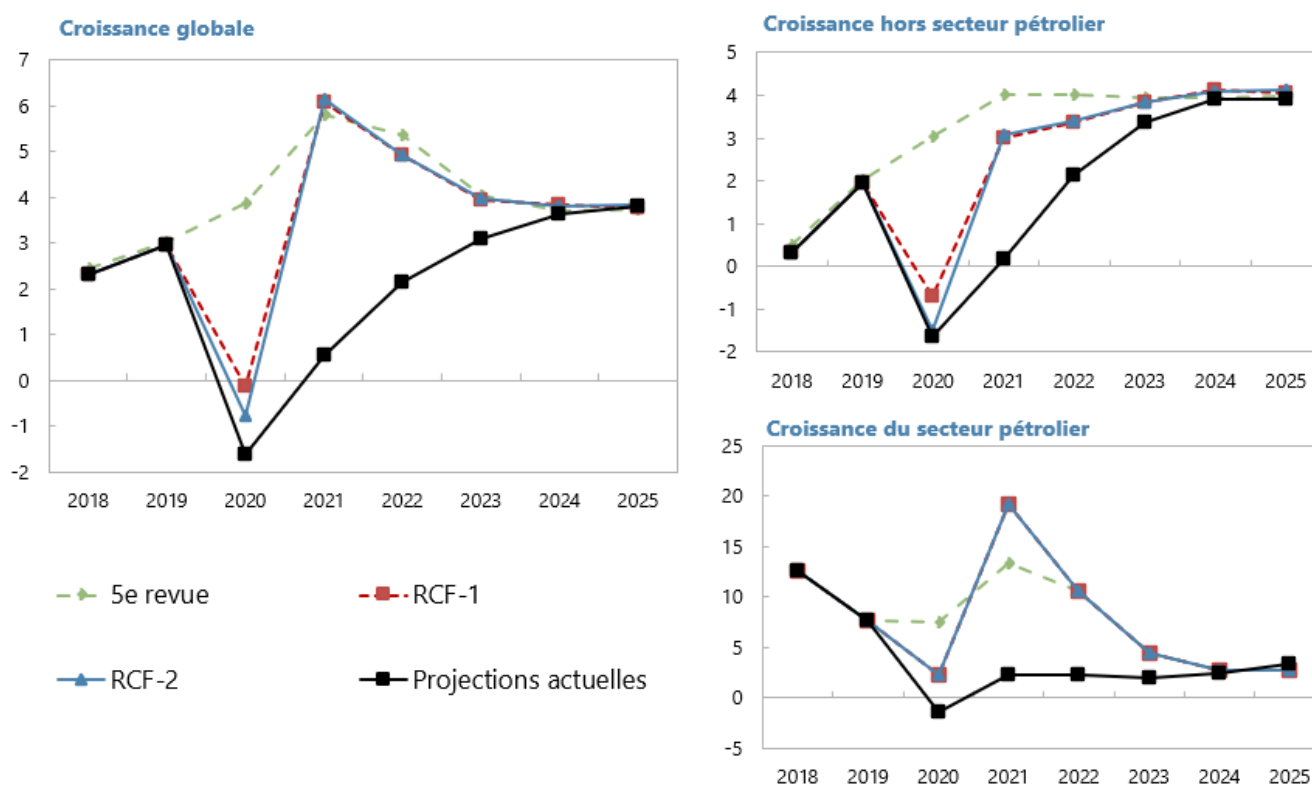
### A. Perspectives et risques

**17. L'évolution économique a subi l'effet, en 2021, de l'incertitude qui entoure la reprise et des contraintes de financement (MPEF 116-17).** La production devrait progresser de 0,6 %, en recul par rapport aux 6,1 % prévus à l'époque du deuxième décaissement au titre de la FCR du fait d'une reprise plus prolongée et une révision à la baisse de la production de pétrole par les

compagnies pétrolières. L'inflation devrait faiblir et être ramenée à 1 %. Le solde primaire non pétrolier devrait être ramené à 7,7 % du PIB non pétrolier, essentiellement du fait d'une réduction des dépenses.

**18. La pandémie laissera vraisemblablement des séquelles durables (graphique 3 du texte et encadré 1).** D'après les projections actuelles, les perspectives de croissance avant la pandémie sont sensiblement révisées à la baisse puisqu'il est désormais prévu que le taux de croissance mette davantage de temps à retrouver son niveau potentiel hors pétrole de 4 % environ. Ceci s'explique essentiellement par la gravité de la pandémie qui a eu pour effet i) une baisse des investissements (en particulier dans le secteur pétrolier), ii) de fortes perturbations de l'économie (fermetures d'entreprises, hausses du chômage, scolarité interrompue, détérioration des résultats en matière de santé, etc.), qui ont frappé de façon disproportionnée les femmes, les enfants et d'autres couches vulnérables de la population et iii) des retards considérables dans les soins préventifs assurés par l'OMS, en particulier s'agissant du programme de vaccination.

**Graphique 3 du texte. Tchad : évolution des prévisions de croissance à moyen terme, 2018-25**  
(en prix constants, variation en pourcentage, en glissement annuel)



Sources : Autorités tchadiennes et estimations des services du FMI

**19. L'économie tchadienne devrait par conséquent rester atone à court terme, avant de rebondir progressivement à moyen terme.** La croissance devrait peu à peu reprendre pour atteindre 3,6 % d'ici à 2024, à condition que des réformes adéquates axées sur la croissance inclusive, la réduction de la pauvreté et la maîtrise des facteurs de fragilité soient mises en œuvre. L'inflation devrait légèrement reculer à moyen terme, et rester autour de son objectif de 3 %. Le

solde primaire non pétrolier devrait se contracter progressivement de 4,0 % du PIB non pétrolier pour être ramené à -4,1 % en 2024, du fait de l'augmentation des recettes non pétrolières et de la rationalisation des dépenses courantes, notamment de la masse salariale. Malgré la reprise des cours du pétrole, le déficit courant devrait se creuser pour s'établir à 7,9 % du PIB d'ici à 2024. En outre, le Tchad devrait continuer d'enregistrer des déficits de financement extérieur de grande ampleur atteignant en moyenne près de 2,9 % du PIB non pétrolier par an.

**20. Ces projections reposent sur des hypothèses prudentes relatives aux cours pétroliers. Elles sont empreintes d'une incertitude considérable et s'accompagnent d'importants aléas baissiers.** Les hypothèses relatives aux cours du pétrole sont celles qui sous-tendent les assurances de financement fournies par les créanciers officiels en juin 2021<sup>10</sup> et les informations échangées avec les créanciers privés. Elles seront mises à jour avant les entretiens sur les modalités de restructuration de la dette d'ici à la première revue. À l'heure actuelle, le marché pétrolier se caractérise par une forte incertitude et bien que les cours du pétrole se soient redressés en 2021, les prix à terme indiquent qu'ils pourraient reculer à moyen terme<sup>11</sup>. Parmi les principaux risques qui entourent les perspectives à court terme, on peut citer une aggravation ou une prolongation de la pandémie de COVID-19, avec des retards dans le déploiement des vaccins, qui pourraient faire augmenter les coûts budgétaires. À moyen terme, les risques sont notamment une chute des cours du pétrole, une dégradation de la situation sécuritaire ou des bouleversements politiques, une mauvaise discipline budgétaire, notamment un dépassement des dépenses consacrées à la masse salariale en année électorale, une lassitude à l'égard des réformes, des retards dans la concrétisation des assurances d'allègement de la dette par les créanciers privés, et de nouveaux retards de décaissement de l'aide des bailleurs de fonds. Du côté positif, on peut citer la possibilité que les cours du pétrole se maintiennent à un niveau supérieur aux prévisions à moyen terme.

---

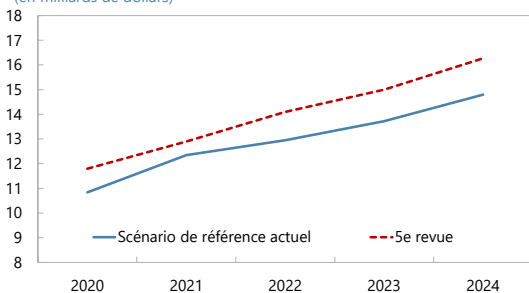
<sup>10</sup> Voir la déclaration du comité des créanciers à sa 4<sup>e</sup> réunion à propos du Tchad au titre du cadre commun [statement of the 4<sup>th</sup> meeting of the Creditor Committee for Chad under the Common Framework](#)

<sup>11</sup> Le pétrole tchadien étant vendu en dessous des cours internationaux de référence, les prix ne correspondent pas nécessairement aux cours sur le marché international.

### Encadré 1. Tchad : séquelles économiques de la pandémie de COVID-19

#### PIB nominal

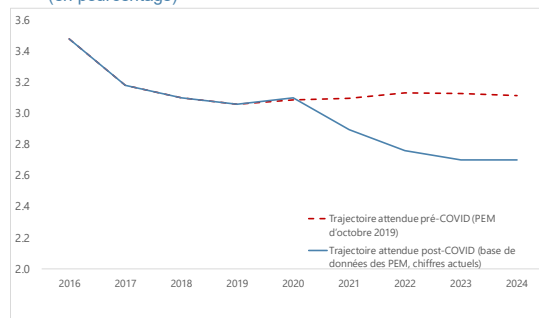
(en milliards de dollars)



Source : estimations des services du FMI.

#### PIB par habitant en PPA : ratio Tchad/pays avancés

(en pourcentage)



**Le Tchad va vraisemblablement subir un manque à gagner durable et important, qui va réduire à néant une partie des progrès chèrement acquis sur le plan du développement.** La perte cumulée de PIB nominal entre 2020 et 2024 provoquée par la pandémie est estimée à 5,4 milliards de dollars (7,7 % du PIB nominal cumulé). Compte tenu des disparités de la reprise entre les pays avancés et le reste du monde, il y a lieu de s'attendre à ce que l'écart entre le PIB par habitant en parités de pouvoir d'achat du Tchad et celui des pays avancés se creuse. Selon les prévisions, le ratio passe d'un faible 3 % en 2020 à un ratio aussi bas que 2,7 % en 2023, sans aucune amélioration jusqu'à la fin de la période couverte par les projections. En outre, plusieurs organisations multilatérales<sup>1/</sup> au Tchad constatent que la pandémie a aggravé les inégalités de revenu et entre les sexes, tandis que la Banque mondiale souligne que certains de ces effets risquent de persister plusieurs années.

D'après un rapport de la Banque mondiale<sup>2/</sup>, les données d'une enquête menée de mai à juin 2020 et de janvier à février 2021 montrent qu'au cours d'une période de six mois, la part des ménages du quintile le plus bas avait augmenté de 10 points de pourcentage contre 3 points de pourcentage pour les ménages du quintile le plus élevé. Cette disparité peut s'expliquer en partie par une baisse des revenus des entreprises familiales et des salaires, ainsi que par la fréquence et le montant des transferts de fonds de l'étranger, en particulier pour les plus pauvres (le risque étant que davantage de personnes restent ou tombent dans la pauvreté), alors que les personnes qui dépendent de l'agriculture ou d'autres sources de revenu ont été légèrement moins touchées par la pandémie. Il y a donc de fortes chances que les inégalités de revenu entre les ménages riches et pauvres continuent de se creuser.

<sup>1/</sup>Parmi les organisations multilatérales, on peut citer la Commission du bassin du lac Tchad, Nations Unies Tchad et la Banque mondiale.

<sup>2/</sup>[Tchad, Note sur la situation économique. Se remettre des chocs : améliorer la viabilité macro-fiscale pour mieux reconstruire \(2021\).](#)

**21. Le programme économique des autorités qui doit être soutenu par l'accord proposé au titre de la FEC reposerait sur leurs priorités et servirait d'ancrage dans un climat de difficultés et d'incertitudes.** Il aura comme grands objectifs i) de faire progresser le programme de réformes structurelles des autorités, notamment en renforçant la gouvernance, afin de soutenir la croissance et la réduction de la pauvreté, et de s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité et ii) de réduire les vulnérabilités liées à la dette par un rééquilibrage des finances publiques propice à la croissance et un plan ambitieux de restructuration de la dette publique. Des repères structurels ont été définis jusqu'à la fin de 2022 et des réformes et conditionnalités, conformément au MPEF, seront régulièrement ajoutées lors des revues.

## B. Soutenir la reprise économique tout en rétablissant la viabilité de la dette

### Viabilité des finances publiques et de la dette

#### 22. Le programme visera à rétablir la viabilité de la dette, promouvoir une croissance verte et inclusive et renforcer la résilience (MPEF 118-28). Le

programme envisage un rééquilibrage budgétaire cumulé de 4,0 points de pourcentage du PIB non pétrolier en mobilisant les recettes fiscales intérieures tout en maîtrisant les dépenses, ce qui devrait réduire la dépendance du budget à l'égard des recettes pétrolières et libérer des ressources qui seraient allouées aux besoins liés à la

pandémie en 2021 ainsi qu'aux dépenses d'investissement et aux dépenses sociales prioritaires et qui répondraient également aux besoins pressants de dépenses sécuritaires. Cette composition atténuerait l'effet négatif sur la croissance du rééquilibrage budgétaire tout en protégeant les pauvres.

**23. En 2021, le solde global et le solde primaire non pétrolier devraient être pires que prévu dans le budget initial des autorités.** Ceci s'explique par : i) des recettes pétrolières inférieures aux prévisions, principalement en raison de la baisse de l'impôt sur les sociétés payé par les compagnies pétrolières<sup>12</sup> et ii) une hausse des postes de dépenses destinées à atténuer l'impact de la crise alimentaire en cours. En outre, du fait de la baisse de l'inflation et de la croissance de la production, le PIB nominal s'est contracté, ce qui a sensiblement dégradé les ratios budgétaires en pourcentage du PIB non pétrolier. Le solde primaire non pétrolier et le solde global devraient par conséquent se détériorer nettement pour atteindre -7,7 % du PIB non pétrolier et -3,4 % du PIB non pétrolier, respectivement. On estime que la part des dépenses primaires approuvées qui ne suivent pas la procédure normale (les dépenses avant ordonnancement, ou DAO) a été ramenée à 20 %, contre 21 % en 2020.

**Tableau 7 du texte. Tchad : évolution de la situation budgétaire en 2021**  
(en pourcentage du PIB non pétrolier)

	2020	2021	2021
	Est.	Budget	Estimation actuelle
<b>Recettes pétrolières</b>	<b>10.6</b>	<b>8.2</b>	<b>7.0</b>
<b>Recettes non pétrolières</b>	<b>9.1</b>	<b>9.1</b>	<b>9.3</b>
Recettes fiscales	8.6	8.8	8.9
Recettes non fiscales	0.5	0.3	0.3
<b>Dépenses courantes</b>	<b>15.2</b>	<b>14.5</b>	<b>15.4</b>
Traitements et salaires	8.2	7.8	8.0
Biens et services	2.2	1.8	2.5
Transferts et subventions	3.7	3.8	3.9
<b>Investissement</b>	<b>7.1</b>	<b>7.1</b>	<b>7.2</b>
Financé sur ressources intérieures	3.2	2.6	2.6
Financé sur ressources extérieures	3.9	4.5	4.6
<b>Solde global (dons compris, base engagement)</b>	<b>1.9</b>	<b>-1.3</b>	<b>-3.4</b>
<b>Solde primaire hors pétrole (hors dons, base eng.)</b>	<b>-8.1</b>	<b>-6.9</b>	<b>-7.7</b>
<b>Postes pour mémoire :</b>			
PIB nominal hors pétrole (milliards de FCFA)	5271	5420	5337
IPC (moyenne annuelle)	4.5	2.6	1.1

Sources : autorités tchadiennes ; estimations des services du FMI.

<sup>12</sup> L'impôt sur les compagnies pétrolières est basé sur les bénéfices de l'exercice précédent.

**24. Le Tchad a reçu une allocation de DTS équivalente à 193 millions de dollars (MPEF 110).** Compte tenu de la compression des liquidités depuis le début de l'année, les autorités ont essentiellement utilisé cette allocation en 2021 pour satisfaire des besoins sociaux urgents, notamment liés à l'insécurité alimentaire.

**Tableau 8 du texte : Tchad : utilisation de l'allocation de DTS de 2021**

	En milliards de	En millions
	FCEA	de dollars
<b>Allocation de DTS de 2021</b>	<b>106</b>	<b>193</b>
Paiement d'arriérés aux retraités	14	25
Paiements dus aux retraités au deuxième semestre 2021	12	22
Paiement d'arriérés aux hôpitaux	15	27
Paiement d'arriérés techniques au titre de la dette extérieure	15	27
Règlement des arriérés aux petits fournisseurs	15	27
Reconstitution des stocks de produits alimentaires gérés par l'ONASA	36	66

Sources : autorités tchadiennes ; estimations des services du FMI.

**25. Le budget 2022 repose sur l'hypothèse d'un renforcement des recettes non pétrolières et d'une amélioration de la discipline budgétaire, conjugués à une allocation des moyens disponibles de façon efficiente afin de soutenir la reprise économique.** Le budget visera à renforcer la perception de l'impôt et déployer le reste des mesures d'urgence liées à la COVID-19 à mesure que la crise s'atténue. Ces mesures, conjuguées à une meilleure maîtrise des dépenses courantes, en particulier la masse salariale, devraient créer une marge de manœuvre pour accroître les dépenses sociales tout en allouant des ressources suffisantes aux prochaines élections et aux dépenses sécuritaires. Le solde primaire non pétrolier devrait s'améliorer de 1,2 point de pourcentage du PIB non pétrolier tandis que le solde global devrait se dégrader de 1,9 point de pourcentage du PIB non pétrolier pour atteindre -1,3 % du PIB non pétrolier, du fait de la baisse prévue des cours du pétrole.

## 26. Un ajustement budgétaire substantiel est prévu en 2022-24.

**(MPEF 118-28)** Au cours de ces trois années, le programme vise un nouveau rééquilibrage du solde primaire non pétrolier de 3,6 points de pourcentage du PIB non pétrolier en mobilisant les recettes non pétrolières et en rationalisant les dépenses, tout en favorisant les dépenses sociales. L'objectif devrait être d'augmenter les recettes fiscales de 1,8 point de pourcentage du PIB non pétrolier. La stratégie du programme en matière de mobilisation des recettes intérieures est appropriée, mais dépend de façon cruciale de la mise en œuvre des

réformes de l'administration fiscale. Les dépenses courantes diminueraient de 1,7 point de pourcentage du PIB non pétrolier grâce à une réduction progressive de la masse salariale et des subventions à la compagnie d'électricité. Les dépenses d'investissement devraient rester en moyenne à 7 % du PIB non pétrolier, mais demeurer supérieures aux niveaux d'avant la pandémie. Les dépenses sociales seront préservées tout au long du programme, à 34 % des dépenses courantes.

**Tableau 9 du texte. Tchad : mesures d'ajustement budgétaire**  
(en pourcentage du PIB non pétrolier)

Ajustement (2022-24)	
<b>Mesures relatives aux recettes</b>	<b>1.8</b>
Renforcer la perception de la TVA	0.8
Rationaliser les exonérations	0.5
Améliorer les recettes douanières	0.5
<b>Mesures relatives aux dépenses</b>	<b>1.8</b>
Maîtriser les dépenses courantes	1.7
Maîtrise de la masse salariale	0.7
Transferts et subventions	1.0
Privilégier les dépenses d'équipement	0.1
Protéger les dépenses sociales	....

Sources : autorités tchadiennes ; estimations des services du FMI.

**Tableau 10 du texte. Tchad : masse salariale dans différents pays**  
(en pourcentage du PIB non pétrolier)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tchad	6.4	7.0	8.2	8.0	7.8	7.6	7.3	7.1
Cameroun	4.9	4.6	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.4
République centrafricaine	4.8	4.9	5.8	5.1	5.0	4.8	4.8	4.8
Congo, République du	8.1	7.7	8.3	8.5	8.2	8.0	8.0	8.0
Guinée équatoriale	3.2	3.7	4.2	3.6	3.7	3.6	3.5	3.4
Gabon	11.1	10.3	10.3	9.5	9.1	9.1	9.1	9.1
<b>Moyenne CEMAC</b>	<b>6.4</b>	<b>6.4</b>	<b>6.9</b>	<b>6.5</b>	<b>6.4</b>	<b>6.3</b>	<b>6.2</b>	<b>6.1</b>
<b>Moyenne AfSS</b>	<b>7.4</b>	<b>7.6</b>	<b>8.1</b>	<b>8.3</b>	<b>7.8</b>	<b>7.4</b>	<b>7.3</b>	<b>7.2</b>

Sources : autorités nationales ; estimations des services du FMI.

**27. La masse salariale pèse considérablement sur les finances publiques.** De fortes baisses ont été opérées en 2016 et au début de 2018, qui se sont traduites par une réduction de 50 % des salaires et prestations. Ces prestations ont cependant été rétablies dès le début de 2020. En octobre 2021, du fait de l'intensification des tensions sociales, les autorités et les syndicats ont signé un pacte social de trois ans en vertu duquel d'ici à juillet 2022, les autorités payeront les arriérés accumulés entre 2016 et 2020. En 2021, les dépenses supplémentaires sont estimées à 13,3 milliards



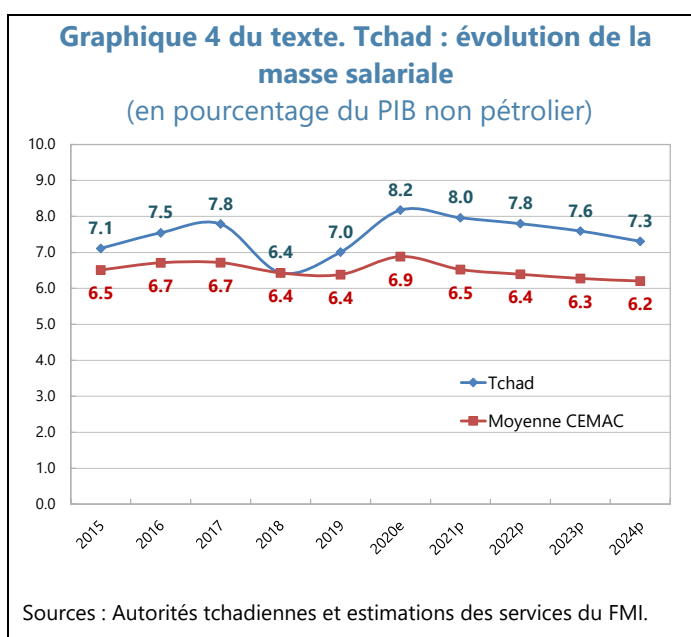
de FCFA (0,2 % environ du PIB non pétrolier). Compte tenu de l'importance de la maîtrise de la masse salariale, les services du FMI et les autorités se sont mis d'accord sur les réformes suivantes, qui se traduiraient par un ajustement de l'ordre de 1 % du PIB non pétrolier : i) établir et mettre en œuvre un comité de pilotage chargé de suivre le nombre et la solde des employés de la fonction publique ; ii) définir et mettre en œuvre un plan d'action visant à maîtriser la masse salariale, avec le concours du système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP) ; iii) assainir la base de données sur la solde ; iv) établir des plafonds d'emplois, conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances de 2014 afin de préparer le budget 2023 (repère structurel à la fin août 2022) et v) procéder à un examen fonctionnel qui permettrait de mieux maîtriser la masse salariale. En 2021, les autorités ont achevé un recensement biométrique des fonctionnaires afin de mieux gérer la base de données sur la paie, étape essentielle pour maîtriser la masse salariale.

## 28. Les efforts en vue d'apurer les arriérés intérieurs devraient se poursuivre (MPEF 124).

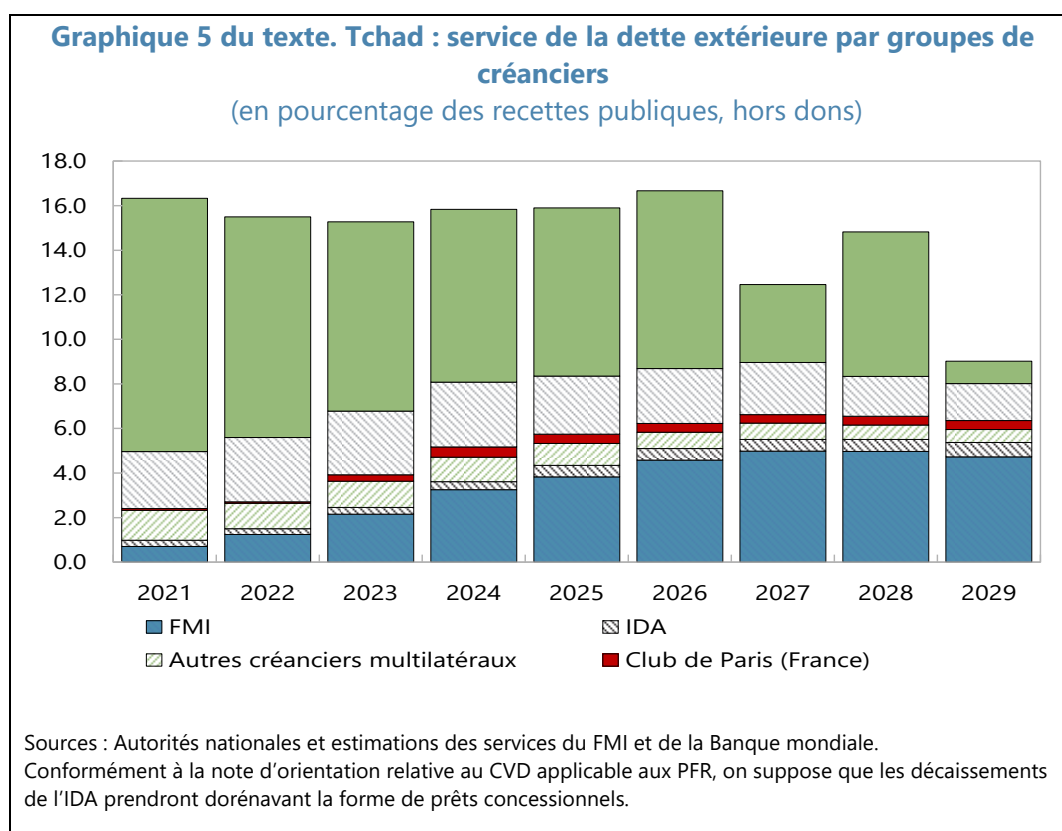
Un audit achevé en décembre 2019 estimait que les arriérés représentaient de l'ordre de 515 milliards de FCFA (soit 9,7 % du PIB non pétrolier). Dans le cadre de la stratégie d'apurement adoptée en janvier 2020, les autorités ont apuré 149 milliards de FCFA d'arriérés intérieurs (2,8 % du PIB non pétrolier) comme suit : i) un accord a été conclu avec des banques, qui a permis d'apurer 70 milliards de FCFA sous forme de prêts bancaires et ii) 79 milliards de FCFA ont été payés à l'aide de ressources du Trésor. Pour 2021, les autorités prévoient d'apurer 85 milliards de FCFA d'arriérés intérieurs comme suit i) 25 milliards de FCFA en émettant des obligations du Trésor après la fin du mécanisme de reconduction et ii) 60 milliards de FCFA à l'aide de ressources du Trésor, dont 17 milliards de FCFA provenant de l'allocation de DTS. Le succès de la stratégie d'apurement des arriérés devrait contribuer à réduire les vulnérabilités du système bancaire et faciliter la reprise économique. Une partie de l'allocation de DTS servira également à apurer d'autres arriérés dus à des retraités.

## 29. Les autorités et la BEAC sont parvenues à un accord pour mettre fin au mécanisme de reconduction de la dette intérieure (encadré 2, MPEF 125).

En vertu de ce mécanisme, qui avait été mis en place en 2018, l'État ne pouvait pas émettre de nouveaux titres, sauf pour reconduire les titres arrivés à échéance (100 % au départ, progressivement ramenés à 85 % en 2020). Le nouvel accord permettra au Tchad d'émettre de nouveaux titres, assortis d'échéances de un à cinq ans, afin de contribuer à atténuer les pressions sur les liquidités qui pèsent sur le Trésor, et était également soutenu par le programme de la BEAC de rachat des titres publics sur le marché secondaire jusqu'à ce qu'il y soit mis fin en septembre.



**30. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) montre que dans un scénario de référence avant la restructuration, la dette publique du Tchad est devenue non viable.** En particulier, les indicateurs du ratio service de la dette/recettes et du ratio VA dette publique/PIB devraient rester supérieurs à leurs seuils respectifs de risque élevé en 2021-28 et 2020-26, respectivement, dans le scénario de référence, du fait du calendrier des remboursements du principal créancier commercial privé en début de période. En outre, tous les indicateurs du risque d'endettement extérieur dépassent leurs seuils dans les scénarios du choc le plus extrême. Le Tchad est désormais considéré en surendettement public, et les autorités ont décidé en décembre 2020 de solliciter une restructuration de la dette extérieure au titre du cadre commun du G-20. Compte tenu des difficultés à mobiliser des financements des bailleurs de fonds, les déficits de financement élevés vont persister à moyen terme. Par conséquent, pour respecter toutes les obligations financières sans restructurer la dette, il faudrait procéder à des ajustements qui ne seraient pas réalistes et renoncer à répondre aux besoins sociaux et de développement, ce qui ne serait pas compatible avec la définition de la viabilité de la dette que le FMI applique aux pays à faible revenu.



**31. Le rétablissement de la viabilité de la dette dépendra en grande partie de la réduction du fardeau du service de la dette (MPEF ¶126).** L'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) (pour un montant inférieur aux prévisions) et le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) ont contribué à combler le déficit de financement en 2020-21 mais ils sont insuffisants. D'après les projections, les besoins de financement extérieur devraient être satisfaits grâce à des financements complémentaires du FMI, de la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement, ainsi que par des partenaires bilatéraux officiels. En outre, il faudra restructurer une partie des obligations du Tchad au titre de la dette extérieure pour

ramener le risque de surendettement extérieur et global à modéré avant la fin de la période couverte par le programme. Pour accroître la transparence de la dette, les autorités ont convenu de publier toutes les nouvelles conventions de prêt.

**32. Les autorités renouvellent progressivement le stock existant de dette intérieure sous forme de titres assortis d'échéances plus longues.** Le stock de titres publics existants (333 milliards de FCFA à la fin de 2020 représentant 6,3 % du PIB non pétrolier) se compose principalement de bons du Trésor à 6 mois. Les autorités ont commencé à les convertir en bons du Trésor assortis d'échéances comprises en 2 et 5 ans. Le Tchad a bénéficié du programme d'achat de titres publics de la BEAC sur le marché secondaire pour un montant de 145 milliards de FCFA jusqu'à septembre, lorsque le programme a pris fin<sup>13</sup>.

### Renforcer la résilience du secteur bancaire

**33. Des progrès ont été enregistrés dans la lutte contre les facteurs systémiques de vulnérabilité des banques publiques, mais des efforts supplémentaires s'imposent** (MPEF ¶153-54). Le dernier programme appuyé par la FEC a mis en place des feuilles de route afin de remédier aux vulnérabilités des banques publiques, qui ont été adoptées, notamment des plans de restructuration et de financement des deux banques publiques d'importance systémique, ainsi que la signature de contrats de performance. Les deux premiers rapports ont été réalisés par les deux plus grandes banques publiques et indiquent que des progrès ont été accomplis en particulier dans l'une des banques, et ce malgré la pandémie. Les remboursements mensuels des arriérés à l'égard des deux grandes banques publiques (250 millions de FCFA à la BCC et 500 millions de FCFA à la CBT chaque mois) ont continué. Malgré ces efforts, les banques nationales demeurent fragiles, elles connaissent des contraintes de liquidité et leur position de fonds propres est faible. Le rapport de suivi sur les contrats de performance de 2021 des deux banques publiques d'importance systémique a montré qu'une banque avait enregistré des progrès tandis que l'autre restait assez fragile. Dans le même temps, la recapitalisation partielle de la CBT (4,5 milliards de FCFA, action préalable à l'approbation du programme) contribuera à remédier à la faiblesse de la position de fonds propres de cette banque.

**34. Le développement et la solidité du secteur financier sont fondamentaux pour la diversification économique et l'inclusion** (MPEF ¶153-54). La stabilité du secteur bancaire augmenterait si davantage de moyens étaient mobilisés, sous forme d'une hausse des dépôts et d'une baisse des prêts improductifs<sup>14</sup>. Les efforts visant à développer davantage les paiements par téléphone mobile<sup>15</sup> et la microfinance vont également favoriser l'inclusion financière. C'est pourquoi les autorités entendent améliorer l'accès aux services financiers en encourageant la création

<sup>13</sup> Ce programme, lancé en juillet 2020, a pris fin en septembre 2021 et portait sur 600 milliards de FCFA sur le marché secondaire.

<sup>14</sup> Seulement 9 % de la population tchadienne est titulaire d'un compte bancaire.

<sup>15</sup> S'agissant des 13 bureaux de douanes sans accès au système bancaire, un accord a été signé avec une compagnie locale de télécommunications pour faciliter les paiements par téléphone mobile. En outre, un accord a été conclu avec une compagnie locale de télécommunications pour le versement des salaires par téléphones portables dans les zones non desservies par des banques.

d'établissements de microfinancement solides et sûrs et en faisant passer les transactions de l'État par les banques. Cette bancarisation permettra à un grand nombre d'utilisateurs d'ouvrir des comptes tandis que le paiement des salaires, des impôts et des droits de douane par téléphone mobile encouragera l'utilisation de méthodes de paiement modernes.

### **Favoriser une croissance verte et inclusive**

**35. Le programme de réformes structurelles sera axé sur des mesures qui s'attaqueront aux facteurs de fragilité, renforceront la gouvernance et réduiront la corruption, favoriseront une croissance verte et inclusive et réduiront la pauvreté.** Il s'appuiera sur les principaux efforts déployés dans le cadre du précédent accord au titre de la FEC, notamment la mobilisation des recettes intérieures, y compris la perception de la TVA et l'administration fiscale, ainsi que la gestion des finances publiques. Ces mesures s'ajouteront aux réformes porteuses de croissance, en particulier en améliorant la gouvernance des entreprises publiques, en encourageant l'investissement dans le secteur de l'électricité et en renforçant l'État de droit et le dispositif de lutte contre la corruption afin d'améliorer le climat des affaires et la gouvernance.

**36. Le renforcement de la mobilisation des recettes intérieures restera une priorité du programme.** La prévalence des exonérations fiscales, la prolifération de taxes *ad hoc* et les carences des administrations fiscale et douanière ont créé de vastes distorsions et affaibli la perception de l'impôt. Les autorités sont déterminées à achever la mise en œuvre des recommandations de l'audit des 47 accords d'exonération. Elles publieront en outre une note semestrielle (repère structurel pour la fin janvier 2022), qui énumère toutes les nouvelles exonérations fiscales (y compris celles renouvelées et prolongées). À moyen terme, le système d'exonérations sera réformé en i) renforçant la capacité institutionnelle d'octroyer de nouvelles exonérations, ii) en renforçant les capacités institutionnelles à octroyer de nouvelles exonérations fiscales et iii) en supprimant les exonérations fiscales prévues dans des codes particuliers et en les rationalisant dans le code des impôts et le code douanier. En outre, les autorités vont mettre en œuvre le module SYDONIA relatif aux exonérations afin de gérer toutes les demandes d'exonérations et d'autorisations soumises aux douanes (repère structurel à la fin novembre 2022).

**37. Les efforts de renforcement de la perception de la TVA et de l'administration fiscale sont essentiels (MPEF 130-31).** Les recettes de TVA, qui se sont établies autour de 1,5 % du PIB en 2020, sont les plus faibles d'Afrique. Les autorités prévoient donc : i) d'acquiescer un nouveau système informatique ; ii) d'achever le transfert de la direction des grandes entreprises et de la direction des moyennes entreprises et iii) d'introduire un dispositif de remboursement de TVA, qui exigerait que les recettes de TVA soient suffisantes pour que les remboursements soient effectués sans difficulté (repère structurel à la fin février 2022). La mise en place d'un mécanisme de TVA devrait renforcer la confiance et améliorer le recouvrement des recettes. À moyen terme, les autorités achèveront le transfert de la fonction de recouvrement des recettes du Trésor à un organisme d'administration des recettes. En outre, elles se sont engagées à continuer de renforcer les fonctions essentielles des administrations fiscale et douanière telles que l'enregistrement et l'identification des nouveaux contribuables, le contrôle fiscal, l'évaluation des importations et le contrôle des marchandises en transit.

**38. Il faut accélérer les réformes de la gestion des finances publiques (MPEF 132-40).** Une évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière a été réalisée en 2017 et a révélé une grave dégradation de la capacité à gérer les finances publiques en raison des chocs économiques et sécuritaires. Les services du FMI et les autorités sont parvenus à un accord destiné à : i) mettre en œuvre une stratégie de gestion des finances publiques sur la base des recommandations de l'assistance technique du FMI (repère structurel pour la fin juin 2022) ; ii) adopter un système intégré de gestion financière ; iii) préparer des prévisions des flux de trésorerie et des plans de trésorerie afin d'améliorer la gestion de la trésorerie et éviter l'accumulation de nouveaux arriérés et iv) ramener progressivement les dépenses par ordonnancement (ou DAO, c'est-à-dire qui ne suivent pas la procédure normale) à 18 % des dépenses en 2022 puis à 15 % d'ici à 2024. À moyen terme, les autorités i) adopteront un compte unique du Trésor ; ii) rationaliseront les transferts et subventions et iii) réaliseront une évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) tenant compte de l'objectif de favoriser une infrastructure adaptée au changement climatique<sup>16</sup>.

**39. L'amélioration du climat des affaires contribuera à surmonter les obstacles au développement du secteur privé et à créer des emplois et une croissance inclusive (MPEF 148-49).** Au Tchad, le climat est peu propice aux affaires par rapport à d'autres pays d'Afrique subsaharienne, et est entravé par un accès difficile à l'électricité, un cadre réglementaire lourd et inefficace, un accès insuffisant au crédit et des problèmes de gouvernance, de corruption et de transparence. Un diagnostic dressé au début de 2020 par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies révélait que le Tchad avait un fort potentiel de diversification économique mais que pour atteindre ce potentiel et accroître l'attractivité du secteur privé, il faudrait réaliser des réformes profondes, notamment i) une réglementation pour faciliter les investissements dans le secteur de l'électricité et restructurer la compagnie nationale d'électricité et ii) une modernisation de l'administration fiscale et l'affectation de ressources accrues aux services fiscaux. À moyen terme, les autorités ont l'intention i) d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie de réforme des entreprises publiques, y compris un cadre de réduction des transferts ; ii) de rationaliser les procédures de création des PME ; iii) d'améliorer l'accès au crédit par des projets de microfinancement et de paiement par téléphone mobile iv) de continuer de mettre à profit les progrès en matière de transparence, notamment en poursuivant la publication régulière de notes sur le secteur pétrolier et sur toutes les exonérations fiscales (repère structurel à la fin décembre 2021 et janvier 2022, respectivement). Pour accroître la participation des femmes et des jeunes à l'économie, les autorités ont mis en place un fonds national pour l'entrepreneuriat des jeunes et demanderont une assistance technique et des financements à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement afin d'atteindre cet objectif.

**40. De nouveaux efforts s'imposent pour renforcer la stratégie de lutte contre la corruption (MPEF 150-52).** Les autorités sont déterminées à remédier aux carences de la gouvernance et à renforcer la transparence, espérant ainsi réduire l'ampleur de la corruption. À cet

<sup>16</sup> Il s'agit des énergies renouvelables, de la modernisation du réseau électrique, des transports publics et de l'amélioration de l'infrastructure numérique afin de tirer parti de l'expérience mondiale en matière de télétravail.

effet, elles ont l'intention : i) de demander le concours de l'ONU afin d'harmoniser le code pénal actuel avec la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) ; ii) de collaborer avec les services du FMI afin de concevoir un régime de déclaration du patrimoine conforme aux bonnes pratiques internationales applicables, y compris dans le contexte des prochaines réformes constitutionnelles et iii) de soutenir les activités de l'Agence nationale de l'investigation financière (ANIF), notamment en augmentant ses ressources humaines. En outre, pour remédier aux vulnérabilités structurelles du système de passation des marchés publics, elles vont instaurer l'obligation de publier en ligne le texte intégral de tous les marchés publics ainsi que le nom et la nationalité des bénéficiaires effectifs des entités juridiques auxquelles les marchés sont attribués (repère structure à la fin mars 2022) avec une assistance technique du FMI, et achever et publier un audit de conformité *a posteriori* des dépenses liées à la COVID-19 réalisé par un cabinet international réputé (repère structurel à la fin décembre 2021). Les autorités doivent normalement publier sur un site web officiel facile d'accès le texte intégral de tous les contrats liés à la COVID-19 attribués au 31 mai 2021 (mesure préalable).

## CONCEPTION DU PROGRAMME, FINANCEMENT ET RISQUES

**41. Les services du FMI estiment que le déficit de financement cumulé s'élèvera à 1,662 milliard de dollars en 2021-24.** Cette estimation repose sur les flux de financements extérieurs prévus, une trajectoire d'assainissement des finances publiques à moyen terme et une restructuration de la dette. Le Tchad est confronté à un besoin de financement de sa balance des paiements exceptionnellement important compte tenu de la multiplicité et de l'ampleur des chocs qu'il connaît, auquel il ne pourra pas répondre uniquement en prenant des mesures au niveau national. Au vu de la nature des besoins de balance des paiements du Tchad, il est proposé que le financement au titre de la FEC soit utilisé pour un soutien budgétaire. Des assurances régionales ont été fournies car elles sont essentielles sur le plan macroéconomique pour réussir le programme. En effet, les mesures prises par les autorités ne suffiraient pas à en assurer le succès. Ce programme contribuerait à résoudre un problème persistant de balance des paiements, le pays étant mis à mal par des obstacles structurels sous-jacents qui empêchent de poursuivre une politique de développement active dans une économie caractérisée par une croissance lente. Une stratégie de réduction de la pauvreté devrait être définitivement arrêtée d'ici la deuxième revue.

**42. L'accord de 36 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), avec un accès aux ressources fixé à 392,56 millions de DTS (280 % de la quote-part), répondra à environ un tiers du besoin de financement estimé.** L'accès cumulé au titre du fonds fiduciaire RPC atteindra un maximum représentant 505 % de la quote-part, ce qui donnera lieu à un accès exceptionnel au titre du fonds fiduciaire RPC. Le montant total sera consacré au budget car le Tchad a des besoins de financement à la fois du budget et de la balance des paiements. Un accès exceptionnel au titre du fonds fiduciaire RPC est accordé sous réserve i) que les autorités s'engagent à appliquer des réformes ; ii) que la politique économique ait été mise en œuvre de façon satisfaisante dans le cadre de l'accord précédent au titre de la FEC et iii) qu'une restructuration de la dette soit prévue, ce qui contribuera à ramener la notation du risque de surendettement à modéré d'ici la fin du programme.

L'accès proposé déclenche la série de sauvegardes relatives aux critères d'accès exceptionnel au fonds fiduciaire RPC.

**43. Les critères d'accès exceptionnel au titre du fonds fiduciaire RPC, qui doivent être respectés pour un accès supérieur à 435 % de la quote-part au titre du fonds fiduciaire RPC, sont jugés respectés :**

- **Critère 1** : « Le pays membre est ou pourrait être exposé à des difficultés de balance des paiements effectives ou potentielles liées au compte des transactions courantes ou au compte de capital, et a besoin de ressources au titre du fonds fiduciaire qui dépassent les limites d'accès normal. » Le Tchad est confronté à un besoin de financement de sa balance des paiements exceptionnellement important qui dépasse les limites d'accès normal, compte tenu de la multiplicité et de l'ampleur des chocs qu'il a connus, et du fait que l'encours de sa dette à l'égard du FMI au titre du fonds fiduciaire RPC représente 291,9 % de sa quote-part.
- **Critère 2** : « Les risques pesant sur la viabilité de la dette publique sont bien maîtrisés. Lorsque la dette du pays membre est jugée non viable *a priori*, l'accès aux ressources au-delà des limites normales ne sera accordé que si les politiques du pays membre, conjuguées aux financements de sources autres que le FMI, qui peuvent comprendre une restructuration de la dette, ont une forte probabilité de rétablir la viabilité de la dette publique (à un stade où l'application du cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu (CVD-PFR) donnerait une notation de risque global de surendettement public faible ou modéré) dans un délai de 36 mois suivant l'approbation du conseil d'administration. » L'opération de restructuration de la dette et les assurances qui s'y rapportent (¶46), le rééquilibrage budgétaire proposé et les réformes structurelles devraient ramener le risque de surendettement extérieur et global à modéré durant la période couverte par le programme. Le programme des autorités comprend des réformes budgétaires structurelles destinées à mobiliser des recettes non pétrolières et rationaliser les dépenses, l'objectif étant de parvenir à une correction de 4 points de pourcentage du PIB non pétrolier.
- **Critère 3** : « Le pays membre ne remplit pas la condition de revenu pour un panachage présumé au moment où il fait une demande de ressources au titre de ce fonds fiduciaire au-delà des limites d'accès. » Le revenu du Tchad est inférieur au plafond opérationnel d'admissibilité à l'aide de l'IDA.
- **Critère 4** : « Le programme du pays membre présente des chances raisonnables de réussite, s'agissant non seulement des plans de réformes mais aussi des capacités institutionnelles et politiques requises pour les mettre en œuvre. » Malgré les risques, les services du FMI estiment que le programme présente des chances raisonnables de succès pour plusieurs raisons, notamment les suivantes i) la détermination des autorités à appliquer le programme ; ii) les assurances mises à jour apportées par la BEAC (¶49) ; iii) les résultats satisfaisants obtenus par les autorités dans le cadre du programme précédent, et leur détermination sans faille à réaliser les réformes ; iv) le Tchad a reçu une assistance technique importante par le passé et a été en mesure de renforcer les capacités en matière de gestion budgétaire et de gestion de la dette ; v) les créanciers officiels ont déjà donné des assurances d'une restructuration de la dette et un processus crédible est en place concernant la restructuration des obligations à l'égard de

créanciers privés extérieurs et vi) le programme sera appuyé par une assistance technique importante afin de continuer de renforcer les capacités de l'administration tchadienne.

**44. Des partenaires de développement, notamment la Banque mondiale, ont eux aussi fourni des assurances de financement.** Outre le soutien du FMI, la mobilisation d'autres bailleurs de fonds contribuera à combler le déficit de financement. À ces engagements, ainsi qu'aux progrès réalisés vers la restructuration de la dette, il faut ajouter des engagements fermes de financement pendant les 12 prochains mois et de bonnes perspectives de financement pendant le reste du programme, qui est entièrement financé.

**45. Les autorités visent une restructuration de la dette qui placerait le service de la dette sur une trajectoire ascendante solide, ramènerait la notation du risque de surendettement extérieur à « modérée » et ferait en sorte que le programme soit intégralement financé.** Le Tchad sera confronté à des besoins de liquidités importants durant le programme appuyé par le FMI, qui devront être satisfaits à l'aide d'une renégociation de la dette. La restructuration de la dette attendue réduirait sensiblement le service de la dette extérieure, ce qui revient à générer de l'ordre de 658 millions de financements en 2021-24. En outre, compte tenu de sa vulnérabilité face aux chocs, le Tchad ne pourra retrouver une notation de risque « modérée » durant le programme et la maintenir durablement qu'en parvenant à un ratio service de la dette/recettes inférieur à 12,3 % d'ici la fin de l'accord au titre de la FEC et en restant à ce niveau sur l'horizon du programme, conformément au critère du cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu applicable à une notation de risque modérée « avec une certaine marge de manœuvre<sup>17</sup> ».

**Tableau 11 du texte. Tchad : besoin de financement  
2021-24**  
(en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	Total
<b>écart de financement</b>	<b>245</b>	<b>537</b>	<b>461</b>	<b>419</b>	<b>1662</b>
<b>FEC-FMI</b>	<b>80</b>	<b>162</b>	<b>164</b>	<b>165</b>	<b>571</b>
<b>Appui budgétaire d'autres bailleurs</b>	<b>42</b>	<b>123</b>	<b>128</b>	<b>128</b>	<b>421</b>
Banque mondiale <sup>1</sup>	0	75	75	75	225
Banque Africaine de Développement :	0	0	10	10	20
Union européenne	30	30	31	31	122
France	12	18	12	12	55
<b>Allègement de dette</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>11</b>
Fonds fiduciaire ARC	12	0	0	0	12
ISSD (net) <sup>2</sup>	2	0	-1	-1	0
<b>Écart résiduel</b>	<b>109</b>	<b>252</b>	<b>171</b>	<b>126</b>	<b>658</b>
<i>Postes pour mémoire :</i>					
<b>Écart résiduel (corrigé pour refléter le fin. intérieur supplém.) pour</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Service de la dette extérieure faisant l'objet d'un traitement<sup>3</sup></b>	<b>228</b>	<b>251</b>	<b>231</b>	<b>236</b>	<b>945</b>
<b>Service de la dette envers les créanciers privés</b>	<b>184</b>	<b>194</b>	<b>171</b>	<b>168</b>	<b>717</b>

Sources : estimations et projections des services du FMI.

1/ De 2022 à 2024, l'appui budgétaire est composé de prêts

2/ Inclut le prolongement pour toute l'année 2021 Les valeurs négatives indiquent les remboursements du service de la dette reporté

3/ Exclut toute la dette non restructurable (c. à d. la dette multilatérale envers le FMI, la Banque et la BAD)

**46. Les services du FMI estiment qu'il existe suffisamment d'assurances relatives à la restructuration de la dette qui s'impose pour parvenir à une viabilité de la dette.** Les créanciers bilatéraux officiels se sont engagés au sein du comité des créanciers fondé au titre du cadre commun du G-20 et ont donné des assurances de financement dans une déclaration conjointe

<sup>17</sup> Cette marge de manœuvre est importante compte tenu des incertitudes qui entourent la production et les cours du pétrole.



publiée le 16 juin, et durant les débats du comité. Le principal créancier privé a mis en place un comité des créanciers et engagé ses propres conseillers, et s'est engagé à négocier de bonne foi avec les autorités tchadiennes. Celles-ci sont déterminées à mettre la dernière main aux protocoles d'accord avec les créanciers officiels et à parvenir à un accord sur des modalités comparables avec le principal créancier privé d'ici la première revue (MPEF127). En outre, les autorités ont contacté les autres créanciers privés en vue de conclure à terme un accord avec des modalités comparables. Le Tchad a des arriérés envers la Libye et la République du Congo, qui ne sont pas comptabilisés en application de la politique sur les arriérés envers les créanciers publics bilatéraux dans la mesure où l'accord sous-jacent avec le G-20/le Club de Paris est suffisamment représentatif, où les autorités font tout ce qui est en leur pouvoir pour les rembourser et où des assurances de financement ont été reçues des créanciers du G-20/du Club de Paris<sup>18</sup>. En outre, des négociations sont en cours en vue de parvenir à un accord de restructuration avec la BDEAC.

**47. Les résultats obtenus dans le cadre du programme feront l'objet d'un suivi semestriel à l'aide de critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et d'objectifs indicatifs (OI), ainsi que de repères structurels (RS) (tableaux 6 et 7).** Les critères de réalisation quantitatifs s'appliqueront aux nouveaux arriérés extérieurs de l'État et aux entreprises publiques non financières, à la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie et au solde budgétaire primaire hors pétrole<sup>19</sup>. Les objectifs indicatifs s'appliqueront à la masse salariale, au financement intérieur net de l'État, aux recettes fiscales, au stock d'arriérés intérieurs et aux dépenses sociales. À compter de la deuxième revue, des critères de réalisation quantitatifs seront appliqués aux arriérés intérieurs et à partir de la troisième revue, ils seront appliqués sur le financement net intérieur de l'État. Des facteurs d'ajustement sont inclus afin de tenir compte des fluctuations des recettes pétrolières et du soutien budgétaire.

**48. La réussite du programme sera déterminée par la fourniture adéquate d'activités de développement des capacités.** Le plan de développement des capacités envisagé pour le Tchad durant le nouveau programme continuera de soutenir principalement les efforts engagés dans le cadre du programme précédent au titre de la FEC. Il devrait contribuer à établir un cadre capable de faire face à une forte volatilité extérieure et de créer un espace budgétaire propre à répondre durablement aux grands besoins de développement du Tchad. Il fixe les priorités suivantes :

- i) mobilisation des recettes non pétrolières, notamment par une meilleure gestion de la TVA et des exonérations fiscales, et des prévisions et de la gestion des recettes pétrolières ;
- ii) réforme de la gestion des finances publiques, axée sur une amélioration des procédures budgétaires, comprenant également la prévision et la coordination entre les agences, la rationalisation de la masse salariale, la maîtrise des procédures de dépenses d'urgence (dépenses avant ordonnancement), le renforcement de la gestion de la trésorerie et la mise en place d'une protection sociale ;
- iii) amélioration des

<sup>18</sup> Les autorités contestent la validité d'une créance détenue par la Belgique.

<sup>19</sup> Outre les critères de réalisation quantitatifs énumérés plus haut, les critères de réalisation continus habituels s'appliqueront également : i) ne pas imposer de nouvelles restrictions et ne pas intensifier les restrictions existantes sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes ; ii) ne pas introduire de nouvelles pratiques de taux de changes multiples et ne pas intensifier les pratiques existantes ; iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiement incompatibles avec les statuts du FMI (article III) et iv) ne pas imposer de nouvelles restrictions sur les importations à des fins de balance des paiements et ne pas intensifier les restrictions existantes.

statistiques, en particulier celles relatives à la comptabilité nationale, la balance des paiements et les finances publiques ; iv) facilitation de l'évaluation des politiques relatives au changement climatique afin d'analyser et d'élaborer des mesures pour faire face aux conséquences économiques du changement climatique et v) gestion de la dette et restructuration des banques publiques d'importance systémique.

**49. La BEAC a apporté des assurances mises à jour pour appuyer les programmes du FMI en faveur des pays de la CEMAC.** Dans sa lettre de suivi de décembre 2021, la BEAC a réitéré son engagement à maintenir une orientation appropriée de la politique monétaire, tandis que les États membres mettent en œuvre les mesures de rééquilibrage budgétaire au titre des programmes appuyés par le FMI, afin de favoriser l'accumulation de réserves internationales. Dans le cadre des mesures correctives destinées à renforcer la position des réserves et afin de remédier à la non-réalisation de l'assurance à la fin juin 2021, elle a i) relevé le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) de 25 points de base à une réunion extraordinaire du Comité de politique monétaire à la fin novembre et ii) convenu d'augmenter le taux des opérations d'absorption des liquidités afin de réduire l'excès de liquidité, stimuler le marché interbancaire et améliorer la transmission de la politique monétaire. En outre, la BEAC va continuer d'œuvrer en faveur d'une application effective de la réglementation des changes, notamment par l'application des mesures d'adaptation récemment convenues pour le secteur des industries extractives à compter de janvier 2022. Les assurances régionales sur les avoirs extérieurs nets régionaux sont essentielles à la réussite du programme en faveur du Tchad appuyé par le FMI et contribueront à renforcer la viabilité extérieure de la région.

**50. Les risques du programme sont élevés.** Ils comprennent une dégradation possible de la pandémie accompagnée d'un ralentissement de la croissance du PIB et de la réalisation des réformes, de graves incidents sécuritaires, un dérapage des dépenses liées aux élections, une mise en œuvre imparfaite de la restructuration de la dette convenue, une lassitude à l'égard des réformes et un financement des bailleurs de fonds inférieur aux prévisions. Ces risques seront atténués par une collaboration étroite avec les autorités et les bailleurs de fonds, ainsi qu'un vaste programme de développement des capacités. Ce programme devrait contribuer à s'attaquer aux sources de fragilité et favoriser ainsi la sécurité nationale et régionale.

**51. La capacité du Tchad à rembourser le FMI est jugée satisfaisante, sous réserve que les principales mesures prévues dans le programme, notamment la restructuration de la dette envisagée, soient menées à bien (graphique 6 ; tableau 9).** La capacité du Tchad à rembourser est exposée à des risques. L'encours des obligations envers le FMI sur la base des tirages actuels et prospectifs culminerait à plus de 7 % du PIB en 2024, tandis que les remboursements annuels atteindront au maximum 5 % des recettes fiscales hors dons en 2028 (graphique 6). L'encours des obligations envers le FMI en part de la quote-part et du PIB est largement supérieur à la médiane des programmes donnant accès aux tranches supérieures de crédit appuyés par des accords conclus entre 2010 et 2020 au titre du fonds fiduciaire RPC. Le service de la dette envers le FMI est actuellement proche des valeurs médianes mais augmentera fortement à mesure que les remboursements des financements d'urgence arriveront à échéance. Les risques seraient atténués si les objectifs du programme étaient soutenus par des assurances politiques solides et durables et si

le rôle de catalyseur des financements du FMI réussissait à être exploité. Compte tenu de la part du Tchad dans les réserves de la BEAC, sa capacité à rembourser le FMI dépend également de la capacité d'autres pays de la CEMAC à le faire.

**52. Évaluation des sauvegardes.** La BEAC a appliqué les recommandations prioritaires de l'évaluation des sauvegardes de 2017. En particulier, les instruments juridiques secondaires ont été mis en conformité avec ses statuts, et la BEAC a publié ses états financiers vérifiés des exercices 2019 et 2020 conformément aux IFRS. Une évaluation actualisée des sauvegardes a été lancée, suivant le cycle de quatre ans des évaluations des sauvegardes des banques centrales régionales.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**53. La situation économique du Tchad s'est régulièrement dégradée depuis le début de l'épidémie.** Les chocs conjugués et durables de la pandémie de COVID-19, de la volatilité des cours du pétrole, du changement climatique et de ses conséquences sur la sécurité alimentaire, des attaques terroristes et des retards des décaissements de l'aide des bailleurs de fonds continuent de mettre à mal l'économie tchadienne. Ces chocs ont exacerbé les facteurs existants de vulnérabilité, exercé une pression sur un secteur sanitaire déjà fragile, perturbé les activités économiques du pays et créé des besoins de financement considérables. Compte tenu de ce choc permanent de grande ampleur, il est essentiel d'assainir les finances publiques. Il y a de fortes chances que ces chocs contribuent à faire perdre les acquis obtenus dans le cadre de l'accord FEC précédent et laissent des séquelles durables.

**54. L'engagement des autorités à prendre les mesures qui s'imposent pour stabiliser l'économie, réduire au minimum les séquelles et jeter les bases d'une croissance durable et verte est bienvenu.** Le programme économique mis au point par les autorités a pour objectifs i) de soutenir la reprise post-COVID tout en assurant la stabilité macroéconomique ; ii) de rétablir la viabilité de la dette à l'aide d'un programme pluriannuel de rééquilibrage des finances publiques et d'un plan ambitieux de restructuration de la dette et iii) de faire progresser un programme ambitieux de réformes structurelles, en particulier en renforçant la gouvernance, en luttant contre la corruption et en s'attaquant aux facteurs de fragilité. La réussite de cette stratégie dépendra de l'adhésion des acteurs politiques, de la discipline budgétaire et de l'aide de la communauté internationale.

**55. Le programme budgétaire des autorités, qui repose sur un dosage équilibré de mobilisation des recettes et de rationalisation des dépenses, est approprié.** Poursuivre la mobilisation des recettes intérieures, tout en appliquant une discipline budgétaire, en particulier s'agissant de la masse salariale, contribuera à réduire la dépendance du budget à l'égard des recettes pétrolières. En outre, ces mesures libéreront des ressources qui serviront à satisfaire les besoins liés à la pandémie en 2021, ainsi qu'à réaliser des dépenses sociales et des investissements efficaces tout en répondant aux besoins pressants de dépenses sécuritaires. Les services du FMI estiment que ce dosage d'ajustement budgétaire atténuerait les effets négatifs du rééquilibrage sur la croissance et protégerait les groupes vulnérables et les pauvres. Il faudrait maîtriser les dépenses

non prioritaires à l'approche des élections et épargner la manne pétrolière, si elle venait à se matérialiser.

**56. La restructuration de la dette devrait rétablir la viabilité de la dette avec un risque modéré de surendettement et fournir le financement nécessaire au programme.** Les créanciers bilatéraux officiels, engagés dans le cadre d'un comité des créanciers formé au titre du cadre commun du G-20, ont donné des assurances de financement dans une déclaration conjointe et durant les débats du comité. Les services du FMI considèrent qu'il existe un processus crédible menant à une restructuration des obligations à l'égard des créanciers privés. Les services du FMI se félicitent de l'engagement des autorités à mettre la dernière main aux protocoles d'accord avec les créanciers officiels et à parvenir à un accord avec le principal créancier privé d'ici la première revue. Parallèlement, le Tchad aura besoin de dons substantiels de la communauté internationale pour financer sa stratégie de développement et de réduction de la pauvreté tout en préservant la viabilité de sa dette.

**57. Malgré certains progrès réalisés, il faudrait s'attaquer aux derniers facteurs de vulnérabilité du secteur bancaire afin de favoriser la stabilité et l'inclusion financières.** La vigilance doit continuer d'être de mise dans la lutte contre les facteurs de vulnérabilité des deux grandes banques publiques. Une nouvelle recapitalisation de la CBT serait nécessaire. La stabilité du secteur financier est une condition préalable à l'inclusion financière, qui serait encouragée par les paiements par téléphone mobile, le microfinancement et la numérisation de l'économie.

**58. Les services du FMI saluent le programme de réformes des autorités qui vise à s'attaquer aux difficultés structurelles préexistantes, qui ont été exacerbées par la pandémie.** En l'occurrence, ce programme est axé sur une amélioration de la mobilisation des recettes intérieures, un renforcement des administrations fiscale et douanière et une meilleure gestion des finances publiques. En outre, les réformes destinées à favoriser une croissance verte, notamment en rationalisant les subventions et en encourageant les investissements dans le secteur de l'électricité, contribueraient à progresser vers un développement durable.

**59. Il sera essentiel de renforcer l'État de droit et le dispositif de lutte contre la corruption afin de favoriser un climat propice aux affaires et améliorer la gouvernance.** Les services du FMI saluent les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris à l'époque du deuxième décaissement au titre de la FCR de renforcer la transparence de toutes les dépenses liées à la COVID. À terme, les autorités vont à juste titre axer leur action sur le renforcement du dispositif de lutte contre la corruption i) en harmonisant la législation nationale avec la CNUCC ; ii) en luttant contre la mauvaise application des lois anticorruption par une consolidation des principales institutions ; iii) en rendant le régime de déclaration de patrimoine conforme aux bonnes pratiques internationales applicables ; iv) en soutenant les activités de l'ANIF, y compris en augmentant ses ressources humaines, et enfin v) en remédiant aux lacunes du système de passation des marchés publics.

**60. Compte tenu de la solidité du programme, des mesures correctives prises par la BEAC et des assurances régionales définies dans le document de décembre 2021 sur l'ensemble de l'Union, les services du FMI souscrivent à la demande formulée par les autorités d'une**

**assistance au titre de la FEC.** Ce programme aidera les autorités à réagir à la pandémie et à ses répercussions tout en les engageant fortement sur un programme ambitieux de réformes structurelles et en mobilisant le soutien des bailleurs de fonds afin de répondre aux vastes besoins de financement. Les services du FMI proposent de subordonner l'achèvement de la première revue au titre de l'accord FEC à la mise en œuvre d'assurances essentielles au niveau de l'Union, telles que définies dans le document de référence de décembre 2021 pour l'ensemble de l'Union.

### Encadré 2. Sources de vulnérabilité climatique et reprise verte au Tchad

**Le Tchad étant un pays sahélien vulnérable aux risques climatiques (sécheresses, inondations, vents violents, désertification), les conditions de production et de vie y sont extrêmement difficiles.** Les effets du changement climatique sur les écosystèmes provoquent des tensions sur l'accès aux ressources naturelles. La quasi-disparition du lac Tchad menace la subsistance de quelque 40 millions de personnes dans quatre pays limitrophes, ce qui exacerbe l'insécurité alimentaire et les conflits. Comme la pandémie de COVID-19, le changement climatique a des effets disproportionnés sur des populations déjà défavorisées (notamment les pauvres et les femmes). Les autorités tchadiennes sont confrontées au défi de préserver les ressources environnementales tout en s'adaptant au changement climatique et en atténuant ses effets. Ce n'est pas une tâche facile, compte tenu des fragilités du pays, de ses ressources limitées et de l'absence de dispositifs juridiques, réglementaires et institutionnels régissant la lutte contre le changement climatique.

Par conséquent, le nouveau plan national de développement (2022-2026), qui s'appuie sur la « Vision 2030 » des autorités, aura notamment pour objectifs de favoriser une reprise verte et inclusive et de promouvoir la résilience. Cela cadre avec le nouveau programme appuyé par la FEC et comprend les mesures suivantes.

i) **Il est essentiel de privilégier la restructuration de la société nationale d'électricité (SNE) pour attirer des investissements dans les énergies renouvelables.** Le système actuel de transferts à la SNE devrait être remplacé à moyen terme : de l'utilisation du diesel pour produire de l'électricité à des transferts monétaires qui seront effectués dans le contexte du contrat-plan. Le contrat-plan visera à améliorer la situation financière de la SNE, notamment en améliorant la perception des recettes, en réduisant les coûts de production et en ajustant les tarifs. En outre, en vue de créer des conditions permettant d'élargir l'accès à l'électricité à coût abordable d'une manière financièrement viable, la Banque mondiale prévoit des réformes sectorielles dans le cadre d'un projet d'assistance technique avant fin 2021.

ii) **Élargir l'accès à l'électricité, qui est actuellement faible.** Le gouvernement a modifié le cadre juridique afin de libéraliser la production et la distribution d'électricité. La loi de finances de 2020 prévoyait des incitations fiscales pour l'investissement dans l'énergie verte. Il devrait rationaliser ses subventions et ses exonérations fiscales pour les entreprises, tout en encourageant le secteur privé à entreprendre des projets écologiques.

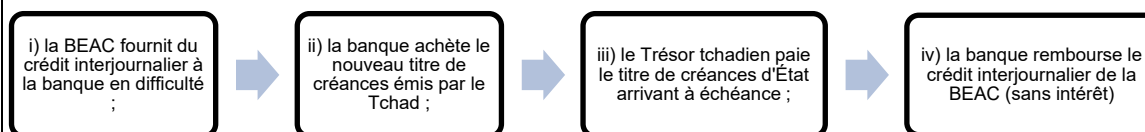
iii) **Moyennant l'assistance technique du FMI :** 1) Le Tchad prévoit de réaliser une évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) en tenant compte de l'objectif d'accroître les infrastructures climato-intelligentes. Il s'agit notamment de produire de l'énergie renouvelable, de moderniser le réseau électrique, de développer les transports publics et d'améliorer l'infrastructure numérique pour tirer parti de l'expansion mondiale du télétravail. 2) Les autorités prévoient d'entreprendre une évaluation de la politique en matière de changement climatique (CCPA), qui permet d'analyser et de concevoir des solutions aux répercussions économiques du changement climatique.

iv) Enfin, afin de **promouvoir une reprise verte à travers l'inclusion financière**, les autorités tchadiennes prévoient d'améliorer l'accès au financement par la microfinance et les services bancaires mobiles.

### Encadré 3. Tchad : Mécanisme de refinancement des titres d'État tchadiens

**Le mécanisme de refinancement (rollover) a été créé à la mi-2017.** Ce mécanisme a permis aux banques confrontées à une crise de liquidité de renouveler les titres de l'État tchadien arrivant à échéance, principalement adossés aux crédits intrajournaliers de la BEAC, ce qui a permis d'éviter une défaillance de l'État. C'était au milieu de l'année 2017, lorsque certains détenteurs de titres d'État tchadiens étaient réticents à renouveler leurs échéances, du fait de la perception que ces titres comportaient un risque élevé.

▪ **Les étapes du mécanisme de refinancement sont les suivantes :**

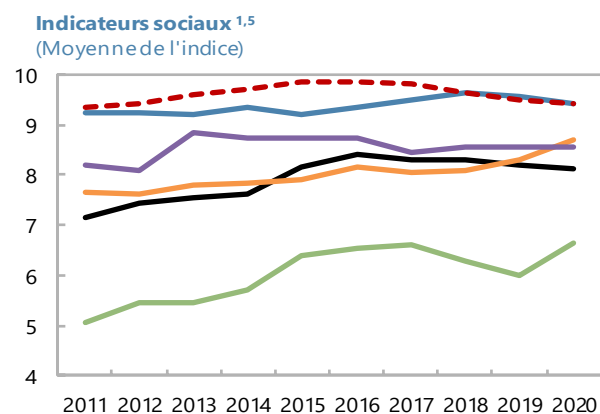
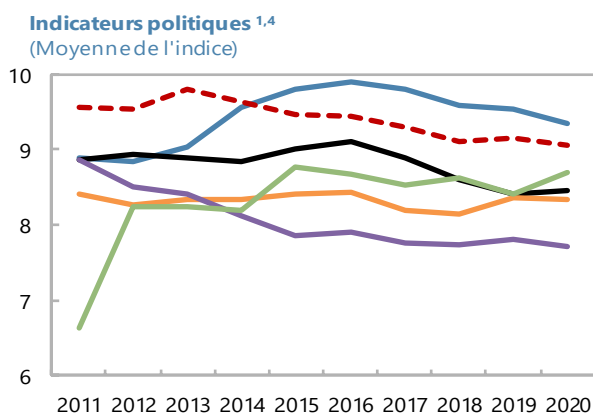
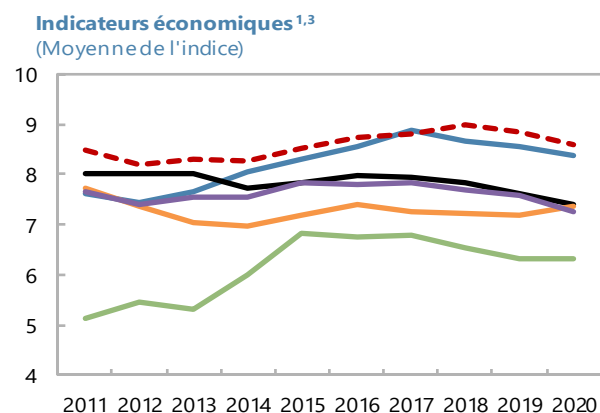
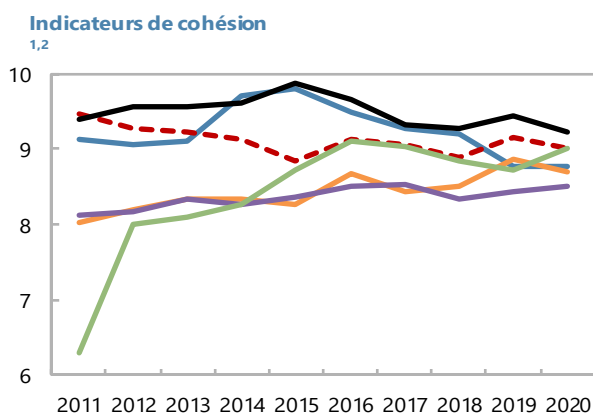
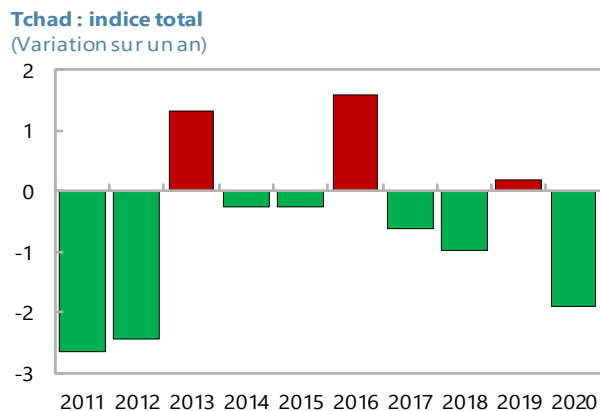
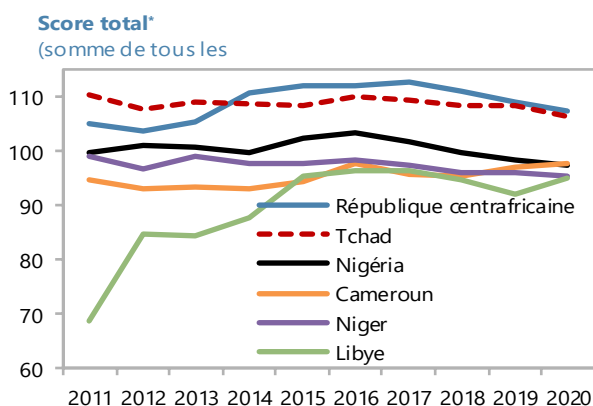


▪ **Pendant la période de transition (2017-2020), la BEAC a continué à jouer son rôle de prêteur en dernier ressort, au moyen de l'outil technique des crédits intrajournaliers.** En raison d'une amélioration de la situation financière de l'État, le programme appuyé par la FEC de 2017-19 avait pour objectif de réduire progressivement le taux moyen de refinancement de 100 % en 2017 à 85 % en 2020. Cela a contribué à renforcer la liquidité des banques, en particulier celles des banques publiques en difficulté, et à réduire l'exposition des banques au financement de la BEAC.

▪ **Évaluer l'accord au titre du mécanisme de refinancement depuis 2017.** Le mécanisme a empêché le Tchad d'émettre de nouveaux titres d'État sur le marché financier régional, malgré les signes d'amélioration de la demande de titres tchadiens, sous l'effet du renforcement de la situation des finances publiques du pays. Le Tchad était le seul pays de la CEMAC à réduire le volume de ses titres et le mécanisme était coûteux, car le Trésor ne bénéficiait pas de la baisse des taux d'intérêt du marché régional. Il était incapable d'émettre de nouveaux titres à faible coût et continuait à renouveler ses échéances vis-à-vis des banques en difficulté en échange des coûts de refinancement plus élevés de la BEAC.

**Sortir prudemment du mécanisme de refinancement.** En vertu d'un protocole d'accord signé en février 2021 avec la BEAC, le gouvernement a décidé de mettre fin au mécanisme de refinancement de la dette des banques locales. La sortie du mécanisme de refinancement a permis au Trésor tchadien d'accéder aux marchés de titres de la CEMAC et de mobiliser plus que les 100 milliards de FCFA proposés par la BEAC (estimation de 145 milliards de FCFA), dans le cadre du programme d'achat d'obligations de 600 milliards de FCFA sur le marché secondaire. Toutefois, la sortie progressive du mécanisme de refinancement se fera de façon minutieuse, avec notamment une restructuration des titres de courte durée actuels en instruments à plus longue échéance protégés par l'ouverture d'un compte séquestre à la BEAC. Le nouvel accord remplit les conditions requises pour annuler la pondération des risques liés aux titres d'État émis par le Tchad.

### Graphique 1. Tchad et pays voisins : indicateurs de fragilité, 2011-20



Source: indice des États fragiles (Fonds pour la paix)

1/ Indice de 1 à 10, où 10 représente une plus grande fragilité et 1 la moindre des fragilités.

2/ Indicateurs de cohésion : appareil sécuritaire, élite divisée en factions et griefs collectifs.

3/ Indicateurs économiques : déclin économique, inégalités et fuite des cerveaux.

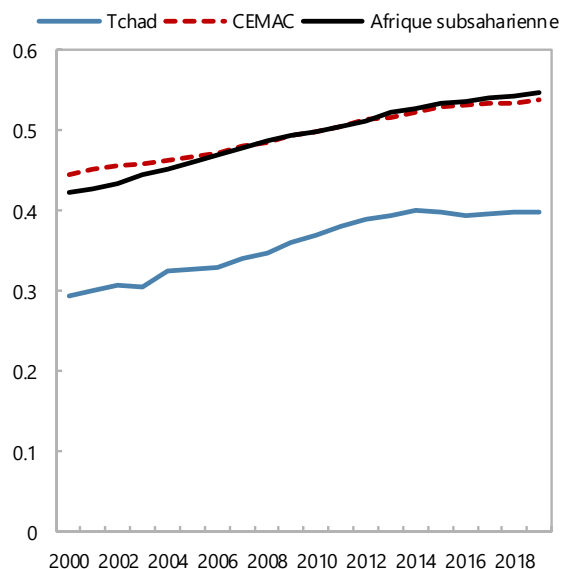
4/ Indicateurs politiques : légitimité de l'État, services publics et droits de l'homme.

5/ Indicateurs sociaux : pressions démographiques, réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays.

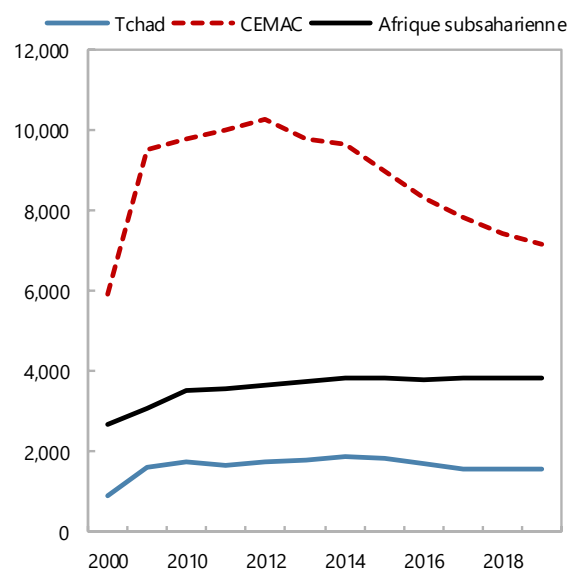


## Graphique 2. Tchad : principaux indicateurs de développement, 1995-2019

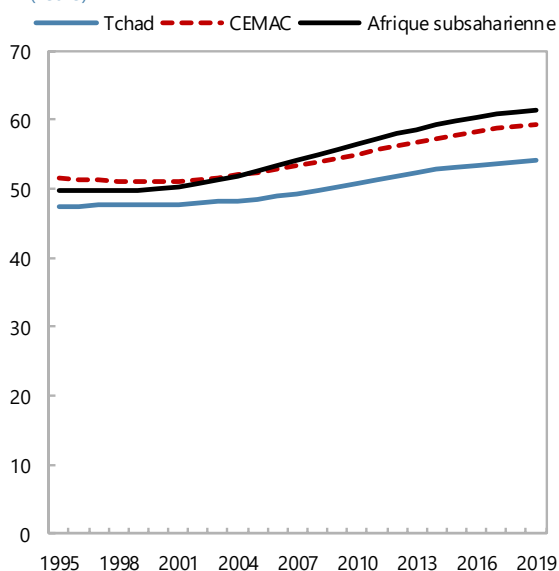
**Indice de développement humain (IDH).** (Valeur indicielle de 0 à 1)<sup>1</sup>



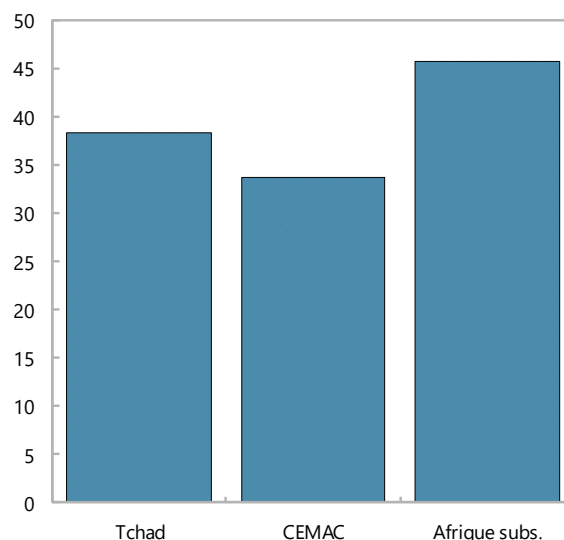
**PIB par habitant**



**Espérance de vie à la naissance** (Years)



**Population vivant sous le seuil de pauvreté,<sup>2</sup>** (en %)



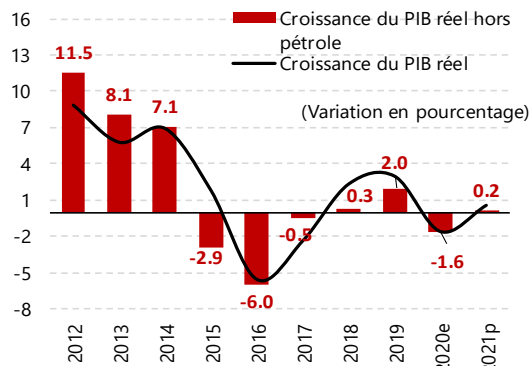
Sources : Rapport sur le développement humain (2020) - calculs fondés sur les données du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2019a), Institut de statistique de l'UNESCO (2020), Division de statistique de l'ONU (2020b), Banque mondiale (2020a), Barro et Lee (2018) et FMI (2020).

1/ L'indice du développement humain est calculé comme la moyenne géométrique (à pondération égale) de l'espérance de vie, l'éducation et le RNB par habitant.

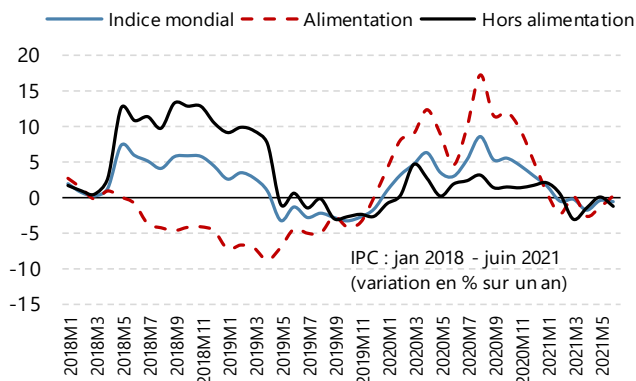
2/ Définition : Pourcentage de la population vivant sous le seuil international de pauvreté de 1,90 dollar (valeur en parité de pouvoir d'achat) par jour. Dernières données disponibles pour chaque pays.

### Graphique 3. Tchad : évolution économique récente, 2012-21

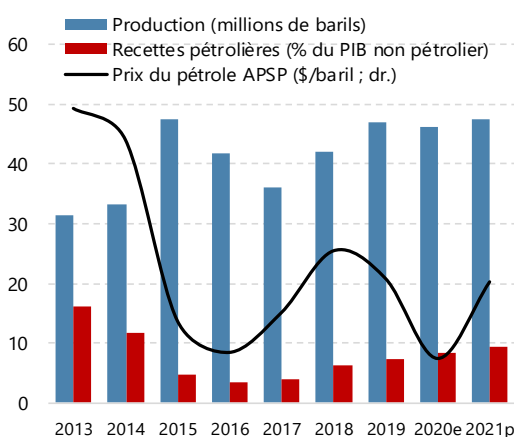
Après s'être contractée en 2020, la croissance du PIB non pétrolier reste précaire...



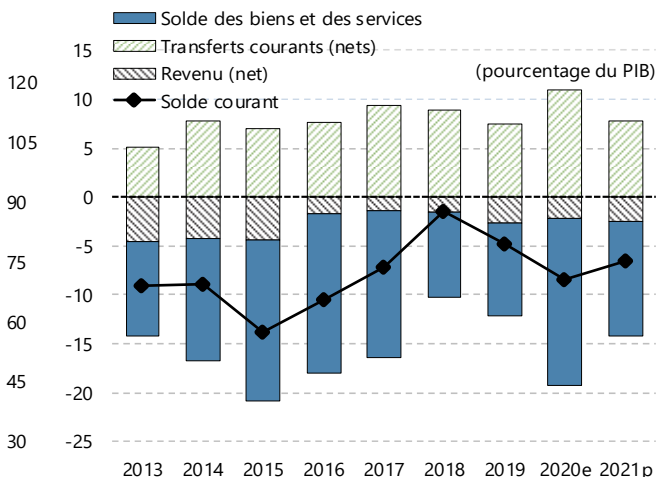
... et l'inflation a augmenté en 2020, principalement du fait d'une hausse des prix des denrées alimentaires.



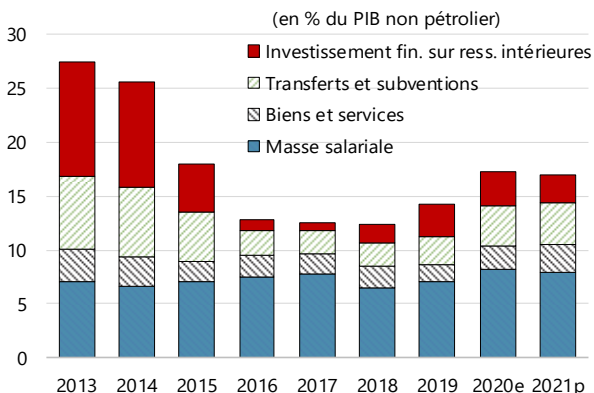
La production pétrolière devrait poursuivre sa tendance ascendante, malgré la volatilité des cours du pétrole...



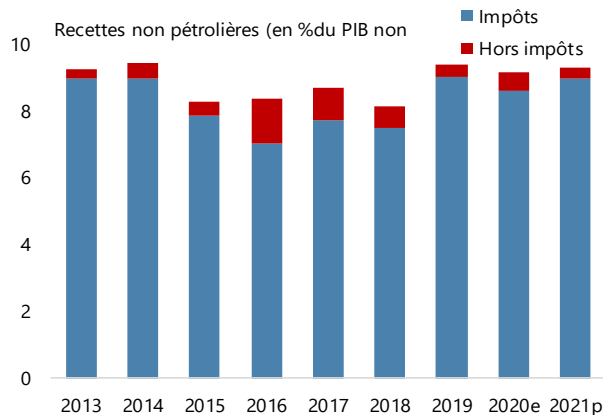
... et par conséquent, le solde courant devrait s'améliorer.



Les dépenses publiques ont augmenté en 2020 pour financer la riposte à la pandémie...

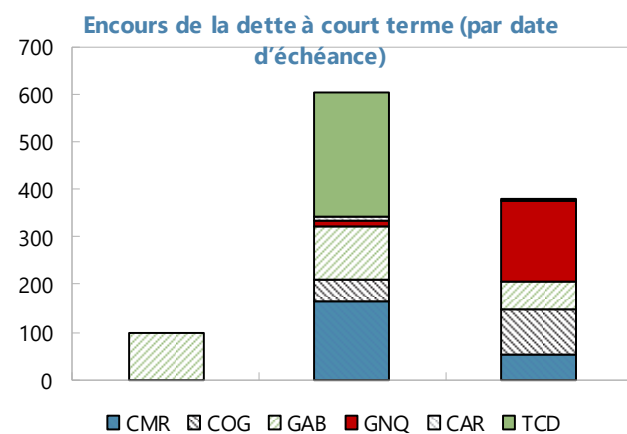
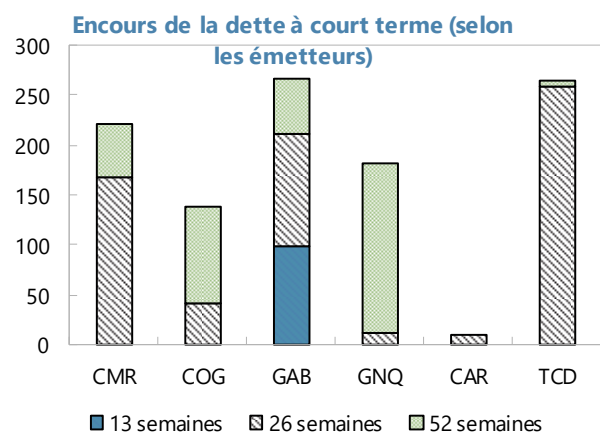
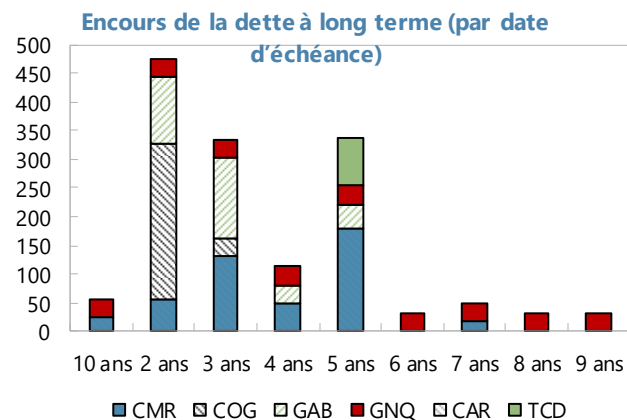
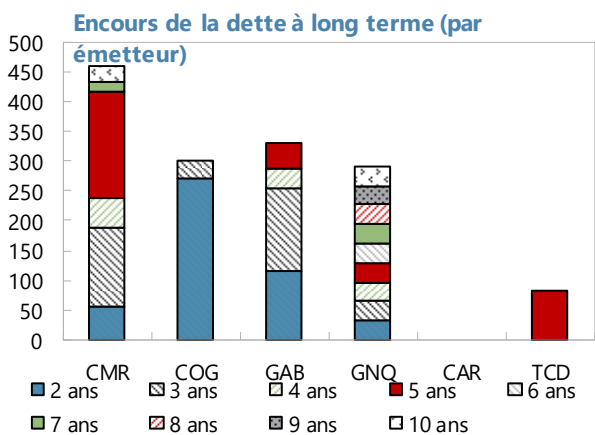
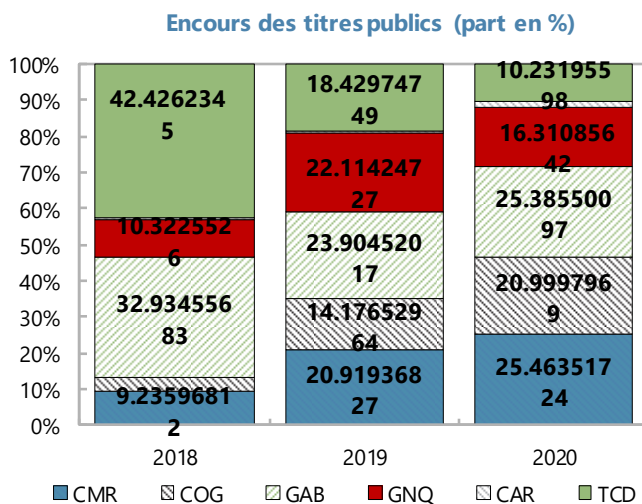
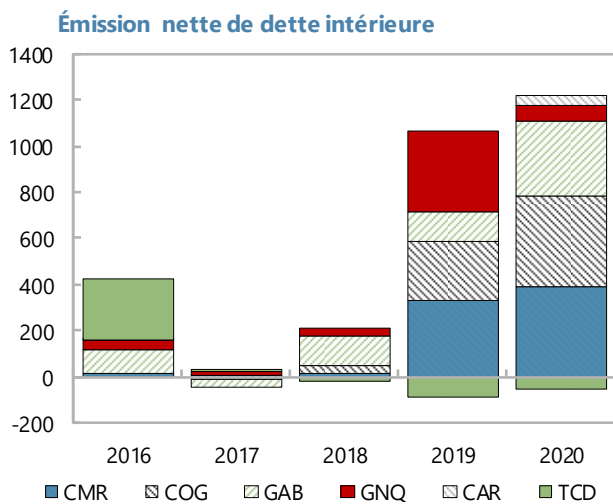


... Avec une baisse des recettes fiscales non pétrolières en raison du ralentissement de l'activité.



Sources : autorités tchadiennes ; estimations des services du FMI.

**Graphique 4. Tchad : évolution de la dette intérieure dans la CEMAC, 2016-20**  
(milliards de FCFA)

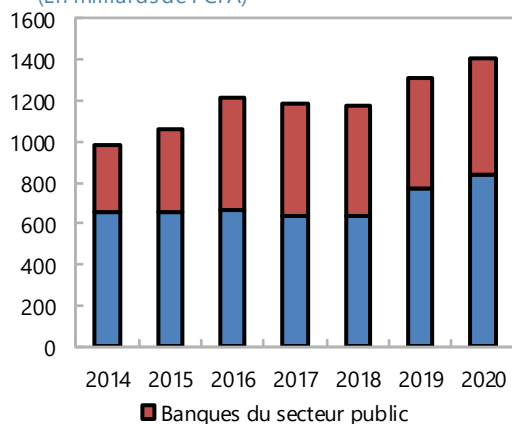


Sources : BEAC et estimations des services du FMI.

Graphique 5. Tchad : évolution du secteur financier, 2014-20

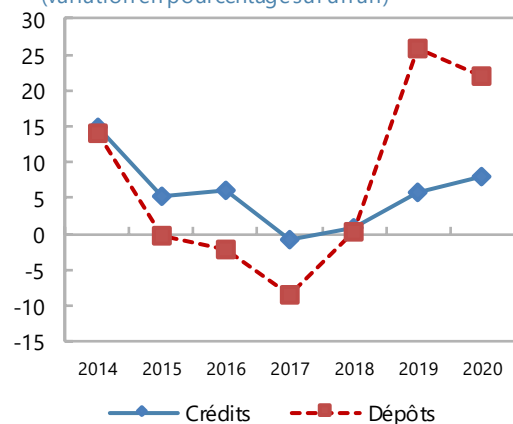
## Actifs du secteur bancaire

(En milliards de FCFA)



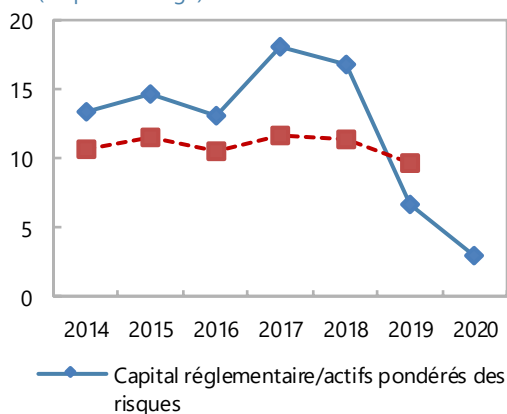
## Évolution des crédits et des dépôts

(variation en pourcentage sur un an)



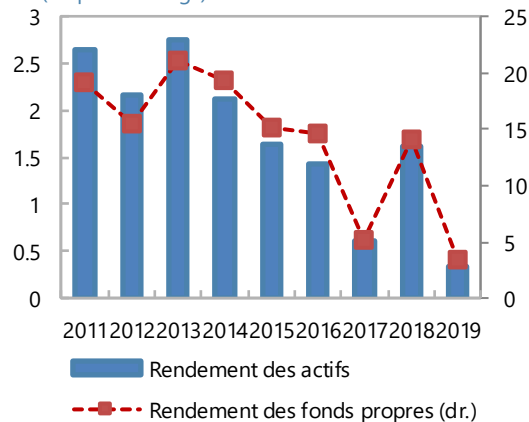
## Suffisance des fonds propres

(En pourcentage)



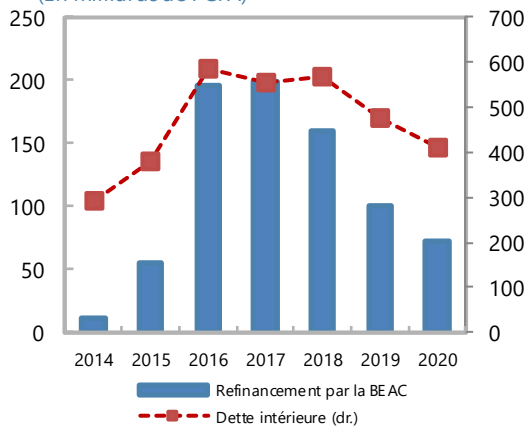
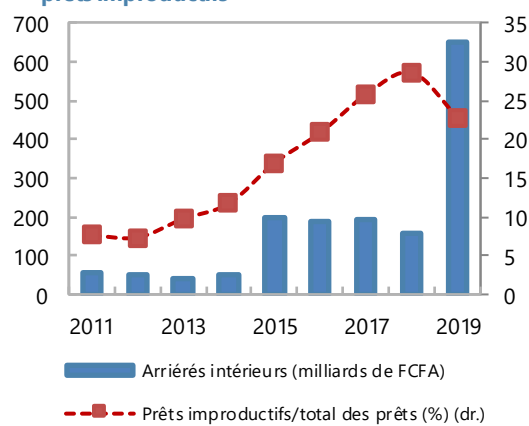
## Rentabilité du secteur bancaire

(en pourcentage)



## Refinancement par la BEAC et dette intérieure

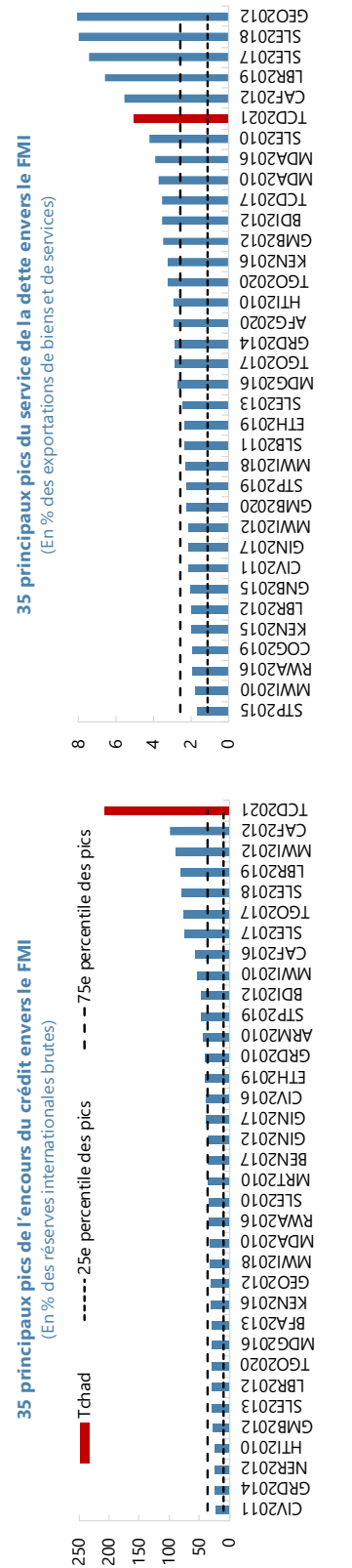
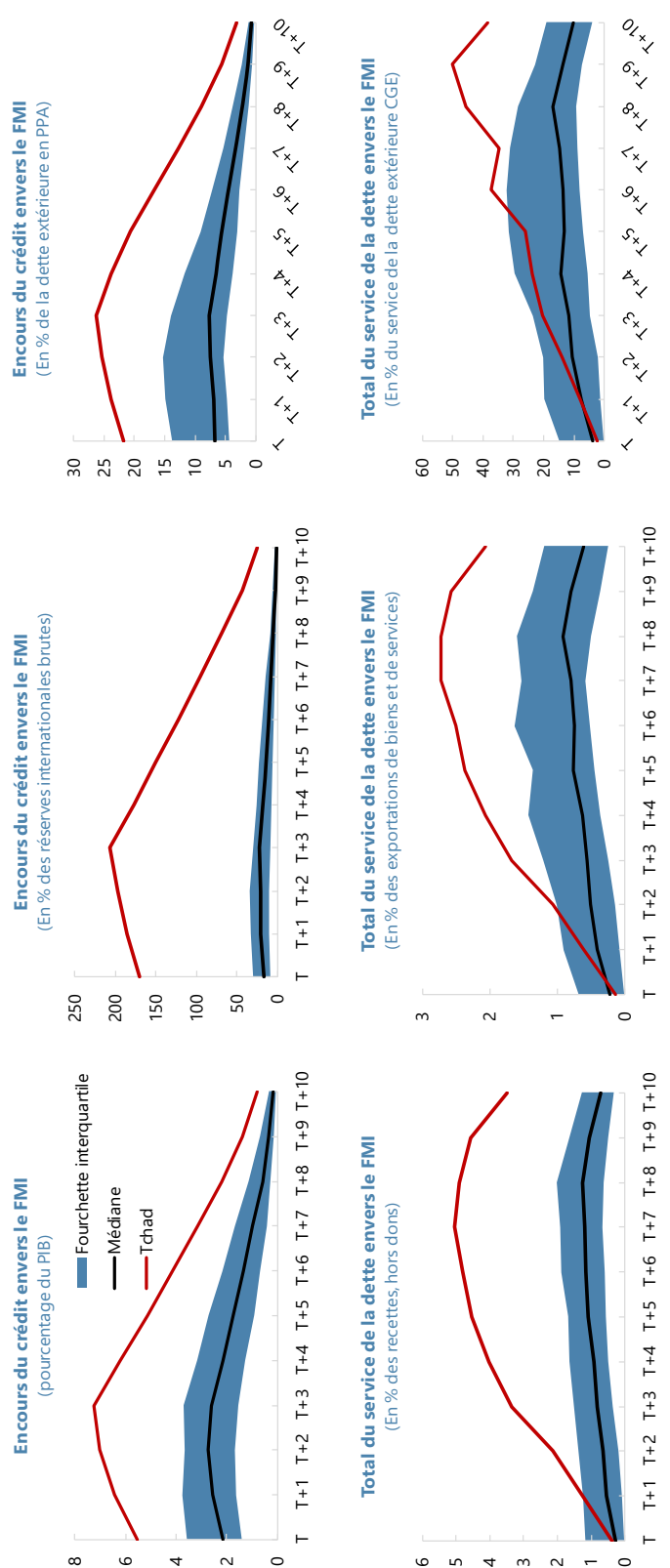
(En milliards de FCFA)

Encours des arriérés intérieurs et des prêts improductifs<sup>1</sup>

Sources : BEAC ; estimations des services du FMI.

1/ Les arriérés intérieurs comprennent l'encours des arriérés audités à la fin 2019. Les indicateurs de solidité financière sont provisoires.

**Graphique 6. Tchad : indicateurs de crédit du FMI et comparaison avec les accords au titre du fonds fiduciaire RPC donnant accès aux tranches supérieures de crédit**



Notes :

- 1) T = date d'approbation de l'accord. CGE = contractée ou garantie par l'état.
- 2) Les traits ou les barres rouges représentent l'indicateur Ctr pour l'accord concerné.
- 3) Les barres de la médiane, de l'écart interquartile et du comparateur représentent tous les accords au titre des tranches supérieures de crédit (financements mixtes compris) approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC entre 2010 et 2020.
- 4) Les pays RPC du groupe de contrôle ayant plusieurs accords sont enregistrés individuellement dans la base de données.
- 5) Les réserves internationales brutes renvoient aux réserves brutes imputées du Tchad.

Tableau 1. Tchad : principaux indicateurs économiques et financiers, 2019-2025

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Prel.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage)							
<b>Secteur réel</b>							
PIB à prix constants	3.0	-1.6	0.6	2.2	3.1	3.6	3.8
PIB pétrolier	7.6	-1.5	2.3	2.3	2.0	2.4	3.4
PIB non pétrolier	2.0	-1.6	0.2	2.1	3.3	3.9	3.9
Déflateur du PIB	1.5	-2.1	6.3	1.4	1.8	2.1	2.4
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	-1.0	4.5	1.1	2.8	2.8	2.9	3.0
Prix du pétrole							
Brent (US\$/baril) <sup>1</sup>	64.0	42.3	61.7	58.2	56.1	55.0	54.4
Prix du pétrole tchadien (Dollars U.S./baril) <sup>1</sup>	61.0	40.3	58.7	55.2	53.1	52.0	51.4
Production de pétrole (millions de barils)	47.0	46.2	47.4	48.7	49.8	51.2	53.2
Taux de change FCFA/US\$ (moyenne)	585.9	574.8	....	....	....	....	....
<b>Monnaie et crédit</b> <sup>2</sup>							
Avoir extérieurs nets du système bancaire	7.2	-1.6	-2.0	-3.7	-3.1	-2.7	4.5
Crédit intérieur net	19.1	17.8	13.3	5.4	4.1	4.3	-0.2
<i>dont</i> : créances sur le gouvernement (net)	11.8	9.7	11.4	2.6	1.0	0.9	-3.4
<i>dont</i> : créances sur l'économie (net)	1.0	4.7	0.6	2.8	3.1	3.5	3.2
Monnaie et quasi-monnaie	24.4	17.6	11.3	1.7	1.0	1.6	4.3
Vitesse de circulation (PIB hors pétrole)	4.7	4.1	3.7	3.9	4.1	4.3	4.4
<b>Secteur extérieur (valorisé en francs CFA)</b>							
Exportations de biens et services (FAB)	3.3	-22.9	34.8	1.0	1.8	3.5	6.9
Importations de biens et services (FAB)	4.5	-1.3	12.2	3.3	4.4	3.0	3.3
Volume des exportations	9.5	5.3	-0.4	4.6	3.2	3.3	4.7
Volume des importations	4.0	2.0	7.2	0.3	3.5	1.0	1.3
Solde global de la balance des paiements (% du PIB)	0.0	-1.5	-2.4	-3.3	-2.6	-3.1	-0.7
Solde courant, y.c. transferts officiels courants (% du PIB)	-4.8	-8.4	-6.5	-5.8	-7.3	-7.9	-6.3
Termes de l'échange	-6.1	-24.4	29.3	-6.3	-2.3	-1.8	0.1
Dette extérieure (pourcentage du PIB)	24.6	26.3	26.1	27.7	28.3	28.2	26.6
VAN de la dette extérieure (% des exportations de B&S)	65.6	86.0	65.6	70.1	73.0	73.5	68.4
(en pourcentage du PIB hors pétrolier, sauf indication contraire)							
<b>Finances publiques</b>							
Recettes et dons	17.3	24.3	19.2	22.0	21.3	20.7	20.9
<i>dont</i> : recettes pétrolières	6.4	10.7	7.0	9.1	7.8	6.7	6.5
<i>dont</i> : recettes non pétrolières	9.4	9.1	9.3	9.8	10.3	10.8	11.3
Dépenses totales	18.0	22.3	22.6	21.2	21.1	20.6	20.1
Dépenses courantes	12.5	15.2	15.4	14.1	13.7	13.2	12.7
Dépenses d'investissement	5.6	7.1	7.2	7.1	7.4	7.5	7.4
Solde primaire hors pétrole (base engagement, hors dons) <sup>3</sup>	-4.8	-8.1	-7.7	-5.9	-5.2	-4.1	-3.2
Solde budgétaire global (base ordonnancement, dons inclus)	-0.8	1.9	-3.4	0.8	0.2	0.0	0.8
CEMAC reference fiscal balance (in percent of GDP)	-2.1	-3.3	-2.8	-1.2	-0.8	-5.3	1.5
Dette publique totale (en % du PIB)	53.0	52.5	49.1	50.6	48.9	47.7	46.1
<i>dont</i> : dette intérieure (en % du PIB)	28.4	26.2	23.0	22.9	20.5	19.5	19.6
<b>Pour mémoire:</b>							
PIB nominal (milliards de francs CFA)	6,406	6,170	6,593	6,826	7,163	7,580	8,055
<i>dont</i> : PIB nominal hors pétrole	5,130	5,271	5,337	5,603	5,953	6,363	6,807
PIB nominal (milliards de US\$)	10.9	10.7	12.0	12.6	13.4	14.3	15.4

Sources: Autorités tchadiennes; estimations et projections de la mission du FMI.

<sup>1</sup> Le prix du pétrole tchadien est le prix du WEO diminué de la décote de qualité.<sup>2</sup> Variation en pourcentage du stock de la monnaie au sens large en début de période.<sup>3</sup> Défini comme recettes totales hors dons et recettes pétrolières, moins les dépenses totales.

**Tableau 2. Tchad : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2019-2025**  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Prel.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Recettes et dons</b>	<b>885</b>	<b>1,279</b>	<b>1,026</b>	<b>1,230</b>	<b>1,267</b>	<b>1,316</b>	<b>1,421</b>
Recettes	806	1,043	868	1,061	1,080	1,114	1,211
Pétrole	326	562	374	512	466	426	441
Hors pétrole	480	481	495	548	613	688	770
Fiscales	461	452	478	529	592	665	745
Non-fiscales	19	29	17	19	21	23	25
Dons	79	236	158	169	188	201	210
Assistance budgétaire	7	125	23	26	28	28	28
Dons projets	72	111	135	143	160	173	182
<b>Dépenses</b>	<b>924</b>	<b>1,177</b>	<b>1,206</b>	<b>1,187</b>	<b>1,256</b>	<b>1,314</b>	<b>1,366</b>
Courantes	639	800	821	787	816	838	864
Salaires	360	431	425	437	452	465	483
Civils	248	305	299	309	323	335	352
Militaires	111	126	126	128	129	130	131
Biens et services	83	115	136	114	123	128	131
Transferts et subventions	133	194	206	190	195	197	200
Intérêts	64	60	54	46	46	48	50
Intérieurs	21	26	26	17	18	21	24
Extérieurs	42,8	34,1	28,7	29,1	27,4	27,0	26,1
<i>Memo: Glencore (apres restructuration)</i>	31	22	19	19	16	14	12
Investissement	285	377	385	400	440	475	502
Financement intérieur	153	170	140	140	150	160	172
Financement extérieur	132	207	245	260	290	315	330
<b>Solde global (dons compris, base engagement)</b>	<b>-39</b>	<b>102</b>	<b>-180</b>	<b>42</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>55</b>
<b>Solde primaire hors pétrole (hors dons, base eng.)</b>	<b>-249</b>	<b>-428</b>	<b>-412</b>	<b>-333</b>	<b>-307</b>	<b>-262</b>	<b>-216</b>
Instances de paiement fin d'année précédente	-31	-74	-34	-34	-33	-21	-21
Instances de paiement fin d'année	74	34	34	33	21	21	40
Accumulation d'arriérés (RAP)	-64	-149	-111	-50	-50	-50	-15
<b>Solde global (dons compris, base caisse)</b>	<b>-60</b>	<b>-87</b>	<b>-292</b>	<b>-9</b>	<b>-50</b>	<b>-48</b>	<b>59</b>
<b>Solde primaire hors pétrole (hors dons, base caisse)</b>	<b>-270</b>	<b>-617</b>	<b>-524</b>	<b>-384</b>	<b>-369</b>	<b>-312</b>	<b>-211</b>
<b>Financement</b>	<b>60</b>	<b>85</b>	<b>180</b>	<b>-216</b>	<b>-128</b>	<b>-105</b>	<b>-59</b>
Financement intérieur (net)	35	89	220	-209	-138	-118	-47
Financement bancaire (net)	179	104	67	-95	-102	-124	-120
Banque centrale (BEAC)	179	104	67	-95	-102	-124	-120
Dépôts	105	-1	-32	-34	-31	-39	-24
Avances (nettes)	0	0	0	-48	-48	-48	-48
FMI <sup>2</sup>	74	105	-6	-13	-23	-37	-49
Allocation de DTS	0	0	106	0	0	0	0
Banques commerciales (dépôts)	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements (net)	-143	-16	154	-114	-35	6	73
<i>amortissement</i>	-74	-61	-26	-51	-50	-74	-48
<i>prets banques commerciales</i>	0	-9	-9	11	10	10	10
<i>prets non bancaires (flux)</i>	0	21	39	41	46	50	52
<i>Bons de Trésor Assimilables (nets)</i>	-70	0	78	-105	-10	-5	24
<i>Obligations du Trésor Assimilables (flux)</i>	0	43	71	0	-21	25	35
<i>Recapitalisation Bancaire</i>	0	0	-10	0	0	0	0
<i>Fonds de lissage des prix et de production pétr</i>	0	-10	10	-10	-10	0	0
Privatisations et autres recettes exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0
Financement extérieur	24	-4	-40	-7	10	13	-12
Dons	79	236	158	169	188	201	210
Budgetaires	7	125	23	26	28	28	28
Projets	72	111	135	143	160	173	182
Prêts (nets)	-4	-30	-65	-32	-15	-11	-36
Décassements	72	71	72	117	125	132	117
Budgetaires	13	0	0	41	40	40	21
Projets	59	71	72	76	85	92	97
Amortissement	-76	-101	-137	-149	-140	-143	-154
<i>Memo: Glencore (apres restructuration)</i>	-24	-48	-76	-81	-74	-73	-83
Allègement/rechelonement de la dette	28	26	25	25	25	24	25
<b>Ecart de financement</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>111</b>	<b>225</b>	<b>179</b>	<b>153</b>	<b>-1</b>
Fonds fiduciaire ARC		2	6				
Initiative de suspension du service de la dette		1	1	0	-1	-1	0
Nouveau programme FEC		0	44	88	88	87	0
Écart de financement résiduel	0	0	60	137	92	67	0
<b>Pour mémoire:</b>							
PIB hors pétrole	5,130	5,271	5,337	5,603	5,953	6,363	6,807
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	241	263	284	273			
Dépôts dans les banques (principalement BEAC)	149	150	182	216	247	286	310
(en mois de dépenses sur financement intérieur)	2,3	1,9	2,3	2,8	3,1	3,4	3,6
Avances statutaires BEAC	480	480	480	432	384	336	288

Sources: Autorités tchadiennes; estimations et prévisions du FMI.

<sup>1</sup>Recettes hors pétrole et hors dons moins dépenses nettes d'intérêts et des investissements sur financement extérieur.

**Tableau 3. Tchad : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2019-2025**  
(en pourcentage du PIB non pétrolier sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Prel.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Recettes et dons</b>	<b>17.3</b>	<b>24.3</b>	<b>19.2</b>	<b>22.0</b>	<b>21.3</b>	<b>20.7</b>	<b>20.9</b>
Recettes	15.7	19.8	16.3	18.9	18.1	17.5	17.8
Pétrole	6.4	10.7	7.0	9.1	7.8	6.7	6.5
Hors pétrole	9.4	9.1	9.3	9.8	10.3	10.8	11.3
Fiscales	9.0	8.6	8.9	9.4	9.9	10.4	10.9
Non-fiscales	0.4	0.5	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4
Dons	1.5	4.5	3.0	3.0	3.2	3.2	3.1
Assistance budgétaire	0.1	2.4	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4
Dons projets	1.4	2.1	2.5	2.6	2.7	2.7	2.7
<b>Dépenses</b>	<b>18.0</b>	<b>22.3</b>	<b>22.6</b>	<b>21.2</b>	<b>21.1</b>	<b>20.6</b>	<b>20.1</b>
Courantes	12.5	15.2	15.4	14.1	13.7	13.2	12.7
Salaires	7.0	8.2	8.0	7.8	7.6	7.3	7.1
Civils	4.8	5.8	5.6	5.5	5.4	5.3	5.2
Militaires	2.2	2.4	2.4	2.3	2.2	2.0	1.9
Biens et services	1.6	2.2	2.5	2.0	2.1	2.0	1.9
Transferts et subventions	2.6	3.7	3.9	3.4	3.3	3.1	2.9
Intérêts	1.2	1.1	1.0	0.8	0.8	0.8	0.7
Intérieurs	0.4	0.5	0.5	0.3	0.3	0.3	0.4
Extérieurs	0.8	0.6	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4
<i>Memo: Glencore (apres restructuration)</i>	0.6	0.4	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2
Investissement	5.6	7.1	7.2	7.1	7.4	7.5	7.4
Financement intérieur	3.0	3.2	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5
Financement extérieur	2.6	3.9	4.6	4.6	4.9	5.0	4.8
<b>Solde global (dons compris, base engagement)</b>	<b>-0.8</b>	<b>1.9</b>	<b>-3.4</b>	<b>0.8</b>	<b>0.2</b>	<b>0.0</b>	<b>0.8</b>
<b>Solde primaire hors pétrole (hors dons, base eng.) 1</b>	<b>-4.8</b>	<b>-8.1</b>	<b>-7.7</b>	<b>-5.9</b>	<b>-5.2</b>	<b>-4.1</b>	<b>-3.2</b>
Instances de paiement fin d'année précédente	-0.6	-1.4	-0.6	-0.6	-0.5	-0.3	-0.3
Instances de paiement fin d'année	1.4	0.6	0.6	0.6	0.3	0.3	0.6
Var arriérés	-1.2	-2.8	-2.1	-0.9	-0.8	-0.8	-0.2
autres arrieres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Solde global (dons compris, base caisse)</b>	<b>-1.2</b>	<b>-1.6</b>	<b>-5.5</b>	<b>-0.2</b>	<b>-0.8</b>	<b>-0.8</b>	<b>0.9</b>
<b>Solde primaire hors pétrole (hors dons, base caisse)</b>	<b>-5.3</b>	<b>-11.7</b>	<b>-9.8</b>	<b>-6.8</b>	<b>-6.2</b>	<b>-4.9</b>	<b>-3.1</b>
<b>Financement</b>	<b>1.2</b>	<b>1.6</b>	<b>3.4</b>	<b>-3.9</b>	<b>-2.2</b>	<b>-1.7</b>	<b>-0.9</b>
Financement intérieur (net)	0.7	1.7	4.1	-3.7	-2.3	-1.9	-0.7
Financement bancaire (net)	3.5	2.0	1.3	-1.7	-1.7	-2.0	-1.8
Banque centrale (BEAC)	3.5	2.0	1.3	-1.7	-1.7	-2.0	-1.8
Dépôts	2.0	0.0	-0.6	-0.6	-0.5	-0.6	-0.3
Avances (nettes)	0.0	0.0	0.0	-0.9	-0.8	-0.8	-0.7
FMI	1.4	2.0	-0.1	-0.2	-0.4	-0.6	-0.7
Allocation de DTS	0.0	0.0	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banques commerciales (dépos)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements (net)	-2.8	-0.3	2.9	-2.0	-0.6	0.1	1.1
Privatisations et autres recettes exceptionnelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur	0.5	-0.1	-0.8	-0.1	0.2	0.2	-0.2
Prêts (nets)	-0.1	-0.6	-1.2	-0.6	-0.3	-0.2	-0.5
Décaissements	1.4	1.3	1.3	2.1	2.1	2.1	1.7
Amortissement	-1.5	-1.9	-2.6	-2.7	-2.4	-2.2	-2.3
Allegement/reechelonnement de la dette	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4
<b>Ecart de financement</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>2.1</b>	<b>4.0</b>	<b>3.0</b>	<b>2.4</b>	<b>0.0</b>
Fonds fiduciaire ARC		0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Initiative de suspension du service de la dette		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouveau programme FEC		0.0	0.8	1.6	1.5	1.4	0.0
Écart de financement résiduel		0.0	1.1	2.4	1.5	1.1	0.0
<b>Pour memoire:</b>							
PIB hors pétrole	5,130	5,271	5,337	5,603	5,953	6,363	6,807
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	4.7	5.0	5.3	4.9			
Dépôts dans les banques (principalement BEAC)	2.9	2.8	3.4	3.9	4.1	4.5	4.5
(en mois de depenses sur financement interieur)	2.3	1.9	2.3	2.8	3.1	3.4	3.6
Avances statutaires BEAC	9.4	9.1	9.0	7.7	6.4	5.3	4.2

Sources: Autorités tchadiennes; estimations et previsions du FMI.

1Recettes hors petroles et hors dons moins depenses nettes d'interets et des investissements sur financement extérieur.



**Tableau 4. Tchad : balance des paiements, 2019-2025**

(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Solde courant, transferts officiels courants inclus</b>	<b>-313</b>	<b>-645</b>	<b>-450</b>	<b>-421</b>	<b>-553</b>	<b>-630</b>	<b>-537</b>
Balance commerciale	683	181	569	491	434	414	479
Exportations (FAB) :	2,064	1,508	1,988	1,980	1,979	2,021	2,142
<i>dont</i> : pétrole	1,681	1,070	1,530	1,461	1,417	1,407	1,431
Importations (FAB)	-1,381	-1,327	-1,419	-1,490	-1,546	-1,606	-1,663
Services (net)	-1,295	-1,245	-1,347	-1,336	-1,360	-1,347	-1,352
Revenu des facteurs (net)	-170	-131	-163	-162	-174	-182	-164
Transferts courants (net)	469	550	491	586	548	485	500
Officiels (net)	111	95	95	99	104	109	116
Privés (net)	358	455	396	487	445	376	384
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>293</b>	<b>427</b>	<b>272</b>	<b>126</b>	<b>300</b>	<b>394</b>	<b>482</b>
Transferts en capital	69	108	131	139	156	170	178
Investissements directs étrangers	277	223	234	256	283	303	327
Autres investissements à moyen et long terme	-38	34	-11	-195	-150	-145	-152
Secteur public	-17	-35	41	-73	-55	-51	-57
<i>don't</i> : Allocation de DTS			106				
Secteur privé	-21	69	-51	-123	-94	-94	-94
Capital à court terme	-15	63	-82	-74	11	67	128
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde global</b>	<b>-19</b>	<b>-217</b>	<b>-178</b>	<b>-295</b>	<b>-253</b>	<b>-235</b>	<b>-55</b>
<b>Financement</b>	<b>-102</b>	<b>-42</b>	<b>19</b>	<b>-21</b>	<b>-19</b>	<b>-10</b>	<b>-18</b>
Variation des réserves nettes (BEAC)	-102	-42	19	-21	-19	-10	-18
<i>don't</i> : Allocation de DTS			-106				
Financement exceptionnel	28	26	25	25	25	24	25
Allègement de la dette (PPTe)	28	26	25	25	25	24	25
Financement exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0
Autres recettes exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0
Accumulation d'arriérés extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
<b>Besoin de financement</b>	<b>-93</b>	<b>-233</b>	<b>-134</b>	<b>-292</b>	<b>-247</b>	<b>-221</b>	<b>-48</b>
Besoin de financement	-1.5	-3.8	-2.0	-4.3	-3.4	-2.9	-0.6
Financement attendu (hors FMI, y compris prêts bucs)	20	125	23	67	68	68	49
Prêts au titre de l'appui budgétaire	13	0	0	41	40	40	21
Dons programme (transferts courants)	7	125	23	26	28	28	28
<i>Banque mondiale</i>	0	57					
<i>Autres partenaires pour le développement</i>	7	66					
Allègement de la dette	-	1	1	0	-1	-1	0
<i>Initiative de suspension du service de la dette</i>	-	1	1	0	-1	-1	0
Financement du FMI, dont :	74	108	50	88	88	87	0
FEC du FMI	74	0	44	88	88	87	0
Fonds fiduciaire ARC	-	2	6	-	-	-	-
1er accord FCR du FMI	-	67	-	-	-	-	-
2e accord FCR du FMI prévu	-	39	-	-	-	-	-
Écart résiduel	0	0	-60	-137	-92	-67	0
<b>Pour mémoire :</b>							
Solde copurant (pourcentage du PIB)	-4.8	-8.4	-6.5	-5.8	-7.3	-7.9	-6.3
Solde global, transferts officiels courants inclus (po)	0.0	-1.5	-2.4	-3.3	-2.6	-3.1	-0.7
Exportations (pourcentage du PIB)	32.2	24.4	30.2	29.0	27.6	26.7	26.6
<i>dont</i> : pétrole	26.2	17.3	23.2	21.4	19.8	18.6	17.8
Importations (pourcentage du PIB)	-21.6	-21.5	-21.5	-21.8	-21.6	-21.2	-20.6
IDE (pourcentage du PIB)	4.3	3.6	3.5	3.8	4.0	4.0	4.1
Réserves de change brutes (milliards de dollars EU)	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5

Sources: Autorités tchadiennes; estimations et prévisions du FMI.

**Tableau 5. Tchad : situation monétaire, 2020-2025**  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2020	2021				2022	2023	2024	2025
	Est.	Q1	Q2	Q3	Q4	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
		Proj.							
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>-153.0</b>	<b>-244.9</b>	<b>-224.7</b>	<b>-224.7</b>	<b>-179.2</b>	<b>-232.2</b>	<b>-277.8</b>	<b>-317.7</b>	<b>-251.3</b>
Banque centrale	-149.8	-257.5	-258.3	-258.3	-212.7	-265.8	-311.4	-351.3	-284.8
Actif étrangers	216.3	116.0	109.5	122.2	317.4	338.7	357.0	366.7	384.2
Engagements étrangers	-366.0	-373.6	-367.8	-380.5	-530.1	-604.5	-668.4	-718.0	-669.0
don't financement du FMI	-338.6	-338.6	-338.6	-338.6	-382.6	-457.2	-521.5	-571.6	-522.9
Banques commerciales	-3.3	12.7	33.6	33.6	33.6	33.6	33.6	33.6	33.6
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>1437.6</b>	<b>1557.1</b>	<b>1588.7</b>	<b>1598.7</b>	<b>1608.8</b>	<b>1686.3</b>	<b>1746.4</b>	<b>1810.1</b>	<b>1807.7</b>
Crédit intérieur	1581.1	1682.3	1723.2	1788.7	1798.8	1876.3	1936.4	2000.1	1997.7
Créances sur l'État (net)	958.9	896.6	926.6	936.6	1105.6	1143.3	1158.0	1170.8	1119.9
Trésor (net)	918.9	876.6	906.6	916.6	1085.6	1123.3	1128.0	1120.8	1059.9
Secteur bancaire	918.9	876.6	906.6	916.6	1085.6	1123.3	1128.0	1120.8	1059.9
Banque centrale	801.8	769.5	769.5	769.5	819.1	811.9	797.3	760.3	640.1
Créances sur l'État	851.5	851.5	851.5	851.5	901.2	927.8	944.1	946.2	849.5
don't avances	479.9	479.9	479.9	479.9	479.9	431.9	383.9	335.9	287.9
don't financement du FMI	338.6	338.6	338.6	338.6	382.6	457.2	521.5	571.6	522.9
Engagements vis-à-vis de l'État	-49.8	-82.1	-82.1	-82.1	-82.1	-115.9	-146.9	-185.9	-209.5
Banques commerciales	117.1	107.1	137.1	147.1	266.5	311.4	330.7	360.4	419.8
Créances sur l'État	230.4	220.4	250.4	260.4	379.7	424.7	444.0	473.7	533.1
Engagement vis à vis de l'État	-113.3	-113.3	-113.3	-113.3	-113.3	-113.3	-113.3	-113.3	-113.3
Autres, hors Trésor	40.0	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0	30.0	50.0	60.0
Crédit à l'économie	684.9	746.4	780.4	852.1	693.2	733.0	778.4	829.4	877.8
Autres postes (net)	-189.6	-171.2	-168.0	-190.0	-190.0	-190.0	-190.0	-190.0	-190.0
<b>Monnaie et quasi-monnaie</b>	<b>1284.6</b>	<b>1312.2</b>	<b>1364.0</b>	<b>1374.0</b>	<b>1429.6</b>	<b>1454.0</b>	<b>1468.6</b>	<b>1492.4</b>	<b>1556.4</b>
Circulation fiduciaire hors banques	573.7	586.1	609.2	613.6	638.5	649.4	655.9	666.5	695.1
Dépôts à vue	579.0	591.5	614.8	619.3	644.4	655.4	661.9	672.7	701.5
Dépôts à terme et d'épargne	131.9	134.7	140.0	141.1	146.8	149.3	150.8	153.2	159.8
<b>Pour mémoire:</b>									
Monnaie au sens large (variation annuelle en %)	17.6				11.3	1.7	1.0	1.6	4.3
Crédit à l'économie (variation annuelle en %)	8.1				1.2	5.7	6.2	6.5	5.8
Crédit à l'économie (en pourcentage du PIB)	11.1				10.5	10.7	10.9	10.9	10.9
Crédit à l'économie (en pourcentage du PIB hors pétrole)	13.0				13.0	13.1	13.1	13.0	12.9
Vélocité (PIB hors pétrole)	4.1				3.7	3.9	4.1	4.3	4.4
Vélocité (PIB total)	4.8				4.6	4.7	4.9	5.1	5.2

Sources: Autorités tchadiennes; estimations et projections de la mission du FMI.

**Tableau 6. Tchad : repères structurels 2021/22 et mesures préalables pour la FEC 2021****Mesures préalables**

1. Le ministère des Finances et du Budget recapitalisera partiellement la banque centrale du Tchad à hauteur de 4,5 milliards de FCFA, conformément au plan de recapitalisation approuvé par la COBAC.
2. Publication sur un site gouvernemental facilement accessible du texte intégral de tous les marchés publics liés à la COVID-19 attribués par l'administration centrale à compter du 31 mai 2021.

**Repères structurels**

- |                                                                                                                                                                                                                                                            |                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 1. Publication d'une note trimestrielle sur le secteur pétrolier, conformément au format conçu en concertation avec les services du FMI, avec notamment des informations détaillées sur le service de la dette envers Glencore.                            | Trimestriel, à compter de fin décembre 2021 |
| 2. Achèvement et publication d'un audit ex post de la conformité des dépenses liées à la COVID-19 par un cabinet d'audit international réputé.                                                                                                             | Fin décembre 2021                           |
| 3. Publication d'une note semestrielle énumérant toutes les nouvelles exonérations fiscales (y compris le renouvellement et la prolongation des exonérations existantes).                                                                                  | Semestrielle, à partir de fin janvier 2022  |
| 4. Verser les recettes de TVA dans le compte séquestre de la TVA à la BEAC.                                                                                                                                                                                | Fin février 2022                            |
| 5. Publication, sur un site gouvernemental facilement accessible, du texte intégral de tous les marchés publics attribués par l'administration centrale, avec les noms et la nationalité des bénéficiaires effectifs des personnes morales adjudicataires. | Fin mars 2022                               |
| 6. Le gouvernement Parachèvera et adoptera la stratégie de GFP, conformément aux recommandations issues de l'assistance technique du FMI.                                                                                                                  | Fin juin 2022                               |
| 7. Mettre en place des plafonds d'emploi, conformément aux dispositions de la loi organique de 2014 sur les finances publiques.                                                                                                                            | Fin août 2022                               |
| 8. Mise en œuvre du module d'exonérations de SYDONIA afin de traiter toutes les demandes et les autorisations d'exonérations douanières.                                                                                                                   | Fin novembre 2022                           |

Sources : autorités tchadiennes ; calculs des services du FMI.

**Tableau 7. Tchad : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs de l'accord appuyé par la FEC**  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	CRQ pour fin déc. 2021	OI pour fin mars 2022	CRQ pour fin juin 2022	OI pour fin sept. 2022	CRQ pour fin déc. 2022
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>					
1. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs de l'État et des entreprises publiques non financières <sup>1</sup>	0	0	0	0	0
2. Plafond de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et par les entreprises publiques non financières <sup>1</sup>	0	0	0	0	0
3. Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole <sup>2</sup>	-412	-95	-156	-245	-333
4 Plafond du financement intérieur net de l'État <sup>3</sup>	....	....	....	-35	-120
5 Plafond de l'encours des arriérés de paiements intérieurs de l'État <sup>4</sup>	....	....	381	361	341
<b>Objectifs indicatifs</b>					
4. Plafond du financement intérieur net de l'État <sup>3</sup>	43	53	-8	....	....
5 Plafond de l'encours des arriérés de paiements intérieurs de l'État <sup>4</sup>	391	391	....	....	....
6 Plancher des recettes fiscales de l'État, hors recettes fiscales des entreprises pétrolières <sup>3</sup>	477	110	253	391	529
7. Plafond des traitements et salaires	425	109	219	328	437
8 Plancher des dépenses sociales de lutte contre la pauvreté <sup>5</sup>	284	76	151	234	273
<b>Pour mémoire :</b>					
9. Dépenses avant ordonnancement - DAO (pourcentage des dépenses primaires) <sup>6</sup>	20	18	18	18	18
10. Plancher de la régularisation des dépenses avant ordonnancement - DAO (pourcentage du to	80	50	70	70	70
11. Emprunts concessionnels extérieurs (millions de dollars)	0	0	0	0	75
12. Recettes pétrolières <sup>7</sup>	374	97	236	373	512
13 Dons <sup>8</sup>	23	7	13	20	26

Sources : autorités tchadiennes; services du FMI

**Notes :** les facteurs d'ajustement des CRQ et les OI sont définis au paragraphe 23 du PAT.

Outre les critères de réalisation quantitatifs énumérés dans ce tableau, les critères de réalisation continus standard s'appliqueront également : i) ne pas imposer ni intensifier des restrictions sur les paiements ou les transferts afférents aux transactions internationales courantes, ii) ne pas instaurer ou modifier des pratiques de changes multiples, iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, (iv) ne pas imposer ou intensifier des restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.

Tous les indicateurs sont cumulés à compter du 1<sup>er</sup> janvier, sauf indication contraire.

1/ S'applique de façon continue.

2/ Solde primaire hors pétrole : recettes hors pétrole et hors dons, déduction faite des dépenses primaires financées sur ressources intérieures (soit

3/ Voir le PAT.

4/ Encours des arriérés vérifiés, comme indiqué conformément au PAT.

5/Dépenses des ministères chargés des secteurs sociaux, comme recommandé par la Banque mondiale, en l'absence d'une classification budgétaire fonctionnelle. Un facteur d'ajustement sera établi en cas de réduction des dépenses, ce qui permettra d'accroître la part des dépenses sociales de lutte contre la pauvreté sur l'ensemble des dépenses primaires courantes (voir PAT pour plus de détails).

6/ On entend par dépenses avant ordonnancement (DAO) toutes les dépenses qui ne suivent pas la procédure normale. La régularisation des DAO consiste à enregistrer les dépenses au poste budgétaire correspondant. La régularisation s'effectuera dans les 45 jours qui suivent la fin du trimestre.

7/ On entend par recettes pétrolières la somme de la perception directe et des recettes provenant de la vente de pétrole de l'État, déduction faite des coûts

8/ Dons budgétaires.

**Tableau 8. Tchad : calendrier de décaissements proposé dans le cadre du nouvel accord au titre de la FEC, 2021-24**

Date de mise à disposition	Conditions de décaissement	Montant (Pourcentage de la quote-part)	Montant (Millions de DTS)
	obation au conseil d'administ Approbation de l'accord au titre de la FEC par le conseil d'administration.	40.0	56.08
April 15, 2022	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et achèvement de la première revue du programme	40.0	56.08
September 15, 2022	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2022 et achèvement de la deuxième revue du programme	40.0	56.08
April 14, 2023	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2022 et achèvement de la troisième revue du programme	40.0	56.08
15 septembre 2023	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2023 et achèvement de la quatrième revue du programme	40.0	56.08
15 avril 2024	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et achèvement de la cinquième revue du programme	40.0	56.08
16 septembre 2024	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2024 et achèvement de la sixième revue du programme	40.0	56.08
<b>Total</b>		<b>280.0</b>	<b>392.56</b>

Source: estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 9. Tchad : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2021-35**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants</b>															
(millions de DTS)															
Principal	0.0	17.0	29.7	47.7	62.7	74.8	65.9	55.4	37.9	18.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
<b>Obligations envers le FMI sur la base des Crédit prospectif</b> (millions de DTS)															
Capital	0.0	17.0	29.7	47.7	62.7	74.8	82.7	94.6	99.5	96.7	78.5	61.7	39.3	16.8	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants ou prospectifs</b>															
Millions de DTS															
Milliards de FCFA	0.0	13.4	23.3	37.2	48.7	57.9	64.1	73.3	77.1	74.9	60.8	47.8	30.5	13.1	0.1
Pourcentage des exportations de biens et se	0.0	0.6	1.1	1.7	2.1	2.4	2.5	2.7	2.7	2.6	2.1	1.6	1.0	0.4	0.0
Pourcentage du service de la dette <sup>1</sup>	0.0	8.1	14.0	20.3	23.9	26.0	37.2	34.7	45.4	50.3	38.5	29.6	18.9	8.0	0.0
En pourcentage du PIB	0.0	0.2	0.3	0.5	0.6	0.7	0.7	0.8	0.7	0.7	0.5	0.4	0.2	0.1	0.0
Pourcentage des recettes fiscales	0.0	2.5	3.9	5.6	6.5	7.0	7.1	7.5	7.2	6.5	5.0	3.6	2.2	0.9	0.0
Pourcentage de la quote-part	0.0	12.2	21.2	34.1	44.8	53.4	59.1	67.6	71.1	69.1	56.1	44.1	28.1	12.1	0.1
<b>Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants ou prospectifs</b>															
Millions de DTS															
Milliards de FCFA	465.3	560.4	642.9	707.4	644.7	569.9	487.2	392.6	293.0	196.3	117.8	56.1	16.8	0.0	0.0
Pourcentage des exportations de biens et se	16.9	20.3	23.1	24.8	21.3	18.1	14.7	11.3	8.0	5.2	3.1	1.5	0.4	0.0	0.0
Pourcentage du service de la dette <sup>1</sup>	248.8	263.9	302.2	300.8	245.2	198.1	219.0	143.6	133.6	101.9	57.6	26.9	8.1	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	5.5	6.4	7.0	7.3	6.2	5.1	4.1	3.1	2.2	1.4	0.8	0.4	0.1	0.0	0.0
Pourcentage des recettes fiscales	76.6	83.0	84.8	82.8	67.1	53.2	41.7	30.9	21.2	13.2	7.4	3.3	0.9	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	331.9	399.7	458.6	504.5	459.8	406.5	347.5	280.0	209.0	140.0	84.0	40.0	12.0	0.0	0.0
<b>Utilisation nette des crédits du FMI</b> (millions de DTS)															
Décaissements	48.0	95.2	82.5	64.5	-62.7	-74.8	-82.7	-94.6	-99.5	-96.7	-78.5	-61.7	-39.3	-16.8	0.0
Remboursements et rachats	48.0	112.2	112.2	112.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	0.0	17.0	29.7	47.7	62.7	74.8	82.7	94.6	99.5	96.7	78.5	61.7	39.3	16.8	0.0
<i>Pour mémoire :</i>															
Exportations de biens et services (milliards de f	2,169	2,167	2,174	2,223	2,350	2,441	2,561	2,687	2,822	2,915	2,944	2,981	3,025	3,082	3,136
Service de la dette extérieure (milliards de FCF/	147	167	166	183	204	223	172	212	170	149	158	162	161	164	177
PIB nominal (milliards de FCFA)	6,593	6,826	7,163	7,580	8,055	8,567	9,125	9,719	10,354	10,992	11,627	12,322	13,076	13,890	14,765
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	478	529	592	665	745	829	903	984	1,071	1,147	1,229	1,317	1,412	1,515	1,624
Quote-part (millions de DTS)	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2

Source: estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Tableau 10. Tchad : Matrice d'évaluation des risques

	Source des risques/Calendrier/Probabilité relative	Effet potentiel	Réponse recommandée
	<b>Foyers locaux de COVID-19 non maîtrisés et croissance médiocre. Les foyers épidémiques dans les pays où la vaccination progresse lentement obligent à ordonner de nouveaux confinements/Court à moyen terme/Élevée</b>	<b>Élevé</b> Cela pourrait augmenter les coûts budgétaires.	Se préparer à davantage de mesures liées à la COVID-19 et solliciter une aide supplémentaire des bailleurs de fonds.
	<b>Mécontentement social et instabilité politique généralisés.</b> Des tensions sociales se font jour lorsque le retrait de l'appui apporté par les pouvoirs publics face à la pandémie entraîne une hausse du chômage et, alors que les prix des produits de première nécessité augmentent, porte préjudice aux groupes vulnérables/ <b>Court à moyen terme/Moyenne</b>	<b>Moyen</b> Cela pourrait augmenter les coûts budgétaires.	Poursuivre activement le dialogue pour faire progresser la stratégie en matière de masse salariale.
	<b>Hausse des prix des produits de base sur fond de volatilité.</b> L'incertitude entraîne des épisodes de volatilité, en particulier des cours du pétrole/ <b>Court à moyen terme/Moyenne</b>	<b>Moyen</b> La santé des finances publiques et la viabilité de la dette du Tchad dépendent en grande partie des cours du pétrole.	Développer davantage les sources de recettes non pétrolières et appliquer un mécanisme de lissage des prix dans le cadre de la politique budgétaire.
	<b>Exacerbation des tensions géopolitiques et des risques pour la sécurité.</b> Les tensions géopolitiques entraînent des perturbations économiques et politiques, une immigration désordonnée, une volatilité accrue des prix des produits de base et une baisse de la confiance/ <b>Court à moyen terme/Élevée</b>	<b>Élevé</b> Cela pourrait accentuer les tensions budgétaires.	Protéger les dépenses sociales et solliciter l'aide des bailleurs de fonds.
	<b>L'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles liées au changement climatique</b> cause de graves dommages économiques <b>Court à moyen terme/Élevée</b>	<b>Moyen</b> Cela pourrait augmenter les coûts budgétaires.	Élaborer des mesures d'atténuation et d'adaptation et solliciter l'aide des bailleurs de fonds.

	<b>Assurances tardives ou insuffisantes des créanciers privés</b> , alors qu'elles sont essentielles pour améliorer la note souveraine du Tchad/ <b>Court à moyen terme/Moyenne</b>	<b>Moyen</b> Cela sera indispensable pour ramener le risque de surendettement extérieur et public du niveau élevé au niveau modéré et augmenter l'accès aux ressources dans le cadre du programme.	Les conseillers financiers et juridiques intensifient les échanges avec les créanciers privés.	
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------	--

La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements susceptibles de modifier nettement le scénario de référence, soit le scénario le plus probable selon les services du FMI. La probabilité relative des risques correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser simultanément. Les expressions « à court terme » et « à moyen terme » indiquent respectivement que le risque pourrait se concrétiser dans les 12 mois et dans les 3 ans.

## Accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit

Dans la lettre ci-jointe datée du 24 novembre 2021 (la « lettre »), à laquelle sont annexés un mémorandum de politique économique et financière (le « MPEF ») et un protocole d'accord technique (le « PAT »), le ministre des Finances et du Budget du Tchad demande au Fonds monétaire international, en sa qualité d'administrateur du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (l'« administrateur ») d'approuver un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (« FECF »), et énonce :

- (a) les objectifs et les politiques du programme que les autorités tchadiennes entendent mettre en œuvre pendant les trois années de l'accord ;
- (b) les objectifs que les autorités tchadiennes entendent se fixer, ainsi que les politiques et les mesures qu'elles entendent mettre en place au cours de la première année de l'accord ; et
- (c) les accords conclus entre le Tchad et l'administrateur relatifs aux revues qui seront faites de l'état d'avancement des travaux en vue d'atteindre les objectifs du programme, et les politiques et les mesures que les autorités tchadiennes entendent mettre en place au cours des deuxième et troisième années de l'accord.

En vue d'accompagner ces politiques et l'atteinte de ces objectifs, l'administrateur approuve l'accord triennal demandé, conformément aux dispositions suivantes, et sous réserve des dispositions applicables à l'assistance, en vertu du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (le « fonds fiduciaire RPC »), notamment en particulier à la Section II, paragraphe 1 b) 4) de l'instrument du Fonds fiduciaire RPC, annexé à la décision n° 8759-(87/176) FRAS, telle qu'amendée.

1. a) Pendant une période de trois ans à compter de la date d'approbation du présent accord, le Tchad est en droit d'obtenir de l'administrateur des décaissements d'un montant total équivalent à 392,56 millions de DTS, sous réserve de la disponibilité des ressources dans le Fonds fiduciaire RPC.
  - b) Les décaissements obtenus au titre du présent accord ne doivent pas dépasser l'équivalent de 168,24 millions de DTS au cours des douze premiers mois, ni l'équivalent de 280,40 millions de DTS au cours des vingt-quatre premiers mois.
2. Au cours de la période sur laquelle porte l'accord :
  - a) le premier décaissement, d'un montant équivalent à 56,08 millions de DTS, sera disponible, à la demande du Tchad, dès la date d'approbation de l'accord ;
  - b) le deuxième décaissement, d'un montant équivalent à 56,08 millions de DTS, sera disponible, à la demande du Tchad, à compter du [15 avril] 2022, sous réserve des paragraphes 4 et 5 ci-dessous ;
  - c) le troisième décaissement, d'un montant équivalent à 56,08 millions de DTS, sera disponible, à la demande du Tchad, à compter du [15 septembre] 2022, sous réserve des paragraphes 4 et 5 ci-dessous ;



c) le quatrième décaissement, d'un montant équivalant à 56,08 millions de DTS, sera disponible, à la demande du Tchad, à compter du [14 avril] 2023, sous réserve des paragraphes 4 et 5 ci-dessous ;

3. Le droit du Tchad de solliciter d'autres décaissements au cours des deuxième et troisième années du présent accord est subordonné aux conditions d'échelonnement et aux modalités définies dans le cadre des revues de l'accord conclu par le Tchad au titre de la FEC.

4. Le Tchad ne peut solliciter les deuxième, troisième ou quatrième décaissements au titre du présent accord, tels que définis aux paragraphes 2 b), 2 c) et 2 d) ci-dessus, respectivement :

a) si la directrice générale de l'administrateur estime, eu égard au deuxième décaissement, que les données au 31 décembre 2021, eu égard au troisième décaissement, que les données au 30 juin 2022, et eu égard au quatrième décaissement, que les données au 31 décembre 2022, indiquent que :

- i) le plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole ;
- ii) le plafond du financement intérieur net ; ou
- iii) le plafond du montant des arriérés de paiement intérieurs de l'État ;

tels que fixés au tableau 1 du MPEF et précisés plus en détail dans le PAT, ne sont pas respectés ; ou

b) tant que l'administrateur n'a pas déterminé que la première revue du programme (pour le deuxième décaissement), la deuxième revue du programme (pour le troisième décaissement) et la troisième revue du programme (pour le quatrième décaissement), telles que définies au paragraphe 55 du MPEF, ont bien été achevées.

5. Le Tchad ne peut solliciter un décaissement, si à tout moment au cours du présent accord :

- a) le plafond des nouveaux arriérés extérieurs de l'État et des entreprises publiques non financières ; ou
- b) le plafond de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et par les entreprises publiques non financières

tels que fixés au tableau 1 du MPEF et précisés plus en détail dans le PAT, ne sont pas respectés ; ou

C) le Tchad :

- i) impose des restrictions à la réalisation de paiements et de transferts au titre des transactions internationales courantes, ou les intensifie, ou
- ii) instaure ou modifie des pratiques de change multiples, ou
- iii) conclut des accords bilatéraux de paiement non conformes à l'Article VIII, ou
- iv) impose ou intensifie les restrictions à l'importation pour des motifs de balance des paiements.

6. Dans les cas où le Tchad est empêché de solliciter des décaissements au titre du présent accord au motif des dispositions des paragraphes 4 et 5 ci-dessus, ces décaissements ne peuvent être à nouveau mis à disposition qu'après consultation entre l'administrateur et le Tchad, et qu'après que des accords aient été conclus sur les circonstances dans lesquelles le Tchad peut solliciter ces décaissements.

7. Conformément au paragraphe [5] de la lettre, le Tchad communiquera à l'administrateur les informations que celui-ci demandera sur les progrès qu'il a accomplis dans la mise en œuvre des politiques et la réalisation des objectifs du programme appuyé par le présent accord.

8. Durant la période du présent accord, le Tchad assure des consultations continues avec l'administrateur. Conformément au paragraphe [5] de la lettre, il consultera l'administrateur au sujet de l'adoption de toute mesure appropriée, à l'initiative du gouvernement ou lorsque la directrice générale de l'administrateur en fera la demande. En outre, après la période du présent accord, et tant que le Tchad présente envers l'administrateur des obligations financières en souffrance résultant des décaissements de prêts au titre du présent accord, le Tchad consulte l'administrateur à intervalles réguliers, à l'initiative des autorités, ou chaque fois que la directrice générale de l'administrateur demande une consultation sur les politiques économiques et financières du Tchad. Ces consultations peuvent prendre la forme de correspondances et de déplacements de responsables de l'administrateur au Tchad ou de représentants du Tchad au siège de l'administrateur.

## Appendice I. Lettre d'intention

N'Djamena, le 24 novembre 2021

Madame Kristalina Georgieva  
Directrice Générale  
Fonds monétaire international  
Washington DC (États-Unis)

Madame la Directrice Générale,

Le Tchad a enregistré des progrès dans le programme de réformes économiques et financières appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) approuvé par le conseil d'administration du FMI le 30 juin 2017. Ce programme a permis de rétablir la viabilité de la dette et de consolider progressivement la position extérieure. Malgré la délicate situation socioéconomique et la persistance de difficultés dans les domaines humanitaire, climatique et sécuritaire, notre économie se redressait depuis 2018 et des signaux indiquaient clairement qu'elle se relevait de la crise financière. Ces progrès encourageants ont malheureusement été interrompus par la pandémie de COVID-19. Cependant, en raison de l'ampleur et de la durée de la pandémie et des difficultés techniques pour finaliser la 6<sup>me</sup> revue pour aboutir au dernier décaissement, dès l'approbation par le Conseil d'administration du deuxième décaissement au titre de facilité rapide de crédit (FRC), l'accord FEC a dû être annulé et le Tchad a dû renoncer au dernier décaissement.

Le Tchad a été durement touché par les chocs sanitaire et économique liés à la COVID-19. Si les mesures de prévention ont permis de maîtriser la propagation de la pandémie, elles ont perturbé l'activité économique du pays. Les dépenses de santé correspondantes, conjuguées à la chute des cours pétroliers mondiaux, ont engendré des besoins considérables de financement de la balance des paiements et du budget. Nous remercions le FMI pour l'appui fourni rapidement sous la forme de décaissements en avril et juillet 2020 au titre du guichet « choc exogène » de la facilité de crédit rapide, pour un total de 133,19 millions de DTS (95 % de la quote-part). Le financement d'urgence apporté par le FMI a entraîné le concours de bailleurs de fonds, permettant de combler les déficits de financement en 2020. En l'absence de tout soutien budgétaire en 2021, la nouvelle allocation de DTS a été utilisée pour financer des besoins sociaux urgents, notamment pour faire face à la crise alimentaire imminente. La pandémie a cependant dégradé les perspectives pour le Tchad, qui conservera d'importants besoins de financement de la balance des paiements et du budget à moyen terme. Les récentes avancées en matière de lutte contre la pauvreté pourraient être remises en cause par les effets pervers de la pandémie sur l'économie.

Le Gouvernement est déterminé à s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité persistants, dans le cadre d'un programme à moyen terme conforme à sa « Vision 2030 ». Notre programme vise à promouvoir une croissance durable et verte ainsi qu'à réduire la pauvreté. Nous estimons que les mesures présentées dans le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) pour 2021-24, ci-joint, pourraient être appuyées par le FMI dans le cadre d'un nouvel accord au titre de la FEC. Ces mesures visent à assurer la viabilité des finances publiques et de la dette, à améliorer la

gouvernance et les affectations budgétaires en faveur des secteurs sociaux, à renforcer le secteur financier et à réaliser des réformes structurelles pour diversifier l'économie. Sur le plan régional, nous continuerons de mettre en œuvre des politiques compatibles avec le maintien de la stabilité extérieure régionale, en particulier contribuant à la restauration d'un niveau adéquat de réserves régionales pour aider à atteindre l'objectif régional relatif aux avoirs extérieurs nets (AEN) dans la lettre de soutien politique mise à jour de la BEAC.

Afin de faciliter la mise en œuvre de notre programme et de réduire les facteurs de vulnérabilité qui subsistent pour la balance des paiements, le Gouvernement du Tchad sollicite une aide au titre de la FEC du FMI pour un montant équivalant à 392,56 millions de DTS, soit 280% de la quote-part, qui serait décaissé en sept tranches égales sur une période de 36 mois. L'approbation de cette demande ouvrirait la voie à un décaissement immédiat de 56.08 millions de DTS. Le programme ferait l'objet d'une première revue d'ici le ou après le 15 avril 2022 et d'une deuxième d'ici le ou après le 15 septembre 2022.

Nous estimons que les actions énoncées dans le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) nous permettront d'atteindre les objectifs du programme. Nous nous tenons prêts à prendre toute mesure qui se révèle nécessaire. Nous consulterons les services du FMI concernant l'adoption d'éventuelles mesures supplémentaires en amont des révisions des actions énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en la matière. Afin de faciliter le suivi et l'évaluation du programme, les Autorités consentent à mettre à la disposition des services du FMI toutes les informations nécessaires sur une base régulière et en temps opportun, en application du Protocole d'Accord Technique (PAT) joint à la présente.

Fidèle à son engagement de longue date en matière de transparence, le Gouvernement autorise la publication du rapport des services du FMI pour le nouvel accord FEC, de la présente lettre d'intention, ainsi que du MPEF et du PAT ci-joints, sur le site Internet du FMI.

Veillez croire, Madame la Directrice Générale, en l'assurance de ma parfaite considération.

/s/

Tahir Hamid Nguilin

Ministre des Finances et du Budget

Pièces jointes :

I. Mémorandum de politique économique et financière (MPEF)

II. Protocole d'accord technique (PAT)

# Pièce Jointe I. Mémoire de politique économique et financière, 2021-24

## Introduction

**1. Le Gouvernement a exécuté avec succès le programme économique et financier 2017-2020 appuyé par le FMI au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC).** L'accord triennal au titre de la FEC qui a été approuvé le 30 juin 2017 a contribué à rétablir la viabilité de la dette et à limiter les répercussions des chocs pétroliers de 2014-2016. L'économie s'est redressée progressivement après la crise financière, l'activité économique progressant de nouveau depuis 2018. Cinq revues de l'accord FEC ont été achevées sans interruption, la cinquième ayant été conclue le 13 décembre 2019. Cependant, les progrès ont été interrompus brutalement par les chocs économique et sanitaire causés par la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné des besoins considérables de financement de la balance des paiements et du budget. Le Tchad a reçu en temps voulu une aide du FMI, sous la forme de deux décaissements, en avril et en juillet 2020, au titre du guichet « choc exogène » de la Facilité Rapide de Crédit (FRC), pour un montant total de 133,19 millions de DTS (95 % de la quote-part). Le financement d'urgence accordé par le FMI a aidé à mobiliser une aide des donateurs qui a contribué à combler les déficits de financement en 2020. Cependant, la pandémie a détérioré les perspectives du pays, et les besoins de financement de la balance des paiements et du budget demeurent considérables à moyen terme.

**2. Le Gouvernement est déterminé à mettre en œuvre un autre programme appuyé par la FEC.** Étant donné qu'il était difficile sur le plan pratique de procéder au dernier décaissement (28,04 millions de DTS, soit 20 % de la quote-part) au titre du précédent accord FEC, ce dernier a été annulé, dès l'approbation par le Conseil d'administration du deuxième décaissement au titre de facilité rapide de crédit (FRC). L'accent étant mis sur l'établissement d'un nouveau programme économique à moyen terme pour 2021-2024 qui pourrait être appuyé par un nouvel accord avec le FMI. Ce nouveau programme a pour objectif de maintenir la stabilité macroéconomique obtenue dans le cadre du programme FEC précédent et de promouvoir une croissance durable, inclusive, pro-business et verte, ainsi que de faire reculer la pauvreté. Le présent Mémoire de Politique Économique et Financière (MPEF) pour 2021-2024 présente les mesures qui pourraient être appuyées par le FMI dans le cadre d'un nouvel accord FEC. Ces mesures visent à assurer la viabilité des finances publiques et de la dette, à améliorer la gouvernance et à accroître les crédits budgétaires aux secteurs sociaux, à renforcer le secteur financier et à mettre en œuvre des réformes structurelles ayant pour objectif de diversifier l'économie.

## Bilan du dernier accord FEC

**3. L'accord FEC précédent a contribué à rétablir la viabilité des finances publiques et de la dette.** Cet accord a été approuvé en réaction aux répercussions économiques, financières et sociales des chocs extérieurs subis par le Tchad depuis la mi-2014 après la chute des prix mondiaux du pétrole. En dépit d'un contexte sécuritaire et social très difficile, cinq revues ont été achevées sans interruption grâce à la forte volonté de réforme du Gouvernement tchadien et à l'aide budgétaire de

la Banque mondiale, de l'Union européenne, de la Banque Africaine de développement et de la France (Agence Française de Développement—AFD).

**4. L'objectif du programme, à savoir établir la viabilité des finances publiques et de la dette, a été atteint :** 1) la viabilité de la dette extérieure a été rétablie grâce à la restructuration de la dette commerciale garantie par le pétrole vis-à-vis de Glencore ; 2) le déficit primaire non pétrolier a été maintenu en-deçà de 5 % du PIB non pétrolier grâce à une augmentation des recettes non pétrolières, en particulier de celles tirées de la TVA et des douanes, de 8,4 % du PIB non pétrolier en 2016 à 9,4 % du PIB non pétrolier en 2019 (soit 0,6 point de pourcentage au-dessus de l'objectif du programme) et à une baisse de la masse salariale de 7,5 % du PIB non pétrolier en 2016 à 7,0 % du PIB non pétrolier en 2019 (soit 0,2 point de pourcentage de mieux par rapport à l'objectif du programme) ; et 3) l'encours de la dette est tombé de 51,2 % du PIB en 2016 à 44,3 % du PIB en 2019 (soit 0,4 point de pourcentage en-deçà de l'objectif du programme). Des progrès ont été accomplis dans plusieurs réformes structurelles importantes : i) l'audit des arriérés intérieurs a été achevé en décembre 2019 et la stratégie d'apurement qui a été adoptée en janvier 2020 est en cours d'exécution ; ii) les plans de restructuration et de financement de la CBT et de la BCC ont été adoptés en décembre 2019 et les contrats cadres qui ont été signés en mars 2020 sont en cours d'exécution ; iii) la publication de la note trimestrielle sur le pétrole a contribué à améliorer la transparence du secteur pétrolier.

**5. Les progrès réalisés en matière de diversification de l'économie restent encore faibles et les dépenses consacrées aux secteurs sociaux ont été inférieures aux montants envisagés.** Un dispositif institutionnel visant à améliorer le climat des affaires et attirer l'investissement privé étranger n'a été mis en place qu'en mars 2019 et en attente d'opérationnalisation. L'investissement privé qui avait été promis lors de la table ronde des donateurs qui s'est déroulée en septembre 2017 à Paris et qui devait permettre de mobiliser des fonds pour le plan national de développement 2017-2021 ne s'est pas matérialisé. Les crédits budgétaires aux secteurs sociaux n'ont pas été accrus tout à fait comme prévu dans le programme : les objectifs indicatifs relatifs au plancher des dépenses sociales de lutte contre la pauvreté n'ont pas été atteints pendant la majeure partie de la période couverte par le programme, du fait en partie du dispositif de passation des marchés publics. D'autres réformes structurelles ont aussi avancé lentement. Il subsiste des lacunes en ce qui concerne la gouvernance et la gestion des finances publiques, notamment pour ce qui est de la masse salariale et de la gestion de la dette.

## Évolution récente

**6. L'activité économique s'est contractée en raison de la pandémie de COVID-19.** L'activité réelle, pour laquelle une croissance de 3,9 % avait été prévue lors de la cinquième revue de l'accord FEC, se contractera de 1,6 %, en raison de la contraction du secteur pétrolier (-1,5 %) et d'un fléchissement de l'activité hors secteur pétrolier (-1,6 %). Si les mesures préventives qui ont été prises depuis mars 2020 ont permis de maîtriser la propagation du virus, elles ont perturbé les canaux de distribution, ainsi que les activités non pétrolières dans le transport, le tourisme et l'hôtellerie. Heureusement, les répercussions négatives ont été atténuées par l'activité soutenue dans le secteur de la télécommunication et la forte croissance agricole grâce aux perspectives d'une

bonne récolte. L'inflation sur un an s'est accélérée en 2020 ; en moyenne annuelle, elle s'est établie à 4,5 %, contre -1,0 % en 2019. Dans une enquête récente de l'INSEED, un bon nombre de personnes interrogées ont indiqué qu'elles avaient perdu leur emploi en raison de la COVID-19, la majeure partie des pertes d'emplois se situant dans le secteur des services.

**7. L'exécution du budget en 2020 fait apparaître une détérioration du déficit primaire non pétrolier en raison des répercussions négatives de la COVID-19 sur les recettes et d'une augmentation des dépenses.** En dépit des bons résultats de la TVA et des recettes douanières, les recettes non pétrolières ont été inférieures aux prévisions de la loi de finances initiale. D'autre part, les recettes pétrolières ont dépassé les projections budgétaires en raison des paiements de l'impôt sur les sociétés par une grande compagnie pétrolière. Les dépenses ont été plus élevées que prévu, du fait des dépenses de santé liées à la COVID-19, de la hausse des dépenses de sécurité et des répercussions financières de l'accord signé en janvier 2020 avec les syndicats, qui a rétabli des prestations aux agents du secteur public supprimées après la crise de 2014. L'accord avec les syndicats prévoyait que la plupart des prestations seraient rétablies en janvier et en juillet 2020. En août 2020, l'Assemblée nationale a adopté une loi de finances 2020 révisée qui rend compte des besoins de financement liés à la pandémie de COVID-19.

**8. Le gouvernement a continué à réduire sa dette intérieure.** En 2020, le taux moyen de reconduction a avoisiné 91 %. Le marché semblait intéressé par des BTA à court terme (26 semaines). Les dépôts de l'État à la BEAC se sont stabilisés à 125 milliards de francs CFA.

**9. Confronté à une situation de liquidité tendue au cours des six premiers mois de 2021, le gouvernement a dû réduire ses dépenses.** Malgré la bonne performance des recettes non pétrolières, la forte baisse des recettes pétrolières et les retards dans les appuis des bailleurs de fonds ont conduit le Gouvernement à réduire les dépenses, principalement dans les investissements financés sur ressources intérieures et les transferts et subventions. Les dépenses de sécurité et la masse salariale ont augmenté, surtout après les récents événements alors que les dépenses sociales étaient sous-exécutées. Pour satisfaire ses importants besoins de financement, le gouvernement a presque épuisé ses dépôts à la BEAC et s'est appuyé sur l'emprunt intérieur.

**10. Le gouvernement a décidé d'utiliser la totalité de l'allocation de DTS de 193 millions de dollars EU, car cela contribue à atténuer la compression des liquidités.** Cette allocation de DTS sera principalement utilisée pour les dépenses prioritaires et pour soutenir la reprise économique, en plus de la sécurité alimentaire. Cela contribuera également à réduire l'impact de la crise.

**11. Le Gouvernement a continué d'apurer les arriérés intérieurs, en réduisant l'encours total des arriérés intérieurs de 149,6 milliards de francs CFA en 2020.** Le Trésor a réglé des arriérés pour un montant de 79,6 milliards de francs CFA. Le Gouvernement a commencé aussi à mettre en œuvre le plan d'apurement des arriérés intérieurs qui avait été adopté en janvier 2020, sur la base du rapport d'audit indépendant de fin 2019, et qui en établissait l'encours net à 485 milliards de francs CFA. En juin 2020, un accord conclu avec des banques locales prévoyait d'apurer 110 milliards de francs CFA d'arriérés intérieurs envers des emprunteurs bancaires et autres au moyen

d'un prêt bancaire de 85 milliards de francs CFA sur huit ans et de l'émission d'Obligations du Trésor pour un montant de 25 milliards de francs CFA, avec des échéances allant de deux à cinq ans. À fin décembre 2020, des arriérés ont été apurés pour un montant de 70 milliards de francs CFA grâce au prêt. L'accord devrait améliorer les portefeuilles de prêts et les bénéfices des banques, en réduisant les prêts improductifs et les besoins de provisionnement.

**12. Le Gouvernement a maintenu de bonnes relations avec les créanciers extérieurs.** Les obligations au titre du service de la dette ont été payées à termes échus, à l'exception de l'encours d'arriérés déjà existants. Des entretiens sont en cours en ce qui concerne la restructuration des dettes envers la Libye, la Guinée équatoriale, la République du Congo, et la BDEAC. Le gouvernement a également contacté les autorités belges pour trouver des moyens de résoudre une réclamation litigieuse. Le Gouvernement reste convaincu qu'il sera possible d'éviter la réapparition d'arriérés extérieurs en prenant certaines mesures, notamment en versant des fonds pour le paiement de la dette extérieure sur un compte séquestre et en organisant des réunions mensuelles avec les parties prenantes au service de la dette extérieure.

**13. Le secteur bancaire souffre de la COVID-19.** Le ratio des prêts improductifs, qui avait diminué en 2019, a rebondi légèrement à 26 % en 2020, contre 23 % un an plus tôt. Par ailleurs, la position financière des banques intérieures demeure fragile : quelques-unes d'entre elles font face à des problèmes de liquidités et leur position de fonds propres est faible. Cela apparaît principalement dans la baisse notable du ratio de fonds propres du secteur, qui s'explique pour l'essentiel par les modifications que les Autorités ont apportées aux obligations d'information financière de la COBAC pour être en conformité avec les normes de Bâle II. Les données de fin décembre montrent que les crédits et les dépôts ont augmenté, soutenus par les secteurs privé et public. Depuis avril 2020, le Ministère des Finances procède à des remboursements mensuels de la dette directe à la BCC et à la CBT (250 et 500 millions de francs CFA par mois, respectivement), comme prévu dans leur plan de restructuration et de financement. La recapitalisation partielle de la CBT a cependant été remise à plus tard ; un montant de 4,5 milliards de francs CFA est prévu en 2021 (action préalable).

**14. La situation sur le plan de la sécurité reste difficile et le contexte social demeure fragile.** Boko Haram a intensifié ses attaques dans la région du lac Tchad : l'afflux de réfugiés de la région au Tchad a augmenté et plusieurs milliers de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, ce qui a aggravé les besoins humanitaires. Au début de 2020, les forces de sécurité ont mené une grande campagne qui a détruit les bases de Boko Haram dans les îles tchadiennes du lac Tchad. Cela a entraîné le report de la force de lutte contre le terrorisme au Sahel dont la mise en place avait été arrêtée lors du sommet de Pau en France qui s'est déroulé en janvier dernier. Le Tchad continue de jouer un rôle majeur sur le plan de la sécurité en Afrique centrale et dans la région du Sahel. Le 11 avril, le Tchad a été attaqué par un groupe terroriste basé en Libye. Le président Déby, le Maréchal du Tchad, a succombé aux blessures subies en combattant le groupe. Une transition de 18 mois a été établie, sous la direction du Conseil militaire de transition et d'un gouvernement civil à base élargie. La transition se terminera par des élections présidentielles et législatives démocratiques, équitables et libres. Les problèmes de sécurité ont continué à nécessiter une augmentation des dépenses de sécurité. En dépit des mesures d'atténuation prises par le



Gouvernement, les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises et les ménages sont importantes. Un grave déficit des précipitations en 2021 a accru l'insécurité alimentaire, tandis que nous avons enregistré une augmentation du nombre de réfugiés et de déplacés internes. Pour préserver la paix sociale pendant la transition, un « pacte social » a été signé en octobre 2021 avec les syndicats du secteur public. Le pacte social rétablit certaines indemnités coupées à la suite de la crise financière post-2014.

**15. Des progrès ont été réalisés dans le cadre de la transition politique de 18 mois, conformément à la feuille de route adoptée en juillet 2021.** Le Conseil national de transition, doté d'un rôle parlementaire, a été installé le 5 octobre et un dialogue national inclusif a été préparé, avec la participation de groupes politico-militaires. Le gouvernement de transition a lancé un appel aux partenaires de développement pour qu'ils aident à financer les activités prioritaires dans le cadre de la Feuille de route pour la transition, y compris le dialogue national, la révision de la Constitution et l'organisation d'élections présidentielles et législatives.

## Politiques économique et financière pour les exercices 2022-2024

### A. Perspectives et risques

**16. Les perspectives à moyen terme demeurent tributaire de l'évolution de la pandémie de COVID-19, du niveau des prix mondiaux du pétrole et du poids de la dette.** Les perspectives de croissance restent faibles : la croissance hors pétrole devrait atteindre 3,8% en 2024, tandis que la production de pétrole restera modérée à moyen terme. L'inflation demeurera voisine de 3 %. Il subsiste des besoins considérables de financement de la balance des paiements et du budget, en moyenne 2,6 % du PIB par an pendant la période 2021-2024. Les Autorités auront besoin d'une aide budgétaire des donateurs pour couvrir les besoins de financement restants, ainsi que d'une restructuration de la dette pour en réduire la charge. Les perspectives sont exposées à des risques, notamment l'évolution de la pandémie de COVID-19, les prix du pétrole, la sécurité et la mise en œuvre de bonnes politiques publiques.

**17. La politique économique à moyen terme contribuera au Plan national de développement (PND), qui s'appuie sur notre « Vision 2030 », « Le Tchad que nous souhaitons ».** Le PND (2017-2021) inclut une stratégie globale visant à placer l'économie sur une trajectoire durable de croissance et à améliorer la situation socio-économique de la population. Il prévoit des mesures qui contribueront à stabiliser l'économie, à favoriser une reprise de la croissance non pétrolière et à jeter les bases d'une croissance inclusive, durable, verte et pro-business. Un examen intermédiaire de l'exécution du PND a été mené en août 2020 et un nouveau PND (2022-2026) serait adopté en 2021. Les mesures pour 2022-2026, qui sont détaillées ci-dessous, reposent sur les points suivants : i) assurer la viabilité des finances publiques et de la dette ; ii) renforcer la gestion des finances publiques et de la dette, et iii) approfondir les réformes structurelles qui favorisent la diversification de l'économie.

## B. Consolider la viabilité des finances publiques et de la dette

**18. Le Gouvernement opérera un ajustement budgétaire progressif qui contribuera à réduire le risque de surendettement à moyen terme.** Le solde primaire non pétrolier constituera l'indicateur principal de l'ajustement budgétaire et sera surveillé en tant que critère de réalisation **quantitatif** dans le cadre du programme appuyé par la FEC. L'ajustement reposera sur une augmentation progressive des recettes non pétrolières et une amélioration de l'affectation des ressources. Pour que le risque de surendettement passe de « élevé » à « modéré », il conviendra aussi de réduire le service de la dette. À cette fin, le gouvernement a dialogué activement avec les créanciers du pays en vue d'une restructuration de la dette.

**19. Le gouvernement continuera de chercher à accroître les recettes non pétrolières, qui demeurent faibles.** En raison de la COVID-19, les recettes non pétrolières devraient tomber de 9,4 % du PIB non pétrolier en 2019 à 9,1 % en 2020. Le programme vise à accroître progressivement les recettes fiscales non pétrolières d'environ 1,8 points de pourcentage du PIB non pétrolier d'ici 2024, pour les porter à 10,8 % du PIB non pétrolier. La hausse des recettes non pétrolières repose sur une amélioration de la gestion de la TVA et la modernisation des directions des impôts et des douanes, notamment grâce à la poursuite de l'informatisation (voir ci-dessous pour des détails sur les mesures à court et à moyen terme) et à l'optimisation des exemptions.

**20. Le programme vise à réduire progressivement en pourcentage du PIB les dépenses primaires courantes et à accroître l'investissement.** Le programme prévoit d'éliminer progressivement les dépenses spéciales liées à la COVID-19 et de réaliser des économies grâce à l'amélioration de la qualité de la dépense, à une meilleure maîtrise de la masse salariale, ainsi que des transferts et des subventions. Par ailleurs, des ressources adéquates seront consacrées à la lutte contre la pauvreté, avec une hausse des crédits pour les secteurs et programmes sociaux. En conséquence, les dépenses primaires courantes devraient baisser progressivement, de 14 % du PIB non pétrolier en 2020 à 12,4 % d'ici 2024, malgré la signature récente du Pacte social.

**21. Le Gouvernement est déterminé à contenir la masse salariale à un niveau viable.** La masse salariale, qui augmente depuis 2019, sera ramenée à un niveau correspondant aux recettes non pétrolières, sans évincement des dépenses prioritaires. La masse salariale devrait tomber de 8,2 % du PIB non pétrolier (96 % des recettes non pétrolières) en 2020 à 7,3 % du PIB non pétrolier (68 % des recettes non pétrolières) d'ici 2024.

**22. Le Gouvernement est déterminé aussi à rationaliser les transferts et les subventions.** Les transferts et les subventions sont passés de 2,6 % du PIB non pétrolier en 2019 à 3,7 % du PIB non pétrolier en 2020, en raison des dépenses liées à la COVID-19. Ils devraient tomber à 3,7 % du PIB en 2021, en raison de l'élimination progressive des dépenses liées à la COVID-19, mais aussi de nouvelles dépenses pour l'organisation des élections présidentielles, législatives et locales (30 milliards de francs CFA, ou 0,6 % du PIB non pétrolier). Les transferts et subventions atteindront en moyenne 3,3 % du PIB non pétrolier pendant la période 2022-2024 : des économies supplémentaires seront réduites par les activités du Fonds national de solidarité (FNS) mis en place en 2020 parmi les mesures d'atténuation de la COVID-19. Le FNS aidera à protéger de manière

durable les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables de la population face à des catastrophes naturelles. Des économies sont attendues d'une meilleure maîtrise des transferts aux organisations internationales et régionales, ainsi que de gains d'efficacité dans les crédits aux secteurs cruciaux (éducation, santé, agriculture, sécurité) et les transferts aux entités publiques. Les mesures à court terme et à moyen terme visant à maîtriser la masse salariale et les transferts aux entités publiques sont détaillées aux paragraphes 34-35.

**23. Des crédits budgétaires supplémentaires seront affectés à l'investissement et aux dépenses sociales qui réduisent la pauvreté.** L'investissement joue un rôle crucial pour la croissance à long terme. Il devrait monter de 7,1 % du PIB non pétrolier en 2020 à 7,5 % en 2024 ; ce dernier montant sera cependant supérieur de 1,9 point de pourcentage au niveau de 2019, avant la COVID. Le gouvernement continue d'attacher la plus grande importance à la poursuite de l'amélioration des dépenses sociales, compte tenu notamment des faibles indicateurs sociaux du pays. Le programme établira des objectifs indicatifs trimestriels sous la forme de planchers de dépenses dans un certain nombre de ministères et d'institutions. La réalisation de ces objectifs sera facilitée par la réforme du système de passation des marchés publics. Dans la loi de finances 2021, les dépenses sociales représenteront au moins 34% des dépenses primaires financées sur ressources intérieures (hors transferts à la compagnie d'électricité), et ces dépenses augmentent de 10% par rapport au niveau de 2019, avant la COVID. Le gouvernement prévoit de nouvelles hausses pendant la période 2022-24. Les dépenses sociales sont définies dans le protocole d'accord technique ci-joint.

**24. Le Gouvernement accélérera l'apurement des arriérés intérieurs.** Le gouvernement continuera de mettre en œuvre le plan d'apurement des arriérés intérieurs. L'encours restant sera remboursé sur une période de sept ans sous la forme de titrisations et de paiement en espèces pour les obligations de faible montant. Le plan d'apurement des arriérés a établi des priorités pour les paiements, sur la base de leurs répercussions économiques et sociales. Le montant exact à apurer par an dépendra du niveau des ressources budgétaires disponibles. Le Ministère des Finances et du Budget continuera aussi de rembourser chaque mois la dette due à la CBT et à la BCC (250 et 500 millions de francs CFA par mois, respectivement).

**25. Le Ministre des Finances et du Budget a signé un protocole d'accord avec la BEAC pour mettre fin au mécanisme de reconduction de la dette des banques intérieures (<< roll over >>).** Le mécanisme de reconduction avait été mis en place pour protéger les banques en difficulté (CBT et BCC) et de la possible incapacité de l'État de payer ses échéances sur titres, d'autant qu'il était difficile d'obtenir des financements supplémentaires sur le marché régional. Cependant, il s'est avéré coûteux pour le Trésor et contraignant pour la gestion de trésorerie étant donné que i) le Trésor n'a pas bénéficié de la chute globale des taux d'intérêt sur le marché régional et que ii) le Trésor n'a pas pu émettre de nouveaux titres. La sortie du mécanisme de roll over a permis au Trésor public du Tchad d'accéder au marché des valeurs du Trésor de la CEMAC et de mobiliser les 145 milliards de francs CFA proposés par la BEAC, dans le cadre du programme de rachat des titres publics de 600 milliards de francs CFA. Cependant, l'abandon du mécanisme de reconduction se fera avec prudence, y compris une restructuration progressive de l'encours actuel des titres à court terme

en des titres à plus long terme, sécurisée par l'ouverture d'un compte séquestre dans les livres de la BEAC.

**26. Le Gouvernement cherchera à faire participer les créanciers extérieurs à la réduction du risque de surendettement.** Le gouvernement apprécie l'allègement de la dette du FMI dans le cadre du CCRT et a également bénéficié de l'Initiative de suspension du service de la dette (DSSI) pour un montant inférieur aux prévisions. Cependant, en dépit de cet effort et de l'ajustement budgétaire envisagé, le ratio service de la dette/recettes publiques resterait supérieur au seuil du cadre d'analyse de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale pour les pays à faible revenu de 14 % jusqu'en 2026. Au titre du cadre commun du G20, le Gouvernement engage les créanciers sur la restructuration de leur dette en prévoyant une réduction significative du fardeau de la dette qui ramènerait le niveau de risque de surendettement à « modéré » d'ici la fin de la période couverte par le programme. À cette fin, le gouvernement recherche une restructuration qui comblerait les déficits de financement du programme et ramènerait le ratio service de la dette extérieure/recettes en dessous de 12,3%, afin de s'assurer qu'il y a une certaine marge pour absorber les chocs sur les recettes sans détérioration du niveau de risque. Les créanciers bilatéraux officiels participant au comité des créanciers ont fourni des assurances de financement et le Tchad, soutenu par ses conseillers financiers et juridiques, négocie avec ses créanciers privés. Le Gouvernement est déterminé à conclure les accords de restructuration nécessaires avec les créanciers publics et privés d'ici la première revue de la FEC.

**27. Soutenus par le financement fourni par le programme soutenu par le FMI, les créanciers bilatéraux officiels du cadre commun et le débiteur discuteraient et conviendraient du protocole d'accord pour le traitement de la dette, en termes de :** (i) la réduction du service de la dette pendant la période déterminée ; (ii) l'allongement de la durée des versements et, le cas échéant; et (iii) la réduction de la valeur actuelle des paiements. Ces paramètres guideraient la mise en œuvre de l'allègement par d'autres créanciers bilatéraux officiels et par des créanciers privés par le biais d'accords bilatéraux avec le débiteur conformément au principe de comparabilité de traitement.

**28. La Loi de Finances de 2021 a été élaborée de manière à maintenir la prudence budgétaire tout en assurant une utilisation efficace des ressources disponibles pour soutenir la reprise économique.** La Loi de Finances, conformément au programme soutenu par le FMI, a été adoptée par l'Assemblée Nationale au mois de décembre 2020.

- Le gouvernement est conscient qu'il importe de maintenir la masse salariale à un niveau soutenable pour lui permettre de mettre en œuvre efficacement sa politique budgétaire et répondre aux besoins de développement et de dépenses sociales du pays. Il reste engagé à une enveloppe de la masse salariale de 425 milliards de francs CFA conformément au budget 2021.
- L'enveloppe des transferts et des subventions a été fixée à 206 milliards de francs CFA reflétant l'élimination progressive des dépenses d'urgence liées à la COVID-19 alors que la crise s'atténue. Les transferts à la société d'électricité (SNE) sont projetés à 50 milliards de

francs CFA. Le Gouvernement a alloué 30 milliards de FCFA pour couvrir le coût de l'élection présidentielle qui s'est déroulée en avril 2021.

- Compte tenu des besoins importants en matière de dépenses, le budget 2021 s'appuie sur une hiérarchisation plus forte des dépenses, avec un accent particulier de s'assurer que les dotations aux secteurs sociaux atteignent au moins 34% du total des dépenses primaires (hors transferts à la société d'électricité). L'amélioration de l'efficacité et la priorisation des investissements est une priorité, et le gouvernement a alloué une enveloppe de 140 milliards de francs CFA aux investissements financés sur ressources propres en plus des 314 milliards de FCFA sur ressources extérieures.
- Le solde primaire hors pétrole (SPHP) s'améliorera d'environ 0.4% du PIB non pétrolier pour atteindre 7.7% du PIB hors pétrole.

## C. Réformes fiscales et douanières

**29. Une augmentation des recettes non pétrolières contribuera à réduire la dépendance à l'égard des recettes pétrolières.** Pour accroître les recettes non pétrolières, qui restent en deçà de leur potentiel, il s'agira principalement de renforcer les administrations fiscales et douanières. Les réformes de l'administration de l'impôt reposeront sur i) l'amélioration de la gestion de la TVA, dont le rendement (1,5 % du PIB) est faible selon les normes régionales ; ii) la modernisation des administrations de l'impôt et des douanes, notamment avec un usage accru des technologies de l'information et la perception des recettes par le biais du système bancaire et du téléphone portable (mobile money) ; et iii) de meilleurs audits fiscaux grâce à un renforcement de la collaboration entre les directions des impôts et des douanes.

**30. La majeure partie de la hausse des recettes fiscales non pétrolières devrait provenir des réformes de la TVA.** Les réformes se concentreront sur les facteurs qui expliquent le faible rendement de la TVA :

- Premièrement, nous améliorerons le contrôle de la TVA, qui sera géré par la direction des grandes entreprises (DGE) et la direction des moyennes entreprises (DME), y compris la gestion de la liste des assujettis, l'organisation des audits, le suivi des recouvrements et des remboursements, de concert avec les services de recouvrement. Avec l'aide du FMI, les Autorités établiront un ensemble d'indicateurs afin d'accroître le nombre d'assujettis et d'améliorer l'observance et les paiements effectifs de la taxe. Pour atteindre ses objectifs, il s'agira de collecter des informations et de suivre les activités, ainsi que de mettre en place un dispositif approprié de sanctions juridiques pour les contrevenants.
- Deuxièmement, nous sommes engagés à rationaliser l'octroi des exonérations fiscales et à en améliorer la transparence. En plus des mesures prises depuis 2019 pour réduire la portée des exemptions de TVA, le Gouvernement veillera à ce que les exemptions octroyées dans diverses conventions atteignent leurs objectifs. Nous sommes conscients qu'un système d'exonérations inefficace cause des pertes de recettes, fausse la TVA et entraîne

l'accumulation des crédits TVA. Le Gouvernement publiera tous les six mois une liste de toutes les nouvelles exonérations (y compris les exemptions renouvelées ou prolongées) sur le site web du Ministère des Finances (repère structurel pour fin janvier 2022).

- Troisièmement, nous sommes engagés à mettre en place un mécanisme de remboursement de la TVA en vue de préserver le mécanisme de la taxe elle-même, de faciliter l'observance et d'éviter la prolifération de demandes d'exemptions. Un compte spécial pour les remboursements de la TVA a été ouvert à la BEAC en 2019, mais il n'est pas encore opérationnel, car il n'est pas alimenté. Le Gouvernement commencera à affecter la totalité des recettes de la TVA à ce compte afin d'éviter l'accumulation de crédits de TVA (repère structurel pour fin février 2022). La mise en place d'un mécanisme de remboursement de la TVA devrait renforcer la confiance dans le système de TVA et améliorer le recouvrement des recettes. Il prendra aussi des mesures en vue d'éliminer les crédits de TVA. D'ici fin 2021, un audit administratif des crédits de la TVA ayant pour objectif de déterminer l'encours et la nature de ces crédits sera effectué.

### **31. Le Gouvernement continuera de chercher à moderniser la Direction Générale des**

**Douanes.** Le Gouvernement continuera d'améliorer les conditions de travail dans les Directions des impôts et des douanes. La Direction Générale des Douanes a déménagé récemment dans un nouveau bâtiment achevé avec l'aide de la Banque mondiale. Début octobre, un scanner est devenu opérationnel, ce qui devrait réduire les pertes de recettes. Le paiement des recettes douanières par le système bancaire (« bancarisation ») est en place pour les bureaux de douane situés là où des opérations bancaires peuvent être effectuées. Pour les 13 bureaux de douane où ce n'est pas le cas, un accord a été signé avec une compagnie locale de télécommunications pour faciliter les paiements par téléphone mobile. Avec l'assistance technique du FMI, les travaux se poursuivront pendant la période 2020-2022 sur la sécurisation de la perception des recettes par le système bancaire, le contrôle de l'évaluation en douane et le renforcement du suivi des exemptions douanières. Les travaux concernant l'installation de SYDONIA World se poursuivront dans les bureaux de douane connectés à Internet, dont le nombre est passé de 12 à 18. Avec le soutien de la Banque mondiale, les Autorités ont lancé son installation en octobre 2021, ce qui contribuera à moderniser les services douaniers en améliorant les capacités de travail, en adaptant SYDONIA aux besoins locaux et en augmentant l'appropriation du personnel. Cela devrait améliorer les procédures douanières en permettant d'appliquer de manière plus exacte les droits de douane, limiter l'utilisation abusive des exemptions douanières, renforcer l'intégration des directions des douanes et des impôts pour améliorer la perception de la TVA, faciliter les interconnexions avec les bureaux de douane au Cameroun, Niger et au Soudan, et ouvrir la voie à un système de guichet unique.

### **32. Les conditions de travail devront être améliorées à la Direction Générale des Impôts.**

Les anciens locaux de l'administration des douanes viennent d'être affectés à la Direction générale des impôts. Des locaux permanents seront toutefois nécessaires étant donné que le nouveau bâtiment appartient à une autre institution. Ces bâtiments doivent être remis en état pour que l'on puisse procéder à l'informatisation prévue dans le cadre du projet de la Banque mondiale pour la mobilisation et la gestion des ressources intérieures (PROMOGRI). De nouvelles ressources (bâtiment et logiciels) seront allouées à la direction des grandes entreprises et à la direction des

moyennes entreprises d'ici fin 2022. L'informatisation de la Direction des impôts sera organisée selon 12 modules : les quatre premiers (enregistrement, suivi des obligations fiscales, procédures de déclaration électronique à la DGE et suivi électronique de la TVA pour les activités commerciales) devraient être achevés d'ici fin 2022.

### **33. La collaboration entre les directions des impôts et des douanes sera renforcée.**

L'utilisation des données de SYDONIA aidera la Direction générale des impôts dans ses contrôles fondés sur les risques, notamment pour identifier les contribuables qui ne payent pas la TVA. Par ailleurs, la Direction générale des douanes devrait utiliser le numéro d'identification fiscale établi par la Direction générale des impôts. À cette fin, la Direction générale des impôts continuera de mettre à jour et de publier la liste des assujettis à la TVA, qui devra être intégrée dans le système informatique de la Direction générale des douanes. Pour améliorer l'observance fiscale, la pénalité de 15 % continuera d'être appliquée aux importateurs qui ne sont pas inscrits auprès de la Direction générale des impôts.

## **D. Réformes de la gestion des finances publiques**

### **34. Le Gouvernement est conscient de l'importance d'une gestion saine et transparente des finances publiques pour atteindre les objectifs de son programme.**

Tout en reconnaissant les progrès qui ont été accomplis sur le plan de l'exécution, du suivi et de l'information budgétaires, ainsi que de l'intégration de toutes les directives de la CEMAC dans la législation tchadienne, le gouvernement a décidé de dynamiser les réformes dans le contexte de la révision de la gestion des finances publiques au titre de la Stratégie pour le Développement et la Modernisation de la gestion des Finances Publiques (SDMFP). Le document, qui met à jour la SDMFP d'avril 2013, a été établi à la mi-2019 avec l'aide du FMI et de la Banque mondiale : il s'agit d'une réponse énergique et urgente aux lacunes de notre système de gestion des finances publiques. Avec l'aide du FMI, le document sera révisé au cours des prochaines semaines, afin d'y intégrer les réformes en cours, et sera adopté par le Gouvernement après un atelier de validation auquel participeront tous les organismes publics concernés (repère structurel pour fin juin 2022). Sur la base de la SDMFP et de la loi organique de 2014 relative aux lois de finances, les principales réformes à court et à moyen terme portent sur les points suivants : i) mise en œuvre d'un système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP) ; ii) gestion de la masse salariale ; iii) amélioration de la préparation et de l'exécution du budget, notamment de la gouvernance et de la passation des marchés publics ; iv) établissement d'un budget-programme à moyen terme ; v) rationalisation des transferts et des subventions ; vi) gestion de trésorerie et vii) gestion de la dette.

## **E. Mise en œuvre du SIGFIP (système intégré de gestion des finances publiques)**

**35. Le ministère des Finances et du Budget a décidé de renforcer son système d'information en acquérant et en mettant en œuvre le SIGFIP avec l'assistance de la Rwanda Cooperation Initiative (RCI).** Le SIGFIP a pour objectif une gestion efficace, responsable et transparente des finances publiques grâce à une informatisation intégrée des transactions

financières de l'ensemble des entités des administrations publiques. Le système, établi depuis fin 2019 avec l'aide d'experts rwandais, est devenu opérationnel au profit de toutes les réformes de la gestion des finances publiques (cohérence et transparence de la chaîne de la dépense, gains d'efficacité dans la gestion de la masse salariale, intégration de la gestion de la dette et amélioration de l'affectation et de l'absorption des ressources publiques, en particulier pour les secteurs sociaux). La loi de finances 2021 est exécutée sur la base du SIGFIP, avec l'aide des PTF.

## F. Renforcement de la gestion de la masse salariale

### 36. À court terme, les mesures ci-après contribueront à maîtriser la masse salariale :

- Le Gouvernement continuera à rationaliser la masse salariale et à maîtriser les recrutements à la fonction publique dans la limite des engagements pris dans le budget.
- Le Gouvernement a procédé à un recensement biométrique des fonctionnaires afin d'établir une base de données solide sur la paie. La mise en œuvre du SIGFIP devrait permettre de réaliser des économies considérables sur la masse salariale : i) en mettant à jour le fichier de la solde sur la base des résultats du recensement biométrique ; ii) en évitant les paiements injustifiés grâce à une meilleure identification des agents au moyen de données biométriques ; iii) en renforçant la sécurité grâce à des droits d'accès annuels plus limités et mieux contrôlés que dans le système précédent de gestion du personnel (SIGASPE).
- Un accord sera signé avec une compagnie locale de télécommunications pour le paiement des salaires par les téléphones portables (mobile money) dans les zones qui ne sont pas desservies par des banques. À cet effet, jusqu'à 10 000 kiosques seront ouverts, ce qui permettra de créer de l'emploi.
- Le Gouvernement établira un comité chargé du suivi de la solde, qui sera présidé par l'Inspecteur Général des Finances et comprendra des représentants de la cellule de la solde (Ministère des Finances et du Budget) et de l'unité de gestion de la Fonction Publique (Ministère de la Fonction Publique et Directions des ressources humaines (DRH) des Ministères). Ce comité surveillera l'évolution de la masse salariale et des réformes de la fonction publique, notamment le nettoyage et la mise à jour du fichier de la solde, pour assurer la réalisation des objectifs établis pour la masse salariale.

### 37. À moyen terme, et avec l'assistance du département des finances publiques du FMI, le Gouvernement opérera des réformes structurelles visant à :

#### Améliorer la budgétisation de la masse salariale :

- aligner les outils et les procédures budgétaires relatives à la masse salariale sur les recommandations du manuel du Département des finances publiques ;



- établir des plafonds d'emplois par Ministères et institutions conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (repère structurel pour fin août 2022), et élaborer une annexe budgétaire spécifique pour la masse salariale présentant une vision consolidée pour l'ensemble de la fonction publique ainsi que l'évolution des effectifs par ministère ou institution;
- améliorer la fiabilité des informations concernant les déterminants de l'évolution de la solde et des effectifs conformément aux recommandations du Département des finances publiques.

#### **Actualiser et contrôler périodiquement le fichier de la solde:**

- réduire les durées de transmission des dossiers papier ;
- redéployer certaines des activités de la direction de la Solde vers les directions de ressources humaines des ministères sectoriels et des provinces;
- établir un système d'alerte régulier pour le départ à la retraite des fonctionnaires (échange périodique avec la CNRT) et; faciliter la communication d'informations du département de la paie à CNRT ;
- accroître la sécurité et la fiabilité de tous les documents et actes administratifs (diplômes, promotions, etc.).
- conduire des audits périodiques du fichier de la solde

## **G. Préparation et exécution du budget**

**38. Le Gouvernement opérera des réformes visant à renforcer la préparation et l'exécution du budget.** Ces réformes porteront principalement sur les points suivants : i) améliorer la chaîne de la dépense et réduire l'utilisation des dépenses avant ordonnancement ; ii) mettre en œuvre la nouvelle classification budgétaire recommandée par AFRITAC et améliorer la comptabilité et l'information budgétaire ; iii) élaborer des plans annuels d'engagements et de passation des marchés publics, et iv) améliorer la gestion de trésorerie.

**39. La mise en œuvre du SIGFIP contribuera à améliorer la chaîne de la dépense.** Le SIGFIP permettra de fournir en temps voulu des informations fiables sur l'exécution du budget. Le système intégré portera sur toutes les phases de la chaîne de la dépense, des engagements aux paiements. Il s'agira d'une amélioration notable par rapport au système informatique actuel, qui ne couvre que la partie administrative de la chaîne de la dépense (des engagements aux ordres de paiement). Le Gouvernement reste déterminé à réduire l'utilisation des dépenses avant ordonnancement (DAO). L'utilisation des DAO, qui avait été limitée en 2019, s'est intensifiée en 2020 en raison des dépenses d'urgence face à la COVID-19, et la régularisation a été extrêmement lente. Avec l'élimination progressive de ces dépenses d'urgence, l'utilisation des DAO devrait être environ 20% des dépenses

primaires en 2021, et leur régularisation sera accélérée, et tombant à 15 pour cent des dépenses primaires d'ici 2024.

**40. Le Gouvernement renforcera la comptabilité et l'information budgétaire.** Le Gouvernement appliquera une nouvelle classification économique des dépenses qui a été recommandée par une mission d'assistance technique d'AFRITAC en septembre 2020. Cette nouvelle classification devrait améliorer l'efficacité et la transparence de l'exécution du budget conformément à la loi organique de 2014 relative aux lois de finances. Auparavant, nous veillerons tout d'abord à ce qu'elle soit conforme au plan comptable de l'État. Nous confirmerons aussi que le SIGFIP est aligné sur la classification budgétaire. À moyen terme, nous prévoyons la mise à niveau de l'organigramme de la Direction Générale du Trésor et du réseau des comptables de l'État pour mettre en œuvre la comptabilité en droits constatés et patrimoniale.

**41. Nous améliorerons le dispositif de prévision pour l'exécution du budget.** De bonnes prévisions permettent d'exécuter le budget sans difficulté, en veillant à ce que les ressources soient affectées comme prévu au budget et en évitant l'accumulation d'arriérés. Dans ce contexte, des plans d'engagements trimestriels seront établis pour l'exercice budgétaire, de même que des plans annuels de passation des marchés publics. Ces réformes bénéficieront de l'assistance technique du FMI.

**42. Le Gouvernement est déterminé à améliorer l'investissement public.** Nous continuerons d'améliorer la conception et le développement du programme d'investissement public (PIP) comme recommandé par la mission d'assistance technique du FMI de juillet 2018. En particulier, le PIP ne devrait inclure que des projets arrivés à maturité et financés, afin qu'ils puissent être exécutés en temps voulu. Cela correspond au nouveau dispositif décret 2020/PR/2020 du 8 octobre 2020 portant la hiérarchisation et la sélection des projets, notamment les critères relatifs à l'efficacité économique, ainsi que les répercussions sur la situation sociale, les disparités femmes-hommes, l'équité régionale et l'environnement. Le PIP devrait aussi être aligné sur la stratégie de la dette à moyen terme. À cet égard, les Autorités établiront des plans de financement à moyen terme afin de veiller à ce que le PIP soit compatible avec la viabilité de la dette. Le Gouvernement compte sur une évaluation de la gestion de l'investissement public (EGIP) qui pourrait évaluer le PIP à l'appui du PND.

**43. Le Gouvernement améliorera le système de gestion de trésorerie afin d'éviter la réapparition d'arriérés.** Le comité du plan de trésorerie, qui est responsable des prévisions et de la gestion des flux de trésorerie, améliorera le plan mensuel des flux de trésorerie - les plans annuels de trésorerie continueront à être inclus dans le budget (conformément à la directive de la CEMAC) et mis à jour tous les six mois - et des efforts seront faits en vue de renforcer sa capacité de mise à jour des prévisions des recettes et des dépenses. Le Gouvernement prendra aussi des mesures pour établir un compte unique du Trésor (CUT), en vue de suivre le compte actuel du Trésor à la BEAC et de centraliser les opérations de comptabilité publique, les flux de trésorerie et la dette publique. La création d'un CUT devrait contribuer à améliorer la gestion de la trésorerie, à éviter l'accumulation d'arriérés et à réduire de coûteux emprunts. Avec l'installation du SIGFIP, le Gouvernement utilisera une plateforme de gestion électronique pour gérer le paiement des dépenses. La première étape

consistera à recenser tous les comptes auprès de banques commerciales qui pourraient être couverts par le CUT en 2021. À moyen terme, nous mettrons la dernière main au compte unique du Trésor pour le rendre opérationnel, notamment en créant des sous comptes pour les comptables autorisés et en rapatriant les ressources publiques des banques commerciales sur le CUT. Ce rapatriement sera effectué de manière à ne pas perturber le secteur bancaire local.

## H. Établissement d'un budget-programme à moyen terme

### 44. Le Gouvernement continuera d'avancer dans l'établissement d'un budget-programme.

Des progrès ont été accomplis dans la maîtrise des outils, ainsi que dans l'établissement et l'expansion du cadre de dépenses à moyen terme et du cadre budgétaire à moyen terme. Début octobre 2020, un atelier a été organisé avec pour objectif de mettre à jour les projets annuels de performance (PAP) de 28 ministères sectoriels dans le contexte de la préparation de la loi de finances 2021. Il s'agit d'une étape importante vers l'établissement d'un budget-programme : des PAP ont été établis dans cinq ministères pilotes (Santé, Education, Infrastructure, Agriculture, Finance et Budget) avec l'assistance de la Banque mondiale, l'Unicef et du PNUD. Les travaux ont été élargis en 2019 avec l'aide de l'Union européenne.

### 45. Nous sommes en train d'améliorer l'efficience et la transparence du système de passation des marchés publics.

Nous renforcerons les capacités de l'Autorité de régulation des marchés publics afin que cette dernière puisse assurer le respect du code et de la réglementation en la matière. Le code des marchés publics vient d'être révisé pour supprimer les contraintes qui ont limité l'absorption, notamment en relevant le seuil et en simplifiant le processus d'approbation, et de promouvoir l'entrepreneuriat féminin. Le cadre juridique des sanctions sera renforcé aussi. Les écarts par rapport au code des marchés publics, y compris la segmentation des marchés, seront sévèrement punis. La Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) continuera de publier un bulletin trimestriel et, à compter de fin mars 2022, publiera le texte intégral des contrats de marchés publics (y compris le noms et la nationalité des bénéficiaires effectifs des personnes morales adjudicataires) et les rapports de livraison. Pour commencer, elle aidera le Ministère des Finances et du Budget pour ce qui est de la publication des contrats de marchés publics, du nom et de la nationalité des bénéficiaires effectifs des personnes morales adjudicataires, et des rapports de livraison liés aux dépenses engagées face à la COVID-19. Le Département d'État américain aidera la DGCMP à créer un site Web pour la publication des appels d'offres, avec un outil de suivi des offres qui contribuera à améliorer la transparence du processus.

## I. Rationalisation des transferts et des subventions

### 46. Le Gouvernement prendra des mesures pour rationaliser les transferts et les subventions.

Dans le contexte de la loi de finances 2021, les ministères ont reçu instruction de réévaluer la pertinence de la participation et de l'adhésion du Tchad aux institutions et organisations internationales, afin de ne conserver que celles qui sont essentielles. En conséquence, les contributions aux institutions et organisations internationales ont été présentées dans les budgets des ministères sectoriels. La loi de finances préconise aussi la mise en place des contrats de performance dans les entreprises et organismes publics en vue d'améliorer leur gestion financière.

Les collectivités autonomes, les Autorités de régulation, les agences, les offices, les établissements publics bénéficiant des transferts, les comités de gestion ainsi que les projets sur financement extérieur éligibles aux procédures nationales, doivent se conformer strictement aux dispositions du code des marchés publics. Avec l'assistance technique du FMI, le gouvernement achèvera et adoptera un projet de loi sur les entreprises et les organismes publics, ainsi qu'un règlement d'application. À moyen terme, une évaluation de la gestion des risques budgétaires sera effectuée, et un appendice à la loi de finances annuelle relatif aux entreprises et organismes publics sera élaboré. Il fournira des détails sur les transferts et les subventions, ainsi que sur les ressources propres.

**47. La rationalisation des transferts à la Société nationale d'électricité (SNE) sera une priorité.** Depuis 2020, les transferts de l'État à la SNE apparaissent dans le budget. À moyen terme, le système actuel de transferts à la SNE sous la forme de diesel pour la production d'électricité sera remplacé progressivement par des transferts monétaires qui seront effectués dans le contexte du contrat cadre. Le contrat cadre établira plusieurs indicateurs de résultat visant à améliorer la situation financière de la SNE, y compris le recouvrement des ventes, étant donné le faible niveau de recouvrement, la réduction du coût de production et l'ajustement des tarifs. Une restructuration de la SNE sera essentielle pour attirer des investissements dans l'énergie renouvelable, sans recours à des garanties souveraines. Afin d'aider à créer les conditions d'une extension rentable de l'accès à l'électricité d'une manière financièrement viable, la Banque mondiale prévoit des réformes sectorielles dans le cadre d'un projet d'assistance technique avant la fin de 2021. Pour accroître l'accès à l'électricité qui est faible, le Gouvernement a libéralisé en 2019 le cadre juridique régissant la production et la distribution d'électricité, et la loi de finances 2020 a prévu des incitations fiscales pour l'investissement dans l'énergie verte.

## J. Gestion de la dette

**48. Le Gouvernement est déterminé à s'abstenir de contracter des emprunts non concessionnels et à maintenir la transparence de la dette.** Étant donné la charge déjà lourde de la dette, le gouvernement continuera de veiller à ce que tous les accords de financement extérieur, tant pour l'aide budgétaire que pour les projets d'investissement, soient conclus à des conditions avantageuses (avec un élément don de 35 % au moins, voir le protocole d'accord technique), en phase avec la réduction envisagée du risque de surendettement. Tous les projets d'accords de prêt continueront d'être soumis, pour approbation préalable, à la Commission nationale d'analyse de la dette (CONAD), dont le travail est appuyé par l'analyse technique et financière de l'Équipe technique d'analyse de la viabilité de la dette (ETAVID). Toutes les nouvelles conventions de prêt examinées par la CONAD seront publiées sur le site Web du ministère des Finances et du Budget : il sera plus facile d'assurer le service de la dette si une base de données exhaustive et transparente des contrats de dette est tenue à jour. Les détails de toutes les nouvelles conventions de prêt seront communiqués à la Direction de la dette ainsi qu'aux services du FMI.

**49. Le Gouvernement prendra des mesures pour renforcer la capacité de gestion de la dette.** La gestion de la dette reste insuffisante, en raison du faible niveau des capacités et des ressources, ainsi que de la mauvaise coordination entre les entités qui participent à l'émission et à la

gestion de la dette. Le gouvernement mettra, également, en œuvre les recommandations faites par la mission d'assistance technique du FMI qui visent à : i) réformer les rôles et les structures de la gestion de la dette, ii) améliorer la communication entre les entités responsables (contrat, décaissement, émission de titres, paiement du service de la dette) et iii) augmenter les ressources consacrées à la gestion de la dette. La Banque mondiale et le FMI devraient aussi fournir une aide qui renforcerait les capacités de la Direction de la dette, notamment au travers de l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD) et de la publication trimestrielle d'un bulletin sur la dette publique. La Banque mondiale a aussi aidé à enregistrer la dette contractée par les entreprises publiques, ce qui améliorera la couverture de la dette dans l'AVD. L'Union européenne aide à mettre à niveau le système d'information sur la dette (SYGADE) et la CNUCED fournira la formation nécessaire. Avec l'assistance technique du FMI, le Gouvernement élaborera et publiera un état des risques budgétaires qui sera joint à la loi de finances annuelle. À moyen terme, une évaluation de la gestion des risques budgétaires sera aussi effectuée.

## K. Améliorer le climat des affaires

**50. Le Gouvernement est déterminé à réformer le climat des affaires afin de le rendre attractif pour le secteur privé et ainsi de promouvoir la diversification de l'économie.** Début 2020, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) a achevé un travail de diagnostic important (Plan directeur d'industrialisation et de diversification économique, PDIDE) qui fait état d'un potentiel élevé de diversification pour l'économie tchadienne. Le Gouvernement prendra des mesures pour assurer la stabilité de la réglementation régissant les petites et moyennes entreprises, mettre en place un état de droit équitable et cohérent, ainsi que fournir des services publics efficaces. Plusieurs réformes structurelles sont envisagées, notamment :

A court terme, les réformes concernent:

- (i) la restructuration de la Société Nationale de l'Électricité (SNE); et
- (ii) la modernisation des administrations fiscales et douanières.

Et à moyen terme, les réformes concernent :

- (i) l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de réforme des entreprises publiques, y compris un cadre de réduction des transferts ;
- (ii) la rationalisation des procédures de création des PME ;
- (iii) l'amélioration de l'accès au financement;
- (iv) la poursuite de la transparence du secteur pétrolier; et
- (v) prendre des mesures pour réduire la corruption et renforcer l'état de droit.

**51. Dans ce contexte, l'Observatoire du climat des affaires et le Conseil national de la concurrence (CNC) seront opérationnalisés.** Le gouvernement est déterminé à promouvoir l'esprit d'entreprise et l'engagement économique chez les femmes et les jeunes ainsi qu'à améliorer l'accès au financement. C'est ainsi qu'il a créé un Fonds national pour l'entrepreneuriat des jeunes qui est

maintenant pleinement opérationnel. À cet effet, nous solliciterons l'assistance technique et financière de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de développement.

## L. Transparence et bonne gouvernance

**52. La bonne gouvernance sera un élément clé pour redynamiser l'activité du secteur privé.** Pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), qui est entrée en vigueur pour le Tchad, par adhésion, le 26 juin 2018, le Gouvernement sollicitera le soutien des Nations Unies pour aligner le code pénal en vigueur sur la Convention et renforcer la lutte contre la corruption. Le gouvernement collaborera avec le personnel du FMI pour concevoir un régime de déclaration du patrimoine conforme aux bonnes pratiques internationales applicables, y compris dans le contexte des prochaines réformes constitutionnelles. Selon la Constitution, une catégorie de personnalités publiques et d'agents de l'État doivent déclarer leur patrimoine lorsqu'ils entrent en fonction et quittent leur poste. Cependant, le taux de conformité est très faible, en partie parce qu'il n'existe pas de texte d'application. Les responsabilités des organes de lutte contre la corruption (IGF, IGE et Chambre des comptes) seront délimitées précisément, des ressources adéquates seront consacrées à la lutte contre la corruption et le personnel sera sélectionné selon un système fondé sur le mérite et devra respecter une déontologie rigoureuse, faute de quoi il s'exposera à des sanctions sévères. Le gouvernement est déterminé à soutenir les activités de l'Agence nationale de l'investigation financière (ANIF), l'unité en charge du renseignement financier au Tchad, notamment en augmentant les ressources humaines. Le gouvernement évaluera les risques de corruption pendant la période de transition et élaborera un plan d'action pour atténuer ces risques, qui sera partagé avec le FMI et publié lors de la première revue.

**53. Le Gouvernement reste déterminé à assurer la transparence dans l'utilisation des ressources liées à la COVID-19.** Il fournira des informations distinctes pour assurer la transparence de la gestion et ce, conformément aux meilleures pratiques de gestion budgétaire auxquelles il s'est toujours tenu. Les ressources liées à la COVID-19 seront utilisées en pleine transparence, et nous publierons en ligne sur un site Web gouvernemental facilement accessible le texte intégral de tous les marchés publics liés à la COVID-19 attribués au 31 mai 2021 (action préalable). En plus d'apparaître dans la loi de finances, elles seront engagées conformément aux directives de la CEMAC en matière de gestion des finances publiques. En particulier, les dépenses avant ordonnancement d'urgence, pour les fournitures indispensables seront engagées conformément aux dispositions du décret N°1025/PR/MFB/2020 du 29 mai 2020, portant dérogation aux règles de passation des marchés publics signé dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, et sont soumises à un audit *à posteriori* de conformité qui sera mené par un cabinet international réputé avec l'appui de l'Inspection générale des finances. L'audit portera aussi sur toutes les dépenses liées à la COVID-19. Les rapports d'audit intégrant aussi l'analyse sur le respect des procédures, notamment en matière de conventions réglementées, seront publiés sur le site Web du Ministère des Finances et du Budget dans le mois qui suit leur achèvement (repère structurel pour fin décembre 2021). Le texte intégral de tous les contrats de marchés publics, ainsi que les noms des bénéficiaires effectifs des personnes morales adjudicataires, seront publiés sur le site web du ministère des Finances et du Budget dans les 30 jours qui suivent l'attribution de tout marché conclu dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, à compter de fin mars 2022. Les rapports de livraison des biens et services, y

compris la liste des fournisseurs et des prestataires, seront publiés sur le site web du ministère des Finances et du Budget dans les trois mois qui suivent la fin de la période d'exécution de chaque marché. Afin de renforcer ses actions en faveur de la bonne gouvernance et la transparence, le gouvernement étendra à tous les marchés publics les dispositions initialement prises dans le contexte de la lutte contre la pandémie de la COVID-19, édition en ligne sur un site gouvernemental facilement accessible le texte intégral de tous les marchés publics ainsi que le nom et la nationalité des bénéficiaires effectifs des entités juridiques attribuées, à partir de fin mars 2022 (repère structurel), et sollicitera l'assistance technique du Fonds pour atteindre cet objectif.

**54. Les Autorités sont engagées à poursuivre les efforts pour améliorer la transparence et la surveillance du secteur pétrolier.** En mai 2019, l'ITIE a achevé l'évaluation du Tchad suivant les normes de 2016 et mettra en œuvre les recommandations du conseil d'administration de l'ITIE. Avec le soutien de la Banque mondiale, le gouvernement a réalisé des progrès significatifs dans la production des contrats et des permis relatifs au secteur pétrolier et a publié, certifié et vérifié des rapports financiers annuels pour 2017-2018 de la SHT (Société des Hydrocarbures du Tchad) et ses filiales. Le gouvernement continuera à publier des notes trimestrielles sur le secteur pétrolier (repère structurel continu pour fin décembre 2021) dans le but de promouvoir la transparence dans le secteur.

## M. Renforcement du secteur bancaire

**55. Le renforcement du secteur financier contribuera à soutenir la croissance et à faire reculer la pauvreté.** Le Gouvernement continuera de veiller à ce que le secteur bancaire local reste solide et à même de financer l'activité intérieure. Dans ce contexte, le remboursement en temps voulu de la dette bancaire de l'État facilitera l'amélioration de la position de liquidité du système bancaire, de même que le remboursement des arriérés intérieurs dans le cadre de leur plan d'apurement, qui permettra au secteur privé de s'acquitter de leurs obligations de remboursement de prêt aux banques. Les Autorités restent déterminées à i) faire respecter les contrats cadres pour les deux banques publiques (CBT et BCC) et faciliter la mise en œuvre de leurs plans de restructuration et de financement (approuvés par la COBAC/BEAC) ; ii) faire en sorte que, jusqu'à extinction, le Trésor rembourse chaque mois la dette directe due à la CBT et à la BCC (250 millions de francs CFA à la BCC et 500 millions de franc CFA à la CBT, respectivement) et iii) la recapitalisation partielle de la CBT (4,5 milliards de francs CFA, action préalable), telle que prévue dans la loi de finances de 2021 ; de la BHT (3 milliards) et de la BAC (2 milliards), à mettre en œuvre en 2022. Les Autorités ont l'intention de recapitaliser partiellement la CBT, via les ressources du Trésor. À moyen terme, le Gouvernement s'engage à i) réduire sa participation dans les banques où il est majoritaire ; ii) souscrire à l'éventuelle demande par la COBAC de plans progressifs de rétablissement des fonds propres, de mettre à disposition des capitaux supplémentaires si une réévaluation de la situation financière de la banque révèle de nouvelles faiblesses, compte tenu de l'impact négatif de la pandémie de COVID-19 ; et iii) explorer les possibilités d'accroître la participation du secteur privé dans le capital de la CBT.

**56. L'inclusion financière est un facteur important de réduction de la pauvreté.** Le gouvernement améliorera l'accès aux services financiers et renforcera l'inclusion financière en

encourageant la création d'établissements de microfinancement solides et sûrs, ainsi qu'en faisant passer les transactions de l'État par les banques (« bancarisation »). La bancarisation permettra à un plus grand nombre d'utilisateurs d'ouvrir un compte, tandis que le paiement des salaires, des impôts et des droits de douane par mobile money encouragera l'utilisation des méthodes modernes de paiement. Le gouvernement renforcera les dispositifs de gouvernance et de contrôle des établissements de micro-financement, ainsi que la sécurité des transactions par argent mobile.

## N. Suivi du programme

**57. Pour suivre la mise en œuvre des mesures et la réalisation des objectifs du programme, le Comité de Négociations sera renforcé par** la création d'un secrétariat permanent au sein du Ministère des Finances et du Budget par arrêté du Ministre des Finances, chargé de collecter les macros données nécessaires pour l'évaluation du programme et de suivre la mise en œuvre des réformes structurelles. Le Comité de Négociations et le bureau du Représentant résident du FMI au Tchad seront en constante communication et organiseront des réunions conjointes avec l'équipe pays du FMI.

**58. Le programme sera suivi à l'aide de revues semestrielles du conseil d'administration du FMI, sur la base de critères de réalisation, d'objectifs indicatifs et de repères structurels (tableaux 1 et 2 ci-joints).** Les indicateurs sont décrits dans le protocole d'accord technique ci-joint. La première revue du programme portera sur les performances à fin décembre 2021 et devra être achevée le 15 avril 2022 ou après. La deuxième revue portera sur les performances à fin juin 2022 et devra être achevée le 15 septembre 2022 ou après; le troisième examen sera basé sur les dates de test de fin décembre 2022 et devrait être terminé le ou après le 15 avril 2023; le quatrième examen sera basé sur les dates de test de fin juin 2023 et devrait être terminé le ou après le 15 septembre 2023 ; le cinquième examen sera basé sur les dates de test de fin décembre 2023 et devrait être terminé le ou après le 15 avril 2024 ; et le sixième examen sera basé sur les dates de test de fin juin 2024 et devrait être terminé le ou après le 16 septembre 2024.



**Tableau 1 : critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et objectifs indicatifs (OI)\* de l'accord FEC**

	Fin dec 2021 CRQ	Fin mars 2022 QI	Fin juin 2022 CRQ	Fin sept 2022 QI	Fin dec 2022 CRQs
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>					
1. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs de l'État et des entreprises publiques non financières <sup>1</sup>	0	0	0	0	0
2. Plafond de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et par les entreprises publiques non financières <sup>1</sup>	0	0	0	0	0
3. Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole <sup>2</sup>	-412	-95	-156	-245	-333
4. Plafond du financement intérieur net de l'État <sup>3</sup>	....	....	....	-35	-120
5. Plafond de l'encours des arriérés de paiements intérieurs de l'État <sup>4</sup>	....	....	381	361	341
<b>Objectifs indicatifs</b>					
4. Plafond du financement intérieur net de l'État <sup>3</sup>	43	53	-8	....	....
5. Plafond de l'encours des arriérés de paiements intérieurs de l'État <sup>4</sup>	391	391	....	....	....
6. Plancher des recettes fiscales de l'État, hors recettes fiscales des entreprises pétrolières <sup>3</sup>	477	110	253	391	529
7. Plafond des salaires et traitements	425	109	219	328	437
8. Plancher sur les dépenses de réduction de la pauvreté <sup>5</sup>	284	76	151	234	273
<b>Pour mémoire :</b>					
9. Dépenses avant ordonnancement - DAO (pourcentage des dépenses primaires) <sup>6</sup>	20	18	18	18	18
10. Plancher de la régularisation des dépenses avant ordonnancement - DAO (pourcentage du total des DAO) <sup>6</sup>	80	50	70	70	70
11. Emprunts concessionnels extérieurs (millions de dollars)	0	0	0	0	75
12. Recettes pétrolières <sup>7</sup>	374	97	236	373	512
13. Dons <sup>8</sup>	23	7	13	20	26

Sources : autorités tchadiennes; services du FMI

\*Les facteurs d'ajustement pour les CRQ et les OI sont définis au paragraphe 23 du PAT.

\*\* In addition to QPCs enumerated in this table, the Standard Continuous Performance Criteria will also apply: (i) Not to impose new or intensify existing restrictions on the making of payments and transfers for current international transactions; (ii) Not to introduce new or intensify existing multiple currency practices; (iii) Not to conclude bilateral payments agreement that are inconsistent with the IMF's Articles of Agreement (Article III); and (iv) Not to impose new or intensify existing import restrictions for balance of payments reasons

Tous les indicateurs sont cumulatifs à partir du 1er janvier sauf indication contraire

1/ S'applique de façon continue.

2/ Solde primaire hors pétrole : recettes hors pétrole et hors dons, déduction faite des dépenses primaires financées sur ressources intérieures (soit dépenses, moins paiements d'intérêts nets et investissements financés sur ressources extérieures).

3/ Voir PAT

4/ Encours des arriérés vérifiés, comme indiqué dans le tableau « Restes à payer », conformément au PAT.

5/ Dépenses des ministères chargés des secteurs sociaux, comme recommandé par la Banque mondiale, en l'absence d'une classification budgétaire fonctionnelle. Un facteur d'ajustement sera établi en cas de réduction des dépenses, ce qui permettra d'accroître la part des dépenses sociales de lutte contre la pauvreté sur l'ensemble des dépenses primaires courantes (voir PAT pour plus de détails).

6/ On entend par dépenses avant ordonnancement (DAO) toutes les dépenses qui ne suivent pas la procédure normale. La régularisation des DAO consiste à enregistrer les dépenses au poste budgétaire correspondant. La régularisation s'effectuera dans les 45 jours qui suivent la fin du trimestre.

7/ On entend par recettes pétrolières la somme de la perception directe et des recettes provenant de la vente de pétrole de l'État, déduction faite des coûts d'exploitation et de transport.

8/ Dons budgétaires.

**Tableau 2. Tchad : repères structurels 2021/22 et mesures préalables pour la FEC 2021****Mesures préalables**

1. Le ministère des Finances et du Budget recapitalisera partiellement la banque centrale du Tchad à hauteur de 4,5 milliards de FCFA, conformément au plan de recapitalisation approuvé par la COBAC.
2. Publication sur un site gouvernemental facilement accessible du texte intégral de tous les marchés publics liés à la COVID-19 attribués par l'administration centrale à compter du 31 mai 2021.

**Repères structurels**

- |                                                                                                                                                                                                                                                            |                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 1. Publication d'une note trimestrielle sur le secteur pétrolier, conformément au format conçu en concertation avec les services du FMI, avec notamment des informations détaillées sur le service de la dette envers Glencore.                            | Trimestriel, à compter de fin décembre 2021 |
| 2. Achèvement et publication d'un audit ex post de la conformité des dépenses liées à la COVID-19 par un cabinet d'audit international réputé.                                                                                                             | Fin décembre 2021                           |
| 3. Publication d'une note semestrielle énumérant toutes les nouvelles exonérations fiscales (y compris le renouvellement et la prolongation des exonérations existantes).                                                                                  | Semestrielle, à partir de fin janvier 2022  |
| 4. Verser les recettes de TVA dans le compte séquestre de la TVA à la BEAC.                                                                                                                                                                                | Fin février 2022                            |
| 5. Publication, sur un site gouvernemental facilement accessible, du texte intégral de tous les marchés publics attribués par l'administration centrale, avec les noms et la nationalité des bénéficiaires effectifs des personnes morales adjudicataires. | Fin mars 2022                               |
| 6. Le gouvernement Parachèvera et adoptera la stratégie de GFP, conformément aux recommandations issues de l'assistance technique du FMI.                                                                                                                  | Fin juin 2022                               |
| 7. Mettre en place des plafonds d'emploi, conformément aux dispositions de la loi organique de 2014 sur les finances publiques.                                                                                                                            | Fin août 2022                               |
| 8. Mise en œuvre du module d'exonérations de SYDONIA afin de traiter toutes les demandes et les autorisations d'exonérations douanières.                                                                                                                   | Fin novembre 2022                           |

Sources : autorités tchadiennes ; calculs des services du FMI.

## Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

**1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) décrit les concepts, les définitions et les modalités de communication des données mentionnées dans la lettre d'intention (LI) et le mémorandum de politique économique et financière (MPEF), en date du 24 novembre 2021.** Les Autorités consulteront le FMI avant de modifier les mesures contenues dans ce PAT ou d'en adopter de nouvelles qui s'écarteraient des objectifs du programme. Le présent protocole décrit plus précisément :

- a) les modalités de transmission des données ;
- b) les définitions et les méthodes de calcul ;
- c) les critères de réalisation quantitatifs ;
- d) les objectifs indicatifs ;
- e) les modalités d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs ;  
et
- f) les repères structurels.

### MODALITES DE TRANSMISSION AU FMI

**2. Les données relatives à toutes les variables soumises à des critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et à des objectifs indicatifs (OI), ainsi que les informations relatives à la progression vers les repères structurels, seront régulièrement communiquées au FMI, selon l'échéancier figurant en pièce jointe<sup>1</sup>.** Concernant les CRQ continus, les Autorités communiqueront promptement au FMI tout non-respect de critère. Aux fins du présent PAT, le terme jour se rapporte, sauf indication contraire, aux jours calendaires. Toute révision apportée aux données sera également transmise au FMI dans un délai maximum de 14 jours. En outre, les Autorités communiqueront aux services du FMI toute information ou donnée qui n'est pas spécifiquement définie dans le présent PAT mais qui s'avérerait pertinente pour évaluer ou suivre les résultats par rapport aux objectifs du programme.

### DEFINITIONS ET METHODES DE CALCUL

---

<sup>1</sup> Le contrôle d'une société s'entend comme la capacité à prendre les principales décisions financières et opérationnelles (voir MSFP 2014, paragraphes 2.104 à 2.114).

**3. Sauf indication contraire, on entend par administration publique, l'administration centrale de la République du Tchad qui comprend tous les organes d'exécution**, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (MSFP 2014 ; paragraphes 2.85-2.89).

**4. Une entreprise publique non financière est une société contrôlée par l'État<sup>1</sup>, dont l'activité principale consiste à produire des biens ou des services non financiers.** Aux fins du suivi du programme, cela inclut notamment : Société Tchadienne des Eaux (STE), Société Nationale d'électricité (SNE), Société des Télécommunications du Tchad (SOTEL), Société tchadienne des Postes et de l'Épargne (STPE), Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT), Nouvelle Société des Textiles du Tchad (NSTT), Société Nationale de Ciment (SONACIM Tchad), , Société industrielle de Matériels Agricoles et d'Assemblage des tracteurs (SIMATRAC), Fonds d'entretien routier (FER).

**5. On entend par recettes pétrolières, la somme des éléments suivants :** i) les recettes brutes provenant des ventes de pétrole brut de l'État, obtenues du fait de la participation de ce dernier au capital des sociétés pétrolières, déduction faite de tous les coûts encourus dans le cadre de cette participation (appel de fonds) et des coûts de transport liés à la vente de pétroles bruts de l'État ; ii) les redevances sur la production ; iii) les redevances statistiques ; iv) les impôts sur les bénéficiaires ; v) les dividendes ; vi) les primes ; vii) les recettes provenant des droits d'exploration ; viii) les taxes superficielles ; ix) les droits d'accès au pipe et x) tout autre flux de recettes versé par les compagnies pétrolières (en nature et en espèces), à l'exception des droits et taxes indirects. Les Autorités avertiront les services du FMI si des modifications des législations et des régimes fiscaux pétroliers donnent lieu à des changements dans les flux de recettes. Sont exclues des recettes pétrolières, les recettes exceptionnelles versées par les compagnies pétrolières et dont la définition est donnée au paragraphe 7 ci-dessous.

**6. Les recettes fiscales, hors recettes fiscales des entreprises pétrolières**, sont définies comme, toutes les recettes fiscales de l'État, à l'exception des recettes pétrolières telles que définies au paragraphe 5.

**7. On entend par recettes exceptionnelles les ressources de l'État qui incluent :**

- Les paiements suite à la résolution de litiges prolongés entre des entreprises opérant au Tchad et l'État tchadien en lien avec leurs obligations fiscales ou de possibles infractions aux législations et aux normes, ou à toute autre obligation juridique ;
- Les recettes suite à la vente, au placement, ou à la privatisation d'actifs de l'État, l'octroi ou le renouvellement de licences.

**8. Le total des recettes publiques est la somme des recettes fiscales et non fiscales (telles que définies au chapitre 5 du MSFP 2014).** Les recettes pétrolières telles que définies au paragraphe 5, les recettes douanières telles que définies au paragraphe 6 et les recettes exceptionnelles telles que définies au paragraphe 7 seront présentées dans le rapport sur la

ventilation du total des recettes publiques.

**9. Le total des dépenses publiques comprend l'ensemble des dépenses en faveur des agents de la fonction publique (salaires, traitements, indemnités, primes, etc.)** (telles que présentées par les Autorités dans leur document intitulé « masse salariale », voir paragraphe 11 pour plus de détails), des biens et services, des transferts (y compris subventions, dons, prestations sociales et autres charges), des paiements d'intérêt, et des dépenses d'investissement. Toutes ces catégories sont comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire. À l'exception des dépenses d'investissement, qui sont définies dans le Manuel de statistiques de dépenses publiques de 1986 (MSFP 1986)<sup>2</sup>, toutes les autres dépenses sont définies telles qu'elles le sont dans le MSFP 2014 (chapitre 6). Le total des dépenses publiques inclut également les dépenses avant ordonnancement (DAO) qui n'ont pas encore été régularisées (voir paragraphe 10 pour plus de détails).

**10. On entend par dépenses avant ordonnancement (DAO) toutes les dépenses qui ne suivent pas la procédure normale.** Une procédure normale passe par une séquence comprenant l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement, et le paiement de la dépense.

Il existe deux catégories de DAO :

- La première catégorie regroupe les DAO réalisées par rapport à une ligne de crédit au budget. Ces dépenses peuvent sans problème faire l'objet d'une régularisation (autrement dit, elles peuvent être comptabilisées à la ligne correspondante du budget).
- La deuxième catégorie regroupe les DAO réalisées sans tenir compte de l'existence ou non d'une ligne de crédit au budget. Leur régularisation nécessite soit un ajustement dans la Loi de finances rectificative (LFR), soit un décret ministériel pour inscrire la ligne de crédit au budget.

**11. Les traitements et salaires correspondent à la rémunération de tous les salariés de l'État, par paiement ordinaire ou en nature, y compris les agents de la fonction publique et les membres des grandes institutions de l'État et des forces de défense et de sécurité.** La rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, indemnités, primes, cotisations à la caisse de retraite au nom des fonctionnaires de l'État, et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire. Aux fins de suivi du programme, les données sont calculées à partir du document intitulé « masse salariale », qui exclut le traitement d'une partie des agents de la fonction publique titulaires de certains types de contrats, et qui sont enregistrés dans les transferts (voir paragraphe 13 pour plus de détails).

---

<sup>2</sup> Les dépenses d'investissement sont des dépenses réalisées en vue d'acquérir des terrains, des actifs incorporels, des titres d'État, et des actifs non militaires, non financiers, d'une valeur supérieure à une valeur minimale, qui devront être utilisés sur une période supérieure à un an dans le cadre du processus de production. Les dépenses d'investissement sont souvent comptabilisées séparément (de même que certaines recettes, dans certains cas), dans une section ou un compte de dépenses séparé du budget, ou dans un budget de dépenses totalement distinct, le budget de dépenses d'investissement. Cette comptabilisation séparée peut toutefois répondre parfois à différents critères.

**12. Les subventions sont définies comme des dépenses publiques courantes que l'État effectue en faveur d'entreprises selon le niveau de leurs activités de production ou selon la quantité ou la valeur des biens et des services qu'elles produisent, vendent, exportent ou importent.** Aux fins du suivi du programme, les subventions désignent celles qui sont enregistrées au « Tableau de 4 Phases ».

**13. Les transferts sont définis comme des dépenses publiques courantes que les Autorités effectuent en faveur des personnes, des institutions privées sans but lucratif, des Organisations non Gouvernementales (ONG), des entreprises ou des unités d'administration publique qui ne sont pas incluses dans d'autres catégories de transferts.** Aux fins du suivi du programme, les transferts désignent ceux qui sont enregistrés au « Tableau de 4 Phases ».

**14. Aux fins du présent PAT :**

- Le terme de « dette » s'entend tel que défini au paragraphe 8 des Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI, attaché à la décision No. 16919-(20/103) du conseil d'administration, mais il inclut également les engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
  - i. Des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ;
  - ii. Des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services ; et
  - iii. Des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux

réparations et à l'entretien des biens concernés.

- Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est aussi une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.
- La dette intérieure correspond à toute dette comme définie ci-dessus et libellée en franc CFA.
- La dette extérieure correspond à toute dette comme définie ci-dessus et libellée en une devise autre que le franc CFA.
- Une dette est dite concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %<sup>3</sup> et non concessionnelle autrement. L'élément don est défini comme la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt. La valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle a été contractée est calculée comme la somme en valeur actualisée, au moment où la dette est contractée, de tous les paiements futurs de service de la dette<sup>4</sup>. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est de 5 % par an.

**15. Les arriérés de paiement intérieurs sont définis comme la somme des:** i) arriérés de paiement sur les dépenses validées, et ii) arriérés de paiement de la dette intérieure non payés après la date d'échéance (en tenant compte des délais de grâce contractuels applicables, tels que définis ci-dessous):

- Le solde en souffrance dans un ordre de paiement à une entreprise publique ou privée pour une dépense engagée, liquidée, et ordonnancée, est défini comme une instance de paiement, une fois que l'autorisation de paiement a été émise par le Trésor. Le solde en souffrance d'une instance de paiement entre dans la catégorie des arriérés de paiement sur dépenses validées, 90 jours après la prise en charge par le Trésor. Les arriérés de paiement sur dépenses validées ainsi définis ne comprennent pas les arriérés de paiement sur la dette intérieure ni les arriérés sur le paiement des salaires. Les arriérés de paiement sur dépenses non validées sont définis comme toutes les dépenses qui n'ont pas suivi la procédure normale de dépense.
- Les arriérés de paiement sur la dette intérieure sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat ou du document juridique et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiqué dans le contrat correspondant.

<sup>3</sup> Le site internet du FMI offre un outil (voir lien ci-dessous) qui permet de calculer l'élément don d'un large éventail de montages de financement : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

<sup>4</sup> Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de l'élément don des prêts de la Banque islamique de développement (BID) tiendra compte de l'accord existant entre la BID et le FMI.

**16. Les arriérés de paiement extérieurs sont définis comme les obligations de paiement de dette extérieure de l'État et des entreprises publiques non financières qui n'ont pas été honorées en accord avec les termes du contrat (prenant en considération une éventuelle période de grâce).** Ce concept exclut les arriérés extérieurs de l'État pour lesquels le créancier a accepté par écrit la renégociation du calendrier de paiement avant l'échéance de paiement et exclut les arriérés techniques dont la durée est inférieure à six semaines.

**17. Le solde primaire hors pétrole est défini comme la différence entre** i) le total des recettes publiques (hors dons, recettes pétrolières et recettes exceptionnelles) et ii) les dépenses primaires sur base ordonnancement, définies comme le total des dépenses publiques, déduction faite du paiement des intérêts sur la dette intérieure et extérieure et des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

**18. Les dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté, selon la structure la plus récente de l'État, comprennent les dépenses publiques des ministères suivants :** i) Éducation Nationale et Promotion civique, ii) Santé publique, y compris les dépenses des services de santé de l'armée, et Solidarité Nationale, iii) Femmes et Protection de la petite enfance, iv) Agriculture, v) Élevage et Productions animales, vi) Environnement et Pêche, vii) Hydraulique urbaine et rurale viii) Formation professionnelle et des Métiers, ix) Enseignement Supérieur.

**19. Le financement intérieur de l'État en monnaie nationale est défini comme l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers, des emprunts auprès de la BEAC (notamment concours du FMI), la BDEAC, et les pays membres de la CEMAC, ou de toute autre dette contractée en FCFA.** Le financement intérieur net de l'État en monnaie nationale se décompose en financement bancaire net, financement net par émission de titres, financement net de l'État par la BEAC et tout autre financement non bancaire. Le financement bancaire net est défini comme la variation de la position nette de l'État vis-à-vis des banques commerciales domestiques et comprends les intérêts prépayés. Le financement net de l'État par la BEAC est défini comme l'évolution de la position nette de l'État vis-à-vis de la BEAC <sup>5</sup>. Le financement net par émission de titres inclut l'émission de titres publics par l'État en FCFA à l'attention des banques intérieures et régionales net de l'amortissement depuis la fin de l'année précédente

**20. Le « taux de référence du programme » est basé sur le « taux moyen projeté » par les services du FMI pour taux LIBOR USD actuel (à trois mois) et est établi à 0,94% pour la durée du programme.** La valeur actuelle des prêts assortis d'un taux d'intérêt flexible sera calculée en utilisant le taux de référence du programme plus le spread fixe (en points de base) spécifié dans le contrat de prêt. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence inférieur au LIBOR USD actuel, un spread reflétant la différence entre le taux de référence et le LIBOR USD actuel (arrondi aux 50 points de base le plus proche) sera ajouté. Selon la Réserve fédérale et les régulateurs du Royaume-Uni, le LIBOR sera progressivement supprimé d'ici le 30 juin 2023 et sera remplacé par un indice de référence comparable, à savoir le taux de

<sup>5</sup> Les créances nettes de la BEAC et des banques commerciales domestiques sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses dépôts auprès de la Banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du secteur bancaire sur l'État est défini par la BEAC et correspond à la position nette de l'État.



financement garanti au jour le jour (SOFR).

## CRITERES DE REALISATION QUANTITATIFS

**21. Les critères de réalisation quantitatifs<sup>6</sup> et les objectifs indicatifs énumérés ci-dessous sont ceux figurant au tableau 1 du MPEF.** Les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) continus requièrent qu'à aucun moment ils ne seront non respectés. En cas de non-respect, les Autorités en informeront promptement les services du Fonds (indépendamment de la périodicité de déclaration des données indiquée dans le tableau 2). Les éléments d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs sont précisés dans la section E ci-dessous. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année civile jusqu'aux dates d'évaluation correspondantes (période d'évaluation), telles que définies au tableau 1 du MPEF. Les critères de réalisation quantitatifs et leurs modalités détaillées d'évaluation sont comme suit :

- Un plafond égal à zéro sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs de l'État ou des entreprises publiques non financières (Dettes garanties ou rétrocédées par l'État). Ce plafond s'applique de manière continue. Tout non-respect de ce plafond sera promptement communiqué au FMI, ainsi que les informations sur la date du non-respect, le montant du paiement manqué et le créancier concerné.
- Un plafond égal à zéro sur toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et les entreprises publiques non financières, avec une échéance de plus d'un an. Ce plafond s'applique de manière continue et n'inclut pas le financement du FMI. La dette est non concessionnelle si elle inclut un élément don inférieur à 35 %, comme décrit au paragraphe 14. Sont exclues de ce plafond toutes dettes contractées avant l'accord FEC, et rééchelonnées durant la période couverte par le présent accord, dans la mesure où la restructuration améliore le profil de la dette, tel qu'évalué (en consultation avec les services du FMI) en termes d'indicateurs clés de la DSA.
- **Un plancher pour le solde primaire hors pétrole.** Le solde primaire hors pétrole est défini au paragraphe 17 ci-dessus.
- A compter de la deuxième revue, des CRQ seront établis sur **les arriérés de paiement intérieurs reconnus** comme définis au paragraphe 22.
- A compter de la troisième revue, des CRQ seront établis sur **le financement net de l'État** comme défini au paragraphe 22.

## OBJECTIFS INDICATIFS ET ELEMENTS POUR MEMOIRE

**22. Les objectifs indicatifs et éléments pour mémoire énumérés ci-dessous sont ceux**

<sup>6</sup> En plus des CRQ énumérés ci-dessus, les Critères de Performance Continus standard s'appliqueront également : (i) ne pas imposer de nouvelles restrictions ou intensifier les restrictions existantes sur la réalisation de paiements et de transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) ne pas introduire de nouvelles pratiques multi-devises ou intensifier celles-ci ; (iii) ne pas conclure d'accords de paiements bilatéraux incompatibles avec les statuts du FMI (article III) ; et (iv) ne pas imposer de nouvelles restrictions à l'importation ou intensifier celles qui existent déjà pour des raisons de balance des paiements.

**figurant au tableau 1 du MPEF.** Leurs modalités d'ajustement sont précisées à la section E ci-dessous. Sauf indication contraire, tous les objectifs indicatifs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année civile jusqu'aux dates d'évaluation correspondantes (période d'évaluation), telles que définies au tableau 1 du MPEF. Les objectifs indicatifs et leurs modalités détaillées d'évaluation sont comme suit:

- **Un plancher des recettes fiscales de l'État**, hors recettes fiscales des entreprises pétrolières.
- **Un plafond pour les salaires et traitements.** Les salaires et traitements sont définis au paragraphe 11.
- **Un plafond sur le financement net de l'État** (comme défini au paragraphe 19). Ce plafond inclut le concours du FMI. A compter de la troisième revue, des CRQ seront établis sur le financement net de l'État.
- **Un plafond sur le stock des arriérés de paiement intérieurs reconnus.** Les arriérés intérieurs comprennent i) le stock d'arriérés établi par un audit indépendant pour un montant de 485 milliards de FCFA à fin 2019 et ii) les arriérés de paiement intérieurs reconnus au Trésor. Les arriérés de paiement intérieurs reconnus au Trésor sont définis au paragraphe 15. À fin décembre 2020, le stock des arriérés de paiement intérieurs reconnus au Trésor était de 80 milliards de FCFA sur la base des informations du tableau « Reste à payer » (préparé par le Trésor). Le plafond fixé pour fin décembre 2021 serait ajusté pour tenir compte de l'encours réel des arriérés à la fin septembre 2020 lorsque les données définitives seront disponibles. A compter de la deuxième revue, des CRQ seront établis sur les arriérés de paiement intérieurs reconnus.
- **Un plancher sur les dépenses de réduction de la pauvreté** équivalant à 34 % des dépenses primaires financées sur ressources intérieures hors transferts à la société d'électricité. Les dépenses de réduction de la pauvreté sont définies au paragraphe 18.

### 23. Postes pour mémoire

- **Plafond sur l'utilisation des procédures d'urgence** (dépenses avant ordonnancement, ou DAO) (20 % des dépenses primaires en 2021) excluant la masse salariale, les dépenses militaires et le service de la dette en pourcentage des dépenses primaires hors masse salariale (pour mémoire). On entend par dépenses militaires les dépenses réalisées par le Ministère de la Défense y compris les Dépenses Exceptionnelles de Sécurité (DES) de la section 88.
- **Un plancher sur la régularisation des dépenses exécutées par le biais des DAO.** La régularisation des DAO (telles que définies au paragraphe 10) se fera dans les 45 jours après la fin du trimestre comme suit : 70 % après le deuxième trimestre, 75 % après le troisième trimestre et 80 % après le quatrième trimestre.
- **Emprunts concessionnels extérieurs** (millions de dollars)

- **Recettes pétrolières** (millions de dollars).
- **Dons** (millions de dollars).

## MODALITES D'AJUSTEMENT DES CRITERES DE REALISATION QUANTITATIFS ET DES OBJECTIFS INDICATIFS

**24. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui échappent au contrôle des Autorités**, les critères de réalisation quantitatifs suivants seront ajustés comme suit durant la période d'évaluation :

- Si le total des recettes budgétaires et des prêts est inférieur au montant programmé, en raison d'une diminution des recettes pétrolières ou des appuis budgétaires, le plafond du stock des arriérés de paiement intérieurs peut alors être ajusté à la hausse à concurrence du montant programmé des remboursements d'arriérés. Une augmentation du financement intérieur net pourrait être envisagée jusqu'à 25 % du manque à gagner non compensé par la réduction des paiements des arriérés.
- Un montant de 20 % du total des recettes pétrolières excédentaires — telles que définies dans la loi de lissage des prix et de la production pétrolière — sera déposé en fin d'année sur le compte spécial du Trésor dédié au mécanisme de lissage des prix et de la production pétrolière, jusqu'à concurrence de 10 milliards de FCFA.
- Si le total des recettes et des prêts est supérieur au montant programmé, en raison d'une augmentation des recettes pétrolières ou des appuis budgétaires hors dons, pour financer les élections législatives, ou du fait de recettes exceptionnelles, les sommes — à l'exception de celles déposées sur le compte spécial du Trésor dédié au mécanisme de lissage des prix et de la production de pétrole — doivent être utilisées en ajustant la combinaison des éléments suivants :
  - le plancher sur le solde primaire hors pétrole peut être ajusté à la baisse à hauteur de 25 % maximum du montant excédentaire ;
  - le plafond sur le financement net sur ressources intérieures peut être ajusté à la baisse à hauteur de 50 % du montant excédentaire ; et
  - le plafond sur le stock des arriérés de paiement intérieurs reconnus peut être ajusté à la baisse à hauteur de 25 % du montant excédentaire.
- Le solde primaire hors pétrole peut être ajusté à la baisse du même montant que les dons octroyés pour financer les élections présidentielles et législatives. Aux fins du présent PAT, les recettes pétrolières de base, appuis budgétaires et recettes excédentaires sont signalés dans le tableau ci-dessous.
- Si une compression des dépenses se révèle nécessaire, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté seront ajustées en veillant à ce qu'elles soient réduites dans une moindre

proportion que les autres dépenses primaires financées sur ressources propres, de sorte que leur ratio ne baisse pas au-dessous de 34 %.

<b>Tableau 1. Projections de référence des principales variables (Cumul sur base annuelle)</b>					
	2021				2022
	Fin mars Fin dec.	Fin juin	Fin sept.		Fin mars
(en milliards de FCFA)					
Recettes pétrolières nettes <sup>1</sup>	74	154	264	374	97
Dons budgétaires	0	0	0	23	3
Prêts budgétaires	0	0	0	0	0
Recettes exceptionnelles	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>154</b>	<b>264</b>	<b>397</b>	<b>100</b>
<sup>1</sup> On entend par recettes pétrolières nettes la somme (i) du produit de la vente du pétrole de l'Etat net des couts d'exploitation et frais de transport, et (ii) des recettes fiscales pétrolières.					

## MESURES PREALABLES ET REPERES STRUCTURELS

**25. Les mesures préalables** sont spécifiées dans le tableau 2 du MPEF :

- Le Ministère des Finances et du Budget recapitalise partiellement la CBT à hauteur de 4.5 milliards de FCFA, en ligne avec le plan de recapitalisation qui a été approuvé par la COBAC.
- Publication en ligne sur un site Web gouvernemental facilement accessible du texte intégral de tous les marchés publics liés à la COVID-19 attribués par le gouvernement central au 31 mai 2021.

**26. Les repères structurels** sont spécifiés dans le tableau 2 du MPEF:

- Publier une note trimestrielle sur le secteur pétrolier, conformément au modèle conçu en consultation avec les services du Fonds, avec notamment des informations détaillées sur le service de la dette envers Glencore, trimestriellement, à compter de la fin décembre 2021 (voir tableau 2). La note émise fin décembre couvrira les évolutions jusqu'à la fin du trimestre précédent ( septembre 2021).

- La note fournira des explications sur l'évolution récente du secteur pétrolier, avec notamment des informations sur la production, les exportations et les nouvelles explorations durant le trimestre écoulé, et des anticipations et prévisions sur les 6 mois à venir.
- La note contiendra en outre une description détaillée des flux de recettes pétrolières. Les recettes pétrolières seront communiquées par catégorie et par type de paiement, en cash (paiement en cash par les sociétés pétrolières) et en nature (paiement en pétrole brut par les sociétés pétrolières). Parmi les autres informations figureront des données sur la vente de pétrole appartenant à l'État, comme par exemple le produit brut des ventes, le volume vendu, les prix des transactions, les coûts d'exploitation (« appel de fonds ») aux sociétés pétrolières, les coûts de transport, les paiements d'intérêt, le remboursement de principal et les autres frais connexes versés pour assurer le service du prêt de Glencore et montant final du produit des ventes revenant au Trésor.
- Publier une note semestrielle énumérant toutes les nouvelles exonérations fiscales (y compris le renouvellement et la prolongation des exonérations existantes). La première liste devra être publiée avant fin janvier 2022 et devra couvrir la période allant de juin à décembre 2021.
- Publier en ligne, sur un site de l'Etat accessible, le texte intégral de tous les contrats de marchés publics par le gouvernement central, ainsi que les noms et nationalité des bénéficiaires effectifs des personnes morales adjudicataires, à compter de la fin mars 2022.
- Allouer des recettes de la TVA dans le compte séquestre TVA ouvert à la BEAC, d'ici fin février 2022.
- Réalisation et publication d'un audit de conformité ex post des dépenses COVID par un cabinet d'audit international réputé avant fin décembre 2021.
- Actualisation et adoption de la stratégie de GFP par le gouvernement, d'après les recommandations issues de l'assistance technique du FMI, avant fin juin 2022.
- Mettre en place des plafonds des recrutements, conformément aux dispositions de la loi organique de 2014 sur les finances publiques, pour l'élaboration du budget 2023 avant fin août 2022.
- Mise en œuvre du module d'exemption ASYCUDA pour traiter toutes les demandes d'exemptions et autorisations douanières avant fin novembre 2022,

Tableau 2. Tchad: Synthèse des données à communiquer

<b>Données</b>	<b>Source</b>	<b>Périodicité et échéance<sup>1</sup></b>
Recettes pétrolières et non pétrolières, par catégorie  <i>Situation</i>  Situation des recettes des régies financières	Ministère des Finances et du Budget (Trésor)	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
Note trimestrielle sur le secteur pétrolier	Ministère des Finances et du Budget	Trimestrielle
Données d'exécution du budget, y compris sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté, indiquant les engagements, les liquidations, les ordonnancements et les paiements  <i>Tableau des quatre phases; Tableau de la solde, y compris les avantages</i>	Ministère des Finances et du Budget Direction Générale du Budget  DGB	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois.
<i>Tableau des dépenses avant ordonnancement (DAO); TOFE, base caisse;</i>  <i>Tableau comparatif sur l'exécution budgétaire, tableaux de la balance consolidée (évolution de la dette, créances, etc.); et solde consolidé du Trésor</i>	Ministère des Finances et du Budget (Direction Générale du Budget)  DGB DGTCP DGTCP	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
Tableau sur les effectifs de la fonction publique, y compris les recrutements nouveaux	DGB	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
Informations détaillées sur l'exécution du budget pour les transferts dans la même classe que le budget	Ministère des Finances et du Budget (Direction Générale du Budget)	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois

**Tableau 2. Tchad: Synthèse des données à communiquer (suite)**

Utilisation détaillée du pétrole gouvernemental (4 millions de barils) vendu à la raffinerie, y compris le montant exact de la subvention à la société d'électricité.	DGB SHT	Trimestrielle, dans les 45 jours suivant la fin du trimestre.
Détails sur chaque projet financé sur ressources intérieures, exécution du budget d'investissement, avec des informations par ministère	Ministère des Finances et du Budget (Direction Générale du Budget)	Trimestrielle, dans les 45 jours suivant la fin du trimestre.
Information sur la régularisation des DAO	Ministère des Finances et du Budget	Trimestrielle, dans les 60 jours suivant la fin du trimestre
Détails sur chaque projet financé sur ressources extérieures, exécution du budget d'investissement, avec des informations par ministère	Ministère des Finances et du Budget (DGB)  Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (DGCI)	Trimestrielle, dans les 45 jours suivant la fin du trimestre.
Informations sur les marchés publics du mois précédent et mise à jour de l'échéance des paiements pour le reste de l'année.	Ministère des Finances et du Budget (Contrôle Financier)/SGG (OCMP/Direction des Marchés Publics)	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
Tableau sur la dette extérieure (y compris celles libellées en monnaie locale). Le tableau doit inclure les paiements dus le mois précédent, les paiements effectués et les paiements prévus pour les trois prochains mois, ventilés par créancier.	Ministère des Finances et du Budget	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois

**Tableau 2. Tchad: Synthèse des données à communiquer (suite)**

Informations sur les arriérés de la dette extérieure (y compris ceux en monnaie locale): i) liste actualisée du stock d'arriérés ventilée par créancier (qui comprend tout accord de rééchelonnement avec les créanciers); ii) des informations sur le remboursement des arriérés, y compris le montant payé et la date à laquelle les paiements ont été effectués; iii) des informations sur tout accord de rééchelonnement sur le stock des arriérés extérieurs au début de la période de programme.	Ministère des Finances et du Budget	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
En cas de non-paiement du service de la dette extérieure, les informations suivantes seront nécessaires: i) la date du non-paiement; ii) montant du paiement manqué et iii) le créancier concerné	Ministère des Finances et du Budget	Dans les 14 jours suivant la survenance
Détails sur le service de la dette intérieure et les arriérés de paiement du gouvernement <sup>2</sup>	Ministère des Finances et du Budget (Direction de la dette, DCP)	Trimestrielle, dans les 45 jours suivant la fin du trimestre.
Détails sur le service de la dette extérieure du gouvernement <sup>3</sup>	Ministère des Finances et du Budget DGTC (Direction de la dette)	Trimestrielle, dans les 45 jours suivant la fin du trimestre.



Tableau 2. Tchad: Synthèse des données à communiquer (fin)

Détails sur les nouveaux prêts contractés ou garantis par le gouvernement et les entreprises publiques non financières	Ministère des Finances et du Budget (Direction de la dette)  Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (DGCI)	Dans le 45 jours suivant la conclusion de l'opération.
Surveillance monétaire	BEAC	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois.
Données monétaires provisoires de la BEAC ( <i>Taux de change, réserves de change, actifs et passifs des Autorités monétaires, monnaie centrale, masse monétaire, bilan de la banque centrale, bilan consolidé du système bancaire, taux d'intérêt<sup>4</sup></i> )	BEAC	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois.
Solde du compte en DTS à la fin du mois	BEAC Comite/PNG	Mensuelle, dans les 3 mois suivant la fin du mois
Créances nettes du système bancaire sur l'État (PNG)	BEAC	Mensuelle, dans les 30 jours suivant la fin du mois.
Indice des prix à la consommation	INSEED	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois.
Produit intérieur brut et produit national brut	Comité Cadrage Macroéconomique  (SG MFB)	Annuelle, dans les 180 jours suivant la fin de l'année.
Balance des paiements (Balance du compte courant extérieur, exportations et importations de biens et services, etc.)	BEAC	Annuelle, dans les 180 jours suivant la fin de l'année (données préliminaires).
Dette extérieure brute	Ministère des Finances et du Budget (Direction de la dette)	Annuelle, dans les 90 jours suivant la fin de l'année.
<p><sup>1</sup> Pour les données budgétaires de fin décembre, les données doivent être communiquées 45 jours après la fin de la période complémentaire.</p> <p><sup>2</sup> Y compris les échéances.</p> <p><sup>3</sup> Y compris la ventilation par devise et par échéance.</p> <p><sup>4</sup> Fondés sur le marché et fixés officiellement, y compris les escomptes, les taux du marché monétaire et les taux des bons du Trésor, des obligations et autres titres.</p>		

Tableau 3 : Résumé des recettes pétrolières

FCFA Millions	2017		2018	2019	2020	Unité
	Réalisé	Prévision	Prévision			
<b>Production et exportation (vue d'ensemble)</b>						
Volume de production						Baril
Volume d'exportation						Baril
Valeur d'exportation						FCFA
Pétrole brut envoyé à SRN						Baril
<b>Le pétrole brut alloué</b>						
au Gouvernement						Baril
à SHT						Baril
Total						Baril
<b>Recettes pétrolières</b>						FCFA
Directes						FCFA
Ventes de pétrole nettes						FCFA
<b>Recettes directes</b>						
Impôt sur les bénéfices (en cash)						FCFA
Redevance statistique						FCFA
Redevance superficielle						FCFA
Dividendes						FCFA
Bonus						FCFA
Autres recettes (en cash)						FCFA
Total						FCFA
<b>Recettes brutes de la vente du Pétrole</b>						
Gouvernement						FCFA
SHT						FCFA
<b>Recettes pétrolières</b>						FCFA
Prix de vente moyen						
en FCAF						FCFA
en USD						US Dollar
Décote (Doba)						US Dollar



# TCHAD

## DEMANDE D'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT—ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

29 novembre 2021

Approuvé par  
**Vitaliy Kramarenko,**  
**Gavin Gray (FMI), Abebe**  
**Adugna, Marcello**  
**Estevão (IDA)**

Établi par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)

<b>Analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI</b>	
<b>Risque de surendettement extérieur</b>	<i>En surendettement<sup>1</sup></i>
<b>Risque de surendettement global</b>	<i>En surendettement</i>
<b>Décomposition de la notation du risque</b>	<i>Non viable</i>
<b>Élément d'appréciation</b>	<i>Non</i>

Les ratios d'endettement du Tchad se sont détériorés depuis le début de la pandémie de COVID-19 et les risques baissiers se sont accrus en raison de la volatilité des prix du pétrole et des incertitudes relatives à l'intensité et à la durée de la pandémie. S'agissant de la dette extérieure, les tensions sur la liquidité se sont accentuées du fait de la révision à la baisse des exportations en 2020, laquelle s'est accompagnée de recettes pétrolières plus faibles que prévu. En conséquence, dans l'analyse de viabilité de la dette (DSA) avant restructuration, le ratio service de la dette extérieure/recettes est supérieur à son seuil dans le scénario de référence durant une longue période. Les sources de financement intérieur et extérieur répertoriées sont insuffisantes pour répondre aux besoins de financement du Tchad à moyen et long termes, même si le pays parvient à réaliser un ambitieux assainissement budgétaire. Au vu de ce qui précède, la dette publique du Tchad est jugée non viable. Compte tenu de ces difficultés de financement et d'endettement, les autorités ont annoncé, le 14 décembre 2020, leur intention de solliciter une restructuration de la dette au titre du cadre commun du G-20. Pour ce qui est de la dette intérieure, les autorités

<sup>1</sup> L'indicateur composite du Tchad, calculé à partir des données des PEM d'octobre 2020 et de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de 2019, s'élève à 2,47, ce qui correspond à une faible capacité d'endettement. Par conséquent, les seuils au-dessus desquels le pays présente un risque élevé de surendettement extérieur sont respectivement égaux à : i) 30 % pour le ratio valeur actuelle (VA) de la dette extérieure/PIB ; ii) 140 % pour le ratio VA de la dette/exportations ; iii) 10 % pour le ratio service de la dette/exportations et iv) 14 % pour le ratio service de la dette/recettes.

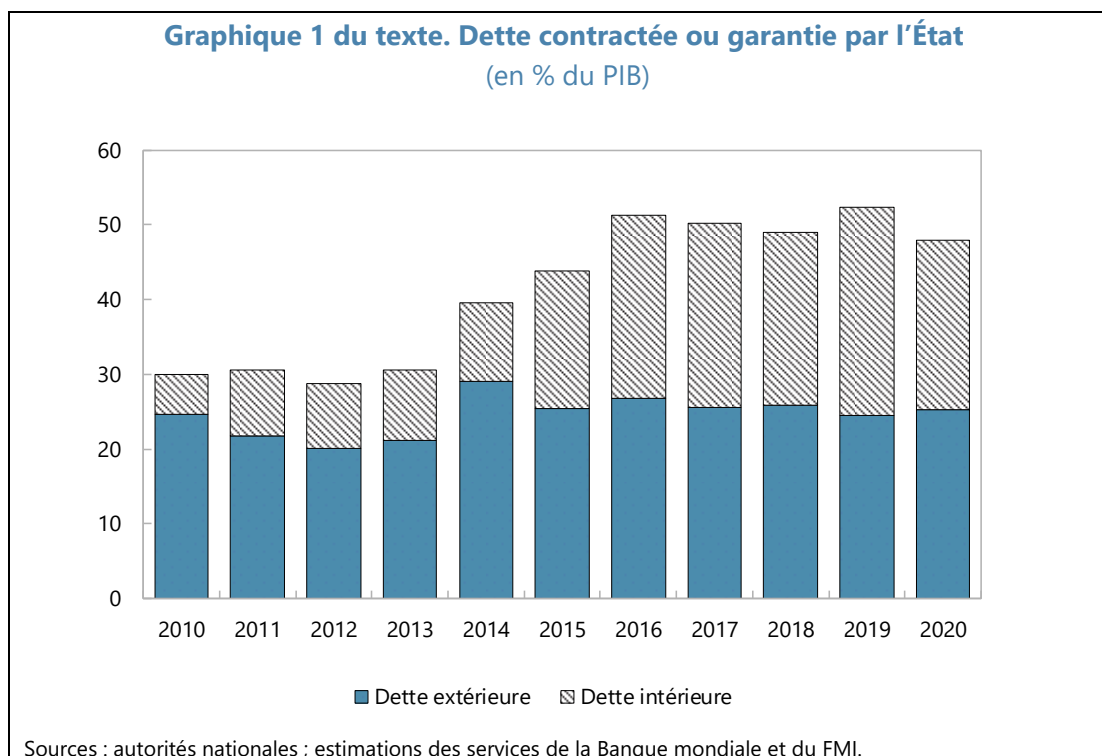
*procèdent au refinancement du stock de dette à des échéances plus longues. Aux fins des négociations sur la restructuration de la dette, le Tchad est considéré comme étant en situation de surendettement extérieur et global. La restructuration actuelle de la dette devrait en principe restaurer la viabilité de cette dernière et faire passer la notation du risque de surendettement à « modéré » durant la période du programme.*

## CONTEXTE

### A. Évolution et composition de la dette

**1. La charge de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État tchadien (CGE) est stable et avoisine 25 % du PIB depuis 2015.** Après être resté au stade intermédiaire durant une longue période, le pays a atteint le point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTe) en avril 2015. La même année, il a procédé à son premier rééchelonnement des avances sur les ventes de pétrole auprès de l'entreprise Glencore pour couvrir son déficit de recettes. La dette du pays envers Glencore a été restructurée une nouvelle fois début 2018 (encadré 1). Fin 2020, l'encours de la dette extérieure CGE s'élevait à 3,0 milliards de dollars, soit environ 26 % du PIB (tableau 1 du texte).

**2. La dette extérieure CGE est majoritairement détenue par des créanciers commerciaux ou non membres du Club de Paris.** La part de la dette extérieure contractée auprès de créanciers multilatéraux et internationaux a chuté passant de 87 % en 2008 à 36 % en 2020, ce qui s'explique en partie par l'évolution des dons accordés par la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque mondiale (IDA). À l'inverse, la part de la dette commerciale, principalement envers Glencore, a rapidement augmenté après la crise de 2014. Elle a culminé à 53 % en 2016 avant de diminuer de fait de sa restructuration pour atteindre 37 % fin 2020. Quant à la dette bilatérale, elle a doublé au cours de la dernière décennie et la Chine est devenue le premier créancier bilatéral du Tchad (tableau 1 du texte).



**Tableau 1 du texte. Tchad : Encours de la dette extérieure, 2017–2020<sup>1</sup>**  
(millions de dollars, sauf mention contraire)

	2017	2018	2019	2020
<b>Créanciers multilatéraux</b>	<b>695</b>	<b>741</b>	<b>848</b>	<b>1071</b>
FMI	173	262	381	586
Banque mondiale/AID	182	175	171	170
Banque africaine de développement/FAfD	100	95	94	109
Autres	239	208	201	206
<b>Créanciers officiels bilatéraux</b>	<b>734</b>	<b>800</b>	<b>661</b>	<b>723</b>
Club de Paris	43	108	122	122
Pays non membres du club de Paris	690	692	539	601
Chine	226	226	218	291
Libye	230	272	230	263
Inde	38	37	37	48
<b>Créanciers commerciaux</b>	<b>1272</b>	<b>1202</b>	<b>1158</b>	<b>1155</b>
Glencore Energy	1272	1199	1155	1139
<b>Total</b>	<b>2702</b>	<b>2745</b>	<b>2665</b>	<b>2948</b>
<i>% du PIB</i>	<i>26.8</i>	<i>24.9</i>	<i>24.4</i>	<i>27.2</i>
<b>Postes pour mémoire</b>				
Dette multilatérale (% du total)	25.7	27.0	31.8	36.3
Dette bilatérale (% du total)	27.2	29.1	24.8	24.5
Dette commerciale (% du total)	47.1	43.8	43.5	39.2

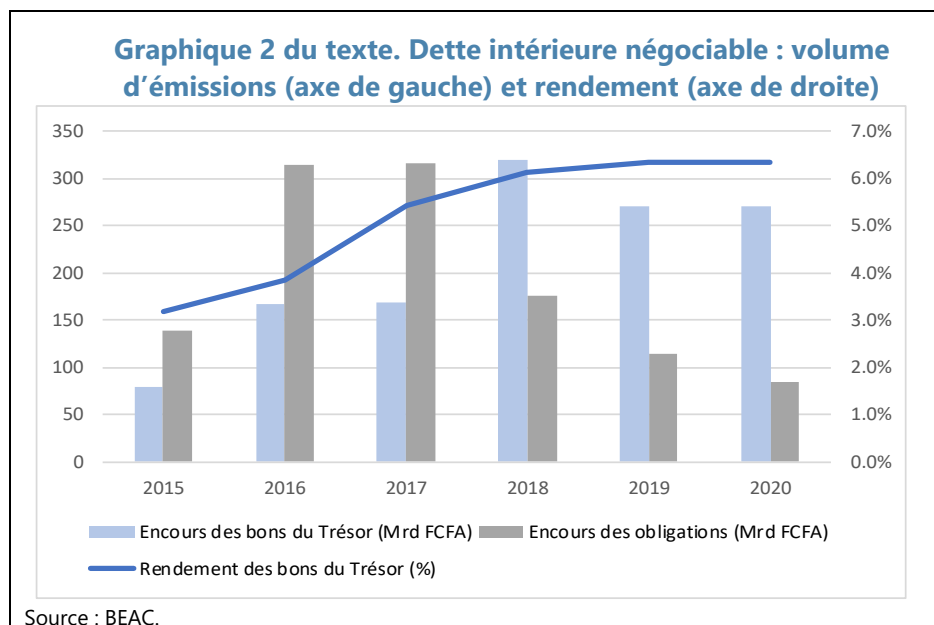
Sources : autorités tchadiennes ; estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

**3. Des arriérés de paiement extérieurs restent en souffrance.** En septembre 2021, les arriérés en souffrance représentaient aux alentours de 123 millions de dollars (environ 1 % du PIB) et concernaient principalement des créanciers bilatéraux : l'encours de la seule dette envers la République du Congo s'élève approximativement à 57 millions de dollars. Les autorités examinent avec la Libye le traitement d'arriérés bilatéraux qui avoisinent 33 millions de dollars. Des discussions bilatérales pour restructurer le reste des arriérés envers la République du Congo sont en cours. Un accord sur la restructuration de la dette envers la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) devrait être conclu prochainement, une fois le rapprochement des données terminé. En juillet 2019, le Tchad et l'Angola ont réussi à surmonter leurs divergences sur les modalités de paiement de la dette du premier envers le second et opté pour un règlement en nature (bétail). Les autorités ont pris des mesures pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés, telles que l'apurement constant des arriérés en 2020 et 2021 et l'adoption de dispositions visant à améliorer la coordination entre les organismes concernés et la gestion du service de la dette (comme un suivi plus rigoureux du service de la dette et la réactivation d'un compte-séquestre destiné au paiement de la dette extérieure envers la Banque des États d'Afrique centrale — BEAC).

**4. Le Tchad reçoit un soutien financier de l'IDA depuis 2013 et bénéficie également d'un allègement de sa dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) ainsi que d'une suspension d'une petite partie de sa dette dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD).** L'IDA a fortement accru son soutien au Tchad depuis 2013, lequel a exclusivement pris la forme de dons, conformément à la politique de l'Association concernant les pays présentant un risque modéré ou élevé de surendettement. Ainsi, l'IDA a engagé plus

de 1,5 milliard de dollars, représentant des flux nets positifs de plus d'un milliard de dollars au cours des cinq dernières années. Le Tchad bénéficie d'un allègement de sa dette envers le FMI au titre du fonds fiduciaire ARC concernant ses remboursements prévus d'un montant de 10,1 millions de DTS en 2020 et en 2021. Le Tchad a sollicité une suspension de sa dette dans le cadre de l'ISSD du G-20 auprès non seulement de ses créanciers appartenant au G-20, mais de l'ensemble de ses créanciers commerciaux privés et bilatéraux officiels. Le pays a signé un protocole d'accord avec la France et le Koweït. Il a demandé à ses créanciers bilatéraux officiels de prolonger l'ISSD jusqu'à fin 2021. Cette initiative a permis un allègement de 1,2 million de dollars en 2020 et devrait permettre d'effacer 0,1 million de dollars supplémentaires en 2021.

**5. Fin mars 2021, a été conclu un accord permettant au Tchad de sortir du dispositif de refinancement, lequel restreignait l'accès du pays au marché de la dette intérieure et régional depuis 2017.** Un dispositif de refinancement a été mis en place par la BEAC en 2017 afin de limiter les risques liés à la relation entre l'État et les banques dans un environnement d'accroissement des risques perçus. Ce dispositif prévoyait le remboursement de 10 % à 15 % de la dette négociable arrivant à échéance chaque année et le refinancement des 85 % à 90 % restant sous la forme de bons du Trésor à 26 semaines (bons du Trésor assimilables, BTA). Par conséquent, à l'heure actuelle, la dette intérieure est presque exclusivement composée de bons du Trésor, ce qui expose le Tchad à un risque de refinancement très élevé (graphique 2 du texte). Un accord sur la sortie du dispositif de refinancement a été conclu fin mars 2021. Celui-ci a permis au pays de retrouver son accès au marché régional et de bénéficier notamment du programme de rachat de titres publics de la BEAC jusqu'à l'expiration de ce dernier en septembre 2021 atténuant ainsi les fortes tensions sur la liquidité qu'a subies le Trésor en 2021.



**6. Les autorités tchadiennes et la BEAC s'emploient à modifier le profil du stock de dette intérieure.** L'opération vise avant tout à convertir les BTA en obligations à long terme (obligations du trésor assimilables, OTA)<sup>2</sup>, mais ses modalités n'ont pas encore été explicitées officiellement. La participation des banques à cette opération est encouragée par des incitations telles que la création d'un compte-séquestre destiné aux remboursements des OTA<sup>3</sup>.

**7. Les autorités ont sollicité une restructuration de la dette au titre du cadre commun du G-20 afin de rétablir la viabilité de la dette.** Malgré les précédents accords de restructuration conclus avec Glencore (encadré 1), le Tchad est surendetté. L'importance des facteurs de vulnérabilité de la dette tchadienne se traduit par la persistance d'un ratio service de la dette extérieure/recettes élevé et des besoins de financement considérables que les sources de financement intérieur et extérieur existantes ne permettent pas de satisfaire. La restructuration de la dette au titre du cadre commun vise à remédier à ces facteurs de vulnérabilités et à ramener l'encours et le service de la dette extérieure à un niveau correspondant à un risque modéré de surendettement extérieur.

---

<sup>2</sup> Le Tchad a lancé sa première adjudication d'OTA à 5 ans le 31 mars 2021, qui a été bien accueillie, et émis des obligations à 2 ans en août 2021. Entre avril et septembre, le pays a essentiellement placé des titres à un an, en raison de la moindre appétence du marché après le décès du président à la mi-avril.

<sup>3</sup> Les paiements du coupon et du principal doivent être déposés sur un compte-séquestre à la BEAC au moins 10 jours avant leur échéance. Cette procédure rassure les investisseurs sur la capacité du Tchad à assurer le service de sa dette intérieure, mais il engendre un coût de détention, étant donné que le compte-séquestre n'est pas rémunéré.



### Encadré 1. La dette envers Glencore

En juin 2014, la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT), la compagnie pétrolière nationale, a contracté un prêt de 1,4 milliard de dollars (soit environ 10 % du PIB) auprès de l'entreprise Glencore Energy, soutenue par un consortium de banques, qu'elle devait rembourser entre 2014 et 2018 sous la forme de déductions directes des exportations de pétrole vendues par Glencore. Le contrat prévoyait que l'entreprise recevrait des recettes issues des redevances pétrolières dues à l'État si les déductions étaient trop faibles pour assurer le service de la dette.

Dès le début de l'année 2015, les autorités ont commencé à négocier un rééchelonnement de l'accord avec Glencore, car le recul des prix du pétrole qui s'était amorcé au milieu de l'année 2014 avait entraîné une baisse brutale des recettes pétrolières. En novembre 2015, les parties ont convenu d'un rééchelonnement qui a rallongé les échéances de trois ans et légèrement amélioré le profil du service de la dette du Tchad. Cependant, il s'est avéré insuffisant pour placer la dette sur une trajectoire viable et modifié la notation du Tchad, « en surendettement », au vu de sa dette contractée ou garantie par l'État. Fin 2016, le service de la dette envers Glencore absorbait entre la moitié et deux tiers de la valeur de l'ensemble des cargaisons de pétrole du Tchad, les autorités ont donc commencé à rechercher un deuxième accord de rééchelonnement.

En juin 2017, l'accord au titre de la facilité élargie de paiement (FEC) 2014-16 a été annulé et un nouveau programme appuyé par la FEC a été approuvé. Les autorités ont décidé de négocier une restructuration plus profonde de la dette avec Glencore<sup>1/</sup>, obtenue en juin 2018. Cet accord, qui prévoyait un allongement des échéances, une baisse du taux d'intérêt et une réduction des frais de restructuration, a permis le rétablissement de la viabilité de la dette extérieure.

Le prêt restructuré s'accompagne de clauses d'ajustement qui lie le service de la dette au prix du pétrole de Doba en fonction de certains seuils<sup>2/</sup>. En cas de scénario favorable, le pays est soumis à une forte accélération du paiement du principal et un relèvement des paiements d'intérêts — comme en 2018-19. À l'inverse, en cas de scénario défavorable, ce qui s'est produit en 2020, le pays bénéficie d'une baisse limitée du service de la dette (report de 1 % du principal). Cette clause d'ajustement permet également au Tchad de reporter certains paiements obligatoires lorsque les prix baissent, mais l'amortissement différé cumulé est plafonné à 75 millions de dollars. Lorsque le plafond est atteint, le Tchad doit régler les montants dus et peut être contraint de réaliser des rééquilibrages budgétaires non viables pour cela.

Les restructurations menées en 2015 et en 2018 sont le fruit de longues négociations. La première a abouti à un allègement insuffisant de la dette au regard du niveau durablement bas des prix du pétrole. La deuxième a desserré les contraintes de liquidité à court terme, mais introduit une modulation des remboursements en fonction de la situation qui ont limité ses effets. Ces antécédents montrent la nécessité d'une solution plus durable ainsi que de paramètres d'ajustement plus symétriques entre scénarios favorables et défavorables, reposant sur des projections des prix du pétrole établies de façon indépendante, en cas de conservation du mécanisme de partage de l'excédent (*cash sweep*) dans un prêt restructuré.

<sup>1/</sup> Tchad : Demande d'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et annulation de l'accord en vigueur, Rapport du FMI n° 17/246, août 2017.

<sup>2/</sup> La complexité de la structure du prêt empêche l'office de la dette de réaliser une comptabilité en bonne et due forme et le Trésor national de gérer efficacement la trésorerie. La comptabilité financière relative aux exportations de pétrole par l'État, aux coûts d'exploitation et au service de la dette est externalisée à une tierce partie indépendante (Ernst & Young).

## COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

**8. La dette publique examinée aux fins de la présente AVD couvre ici la dette des administrations publiques, qu'il s'agisse de l'administration centrale, des États ou des collectivités locales, ainsi que la dette extérieure garantie par l'État contractée par la compagnie pétrolière nationale, à savoir la Société des Hydrocarbures du Tchad ou SHT.** Presque aucune autre entité du secteur public (entreprises publiques et collectivités locales comprises) n'a accès au financement extérieur. La Société de raffinage de N'Djamena (SRN) fait office d'exception : l'administration centrale détient 40 % de la société, qui a souscrit deux prêts auprès de CNPC Finance et de la banque d'exportations et d'importations de Chine (Exim Bank de Chine). Comme dans les précédentes AVD, la dette extérieure est une dette libellée en devise étrangère. C'est pourquoi la dette libellée en francs CFA détenue par la banque régionale de développement (BDEAC)<sup>4</sup> et par les créiteurs bilatéraux de l'union monétaire (République du Congo) n'est pas prise en compte dans la dette extérieure. Cependant, la dette envers l'Angola, qui est remboursée en nature et avait été classée comme dette intérieure, est désormais incluse dans la dette extérieure.

**9. Le test de résistance relatif aux passifs conditionnels met en évidence les facteurs de vulnérabilité liés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État et les passifs budgétaires conditionnels associés à la recapitalisation du secteur financier** (tableau 2 du texte). Les passifs conditionnels liés aux marchés financiers sont fixés à 5 % du PIB, ce qui représente le coût moyen pour l'État d'une crise financière dans un pays à faible revenu depuis 1980. Les passifs conditionnels concernant la dette des entreprises publiques sont définis à 9,5 %, en raison des passifs de la SRN, de la Société nationale d'électricité (SNE) et de la Société nationale de ciment (SONACIM) établis dans le recensement des entreprises publiques de 2019 réalisé par la Banque mondiale.

---

<sup>4</sup> La Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC) est la banque de développement des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Son principal actionnaire est la BEAC (33,43 %). Les pays de la CEMAC, dont le Tchad, détiennent des parts égales de la BDEAC (8,48 %).

**Tableau 2 du texte. Tchad : Couverture de la dette du secteur public et conception des tests de résistance sur les passifs conditionnels**

Sous-secteurs du secteur public	Cochez la case
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	X
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

Couverture des données sur la dette publique et ampleur du choc retenu pour le test de résistance adapté aux passifs conditionnels

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales0Dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0 pourcentage du PI	0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PI	9.5	Recensement des entreprises appartenant à l'État (2017)
4 PPP	35 percent of PPP stock	0	
5 Marché financier	5 pourcentage du PI	5	
<b>Totale (2+3+4+6) (en pourcentage du PIB)</b>		15	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1.). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

## A. Prévisions macroéconomiques

**10. Le scénario de référence de l'AVD repose sur des hypothèses en matière de politiques publiques et de financement compatibles avec l'accord au titre de la FEC demandé.** Par rapport à l'AVD précédente (août 2020), la croissance du PIB réel en 2021 a été modifiée, passant de 6,1 % à 0,6 %. Le PIB tant pétrolier que non pétrolier devrait rebondir légèrement en 2021. Ce redressement devrait être moins vigoureux que prévu antérieurement, car les producteurs de pétrole ont révisé leurs projections de production à la baisse. La production de pétrole devrait augmenter de nouveau à moyen terme, générant une hausse des recettes pétrolières, des exportations et de la croissance globale du PIB. Pour établir ces perspectives, il a été supposé que le pays poursuivrait un assainissement budgétaire graduel axé sur les recettes au-delà de l'horizon du programme et qu'il continuerait à maîtriser les dépenses. Cet assainissement budgétaire aurait pour objectif de maintenir l'investissement public à un niveau acceptable et de préserver les dépenses sociales tout en améliorant leur efficacité. Le Tchad se situe en avant-dernière position du classement établi à partir de l'indice du capital humain 2020 de la Banque mondiale. Environ 6,5 millions de Tchadiens, soit 42 % de la population, sont pauvres, d'après les statistiques nationales, et le pays est particulièrement exposé aux changements climatiques<sup>5</sup>. Dans le même temps, les dépenses sociales et d'adaptation aux changements climatiques sont parmi les plus faibles du monde. Tout assainissement budgétaire ne devrait donc pas seulement préserver les dépenses dans des secteurs sociaux essentiels et dans l'adaptation aux changements climatiques, mais les augmenter.

**11. Ces projections sont soumises à des incertitudes et des risques baissiers accrus étant donné que la pandémie et les problèmes persistants d'insécurité n'ont pas encore produit tous leurs effets économiques et que le pays est exposé à de fréquents chocs climatiques.** Le Tchad est l'un des pays

<sup>5</sup> Banque mondiale 2020 : Nouveau Business plan pour le climat en Afrique — Accélérer l'action climatique axée sur le développement. Banque mondiale, Washington DC.

les plus pauvres et les plus fragiles du monde. Sa forte dépendance à l'égard du pétrole a aggravé son instabilité économique : le pays a ainsi enregistré quatre récessions depuis 2006, qui ont nettement affaibli la viabilité de la dette. L'insécurité et la multiplication des chocs climatiques exacerbent les risques baissiers<sup>6</sup>. Le scénario de référence repose sur l'hypothèse d'un apurement progressif des arriérés extérieurs au cours de la période 2021-26. Les autorités ont établi un plan de financement qui devrait permettre un remboursement graduel des arriérés intérieurs vérifiés. Le pays compte reprendre l'apurement des arriérés intérieurs vérifiés (représentant approximativement 8 % du PIB) dont l'équivalent de 235 milliards de francs CFA (3,6 % du PIB) devrait être réglé en 2021-24.

**12. À long terme, l'AVD repose sur l'hypothèse d'une croissance réelle moyenne de 3,8 % au cours de la période 2025-29.** Ce taux est supérieur aux chiffres récemment affichés par le Tchad, mais il s'explique par le programme de réformes que le gouvernement s'est engagé à mener au cours des prochaines années. Le gouvernement s'emploie déjà à accroître la mobilisation des recettes non pétrolières, notamment par la dématérialisation des procédures douanières applicables au bétail et la simplification des exonérations fiscales. L'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire soutiendra la hausse de l'investissement public à hauteur de 7 % environ par an en moyenne. L'amélioration de la gouvernance et l'augmentation de l'investissement public dans l'énergie et les infrastructures de connectivité conjuguées à la mise en œuvre de réformes favorables à l'environnement économique libèreront le potentiel du secteur privé non pétrolier au Tchad et stimuleront la reprise. À long terme, l'AVD prévoit également un déflateur du PIB égal à 2,9 %, conformément à l'objectif de la politique monétaire de la BEAC et aux données rétrospectives.

**13. Les hypothèses financières ont été actualisées à la lumière des informations les plus récentes.** Cette AVD se fonde sur un scénario avant restructuration de la dette. S'agissant du financement extérieur, il est supposé que le Tchad bénéficiera de dons au titre de l'IDA19 en phase avec l'allocation fondée sur la performance qui représente en moyenne 140 millions de dollars entre 2021 et 2022 (tableau 3 du texte)<sup>7</sup>. Ensuite, le montant chaque année par l'IDA devrait être similaire à ladite allocation. Les financements effectivement accordés par l'IDA dépendront des résultats des réformes du Tchad et des futures reconstitutions des ressources de l'IDA par ses délégués selon des modalités conformes aux politiques actuelles de l'IDA<sup>8</sup>. Une part importante des ressources de l'IDA serviront à soutenir des projets d'investissement dans le domaine social visant à réduire la précarité. En outre, à partir de 2023, le Tchad devrait bénéficier de nouveaux financements de la Banque africaine de développement (BAfD) et d'autres partenaires internationaux et bilatéraux à condition de mener une restructuration efficace de sa dette. Dans l'ensemble, compte tenu de la capacité limitée du pays à emprunter des fonds sur le marché régional de la dette, en particulier après les événements d'avril 2021, la stratégie d'endettement des autorités repose principalement sur le recours aux financements extérieurs et aux dons pour satisfaire leurs besoins de financement.

---

<sup>6</sup> Des événements récents, tels qu'une rébellion armée et la mise en place d'un gouvernement de transition dirigé par des militaires, soulignent l'instabilité de la situation sur le plan de la sécurité.

<sup>7</sup> Durant l'exercice 2021, l'IDA a engagé 75 millions de dollars supplémentaires au titre de la fenêtre des réfugiés.

<sup>8</sup> Conformément à la note d'orientation sur le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, il est supposé que les conditions de crédit habituelles s'appliquent à tous les prêts accordés par la Banque mondiale (IDA) et d'autres banques multilatérales de développement (BMD) durant toutes les années de la période de projection pour lesquelles les subventions n'ont pas encore été engagées.

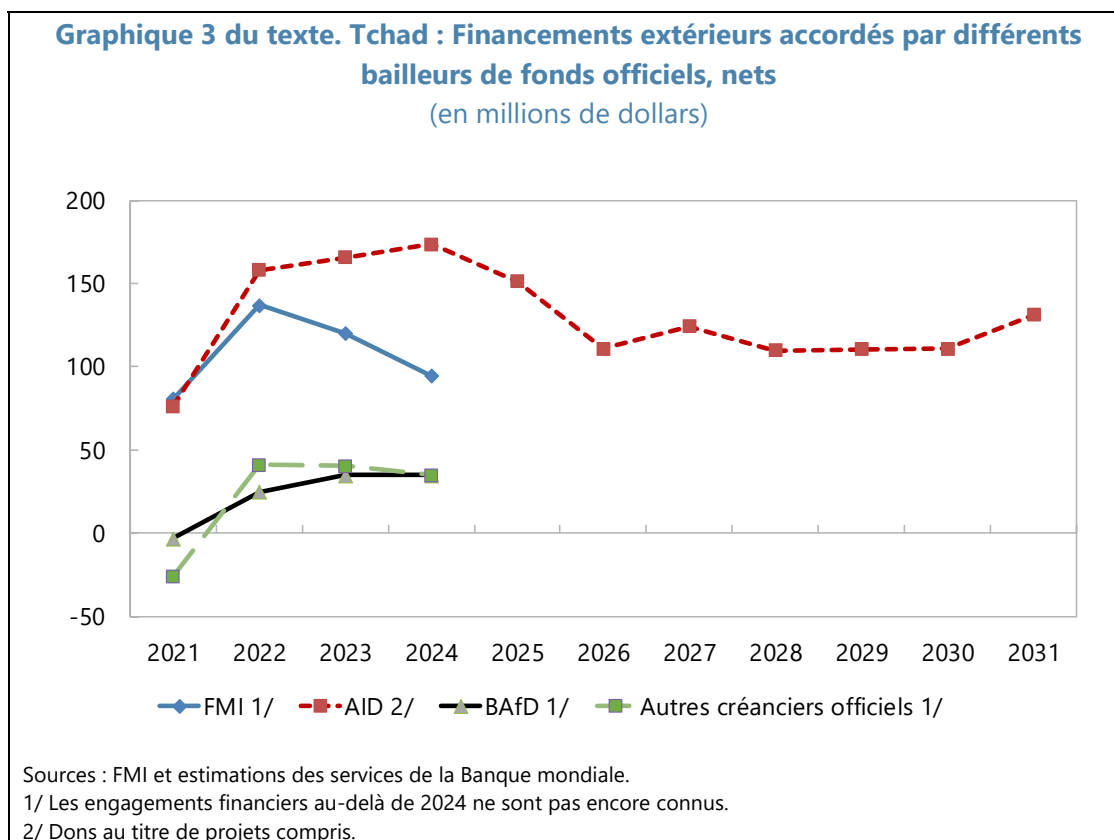
Tableau 3 du texte. Tchad : Principales hypothèses macroéconomiques<sup>1</sup>

	2017–20	2021	2022	2023	2024	2025–29 (moy.)
	<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>					
Croissance du PIB réel						
AVD actuelle	0.3	0.6	2.2	3.1	3.6	3.8
AVD d'août 2020	0.5	6.1	4.9	4.0	3.8	3.8
PIB pétrolier						
AVD actuelle	1.9	2.3	2.3	2.0	2.4	2.9
AVD d'août 2020	2.9	19.2	10.6	4.4	2.8	2.9
PIB non pétrolier						
AVD actuelle	0.0	0.2	2.1	3.3	3.9	4.1
AVD d'août 2020	0.0	3.1	3.4	3.8	4.1	4.1
Solde courant (transferts officiels compris, en % du PIB)						
AVD actuelle	-5.4	-6.5	-5.8	-7.3	-7.9	-5.4
AVD d'août 2020	-6.7	-10.8	-8.8	-8.7	-8.4	-3.4
	<i>(en pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)</i>					
Solde budgétaire global <sup>2</sup>						
AVD actuelle	0.5	-3.4	0.8	0.2	0.0	0.9
AVD d'août 2020	0.4	-3.8	-1.3	1.0	0.4	2.6
Recettes et dons						
AVD actuelle	19.2	19.2	22.0	21.3	20.7	20.4
AVD d'août 2020	19.4	17.6	19.4	21.2	20.5	21.7
<i>dont : recettes pétrolières</i>						
AVD actuelle	7.0	7.0	9.1	7.8	6.7	5.6
AVD d'août 2020	7.0	5.0	6.0	7.4	6.0	6.7
<i>dont : recettes non pétrolières</i>						
AVD actuelle	8.8	9.3	9.8	10.3	10.8	11.9
AVD d'août 2020	8.7	8.5	9.4	9.9	10.6	11.7
<i>dont : dons</i>						
AVD actuelle	3.4	3.0	3.0	3.2	3.2	3.0
AVD d'août 2020	3.7	4.1	4.5	4.9	5.1	5.3
Élément de libéralité des nouveaux emprunts extérieurs (AVD en cours, %)	....	35.4	39.4	40.2	40.9	42.4

Sources : autorités tchadiennes ; estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

<sup>1/</sup> Édition de l'AVD utilisée pour l'accord FCR-2.

<sup>2/</sup> Base engagements, dons inclus.



**14. Le rééquilibrage budgétaire envisagé est réaliste et combine hausse des recettes non pétrolières et réduction des dépenses non essentielles.** L'ajustement du solde primaire hors pétrole sur quatre ans, prévu par les autorités, s'avère ambitieux lorsqu'on le compare aux programmes de rééquilibrage budgétaire d'autres pays à faible revenu (PFR), mais il s'inscrit dans la droite ligne du précédent assainissement mené par le Tchad entre 2014 et 2017<sup>9</sup>. À l'aide de ce programme, les autorités souhaitent faire baisser le solde primaire hors pétrole de 4,0 points de pourcentage du PIB non pétrolier, au bout de 36 mois, en accroissant les recettes non pétrolières et en réduisant les dépenses, tout en favorisant les dépenses sociales. Les recettes fiscales devraient augmenter de 1,9 point de pourcentage du PIB non pétrolier. Les dépenses courantes devraient reculer de 2,0 points de pourcentage du PIB non pétrolier grâce à une diminution de la masse salariale et des subventions versées à la compagnie d'électricité. Quant aux dépenses d'investissement, elles devraient rester à un niveau moyen de 7,3 % du PIB non pétrolier, supérieur à celui observé avant la pandémie. Il sera nécessaire de rationaliser les dépenses publiques, principalement par un renforcement de la maîtrise des dépenses, une hausse prudente et une meilleure efficacité des dépenses sociales et une optimisation de l'investissement public, et d'associer ces mesures à une transparence et un contrôle accru de la gestion de la dette.

**15. Les hypothèses qui sous-tendent l'AVD se fondent sur une hausse des dépenses sociales (34 % des dépenses courantes entre 2021 et 2024) s'inscrivant dans l'assainissement budgétaire**

<sup>9</sup> Cette situation est différente de celle présentée dans le graphique 5 ci-après, lequel décrit un ajustement du solde budgétaire primaire et non du solde primaire hors pétrole exprimé en pourcentage du PIB non pétrolier. Ce dernier est l'indicateur idoine pour un pays exportateur de pétrole comme le Tchad.

**global**<sup>10</sup>. Précisément, le cadre intègre l'engagement pris le gouvernement d'embaucher de nouveaux travailleurs dans les secteurs de la santé et de l'éducation, qui seront envoyés dans les régions défavorisées, tandis que les recrutements dans d'autres domaines feront l'objet d'un examen minutieux. Ce cadre prévoit une augmentation des dépenses publiques d'investissement, relativement modestes à l'heure actuelle, laquelle sera propice à la croissance et devrait permettre au Tchad de remédier à son important déficit d'infrastructures. Améliorer la transparence ainsi que les procédures et les processus dans des secteurs essentiels, tels que la santé, l'éducation, l'énergie, l'agriculture, le transport et la gestion de l'investissement public, aiderait le pays à générer de meilleurs résultats économiques et sociaux.

## B. Classement du pays et détermination des tests de résistance

### 16. L'indicateur composite (IC) du Tchad calculé à partir des projections des *Perspectives de l'économie mondiale (PEM)* d'octobre 2020 et de la mise à jour 2020 de l'indice d'évaluation des politiques et des institutions nationales (EPIN) met en évidence une capacité d'endettement faible.

L'IC combine la note EPIN, les conditions extérieures (mesurées par la croissance économique mondiale) et des facteurs spécifiquement nationaux. Les données d'octobre 2020 font apparaître une faible capacité d'endettement, principalement en raison d'une faible note EPIN, de maigres envois de fonds et d'un niveau très bas de réserves de change (tableau 4 du texte). La capacité d'endettement était faible avant la dernière mise à jour.

**17. Un test de résistance sur mesure relatif aux prix des produits de base a été mené dans le cas du Tchad.** En matière de service de la dette, le contrat entre le Tchad et Glencore prévoit une clause d'ajustement fixant un amortissement et un paiement d'intérêts obligatoires, plus une composante variable de partage de l'excédent (*cash-sweep*) qui diminue fortement si le prix du pétrole de Doba passe en dessous d'un certain seuil. Étant donné que les prix du pétrole ont chuté jusqu'à présent dans le scénario de référence, cette clause est pleinement appliquée même dans le scénario de référence et les scénarios classiques de choc sur les prix des produits de base. Le contrat contient une deuxième clause d'ajustement permettant au Tchad de reporter certains paiements obligatoires lorsque les prix du pétrole baissent, mais l'amortissement différé cumulé est plafonné à 75 millions de dollars. C'est pourquoi le scénario *ad hoc* figurant dans la dernière AVD n'est plus utile.

<sup>10</sup> D'après la composition du gouvernement la plus récente, les ministères suivants sont susceptibles d'engager des dépenses sociales axées sur la réduction de la pauvreté : i) ministère de l'Éducation nationale et de la Promotion civique ; ii) ministère de la Santé publique (dont services de santé des armées) et de la Solidarité nationale ; iii) ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'enfance ; iv) ministère de la Production, de l'Irrigation et des Équipements agricoles ; v) ministère de l'Élevage et des Productions animales ; vi) ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement ; (vii) ministère de la Formation professionnelle et des Métiers ; et (viii) ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation.

Tableau 4 du texte. Tchad : Indice composite

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) = (C)	Contribution des composantes
Évaluation de la politique et des institutions nationales	0.38	2.72	1.05	42%
Taux de croissance réel (en %)	2.72	2.51	0.07	3%
Couverture des importations par les réserves (en %)	4.05	31.30	1.27	51%
Couverture des importations par les réserves^2 (en %)	-3.99	9.80	-0.39	-16%
Envois de fonds (en %)	2.02	0.00	0.00	0%
Croissance économique mondiale (en %)	13.52	3.50	0.47	19%
<b>Score de l'IC</b>			<b>2.47</b>	<b>100%</b>
<b>IC : notation</b>			<b>Faible</b>	

Source : estimations des services de la Banque mondiale et du FMI. La valeur plancher de l'IC correspondant à une capacité d'endettement moyenne s'élève à 2,69.

## VIABILITÉ DE LA DETTE

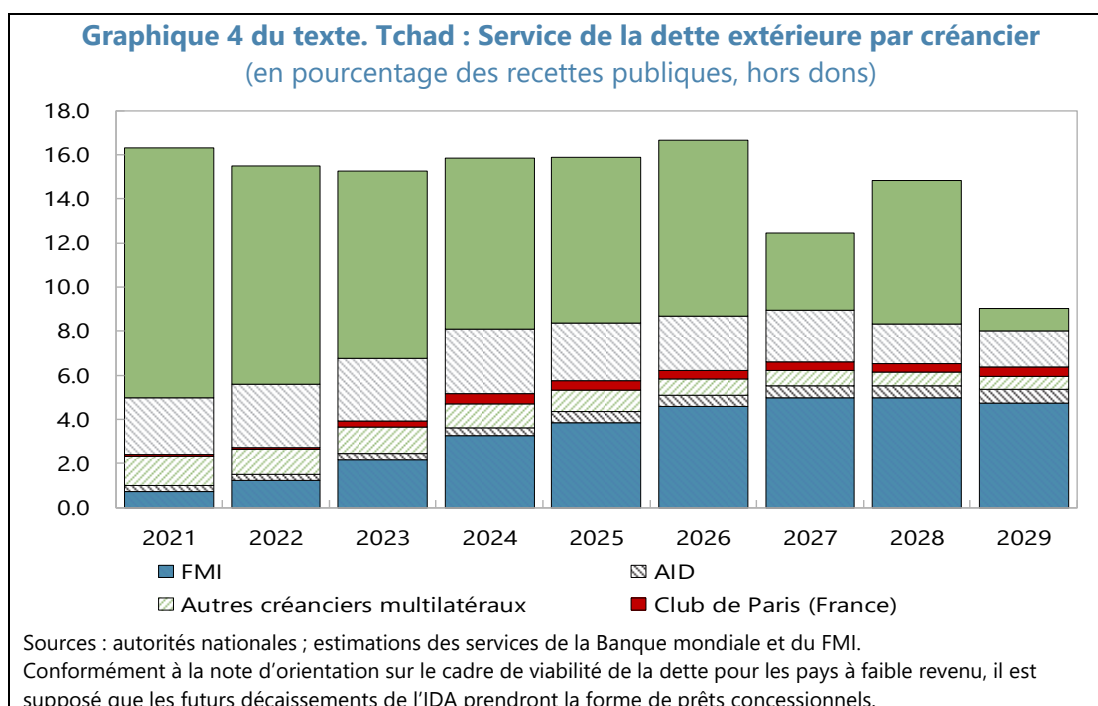
### A. Viabilité de la dette extérieure

**18. Le ratio service de la dette extérieure/recettes est supérieur à son seuil dans le scénario de référence.** Le ratio service de la dette extérieure/recettes dépasse 14 % à partir de 2021 en raison d'une baisse des recettes et de la hausse des emprunts qui est allée de pair lorsque le pays a dû financer les mesures de lutte contre la pandémie et ses effets. Ce ratio ne devrait définitivement passer sous le seuil de 14 % qu'après 2029, au moment où la dette envers Glencore arrivera à échéance (graphique 4 du texte). Dans le scénario de référence, les autres ratios de liquidité et de solvabilité restent inférieurs à leurs seuils respectifs (graphique 4).

**19. Tous les indicateurs dépassent leurs seuils lorsque l'on applique des tests de résistance.** Ainsi, un choc sur les exportations constitue le choc le plus extrême pour tous les indicateurs, à l'exception du ratio service de la dette/recettes, pour lequel un choc sur les prix des produits de base est le plus préjudiciable<sup>11</sup>. Lorsqu'on réalise le test de résistance relatif aux exportations, les seuils des quatre indicateurs sont dépassés durant tout l'horizon de projection (graphique 2). Les niveaux des ratios VA de la dette extérieure CGE/PIB, VA de la dette extérieure CGE/exportations et service de la dette/exportation s'approchent de ceux observés lors de l'épisode de surendettement de 2018. Le ratio service de la dette/recettes, le paramètre qui a fait plonger le Tchad dans le surendettement par le passé — culmine à 22 %.

<sup>11</sup> Un test de résistance sur mesure, conçu pour analyser les effets d'une baisse de 20 % des prix du pétrole, est mené dans le cas du Tchad.





## B. Viabilité de la dette publique

**20. Le repère relatif à la dette publique n'est pas respecté durant toute la période 2021-26 dans le scénario de référence.** Sous l'effet du creusement des déficits budgétaires imputable aux répercussions de la pandémie de COVID-19, le ratio VA de la dette publique totale/PIB devrait culminer à 45 % en 2022. Ce pourcentage est supérieur au seuil correspondant à un risque élevé (35 %) dans un contexte marqué par l'accroissement des facteurs de vulnérabilité lié à la dette publique, compte tenu de la faible capacité d'endettement. Le repère relatif à la dette publique ne devrait pas être respecté avant la fin 2030 dans le scénario le plus défavorable. La présente AVD repose sur l'hypothèse d'une normalisation de la capacité d'émission sur le marché intérieur, laquelle permettrait de réduire le déficit de financement, sans le combler.

## C. Notation du risque et facteurs de vulnérabilités/Évaluation des services du FMI

**21. Le Tchad est surendetté.** À partir de l'examen des indicateurs sur la dette publique extérieure et de la restructuration de la dette en cours, le Tchad est désormais considéré comme « en surendettement » alors que l'AVD précédente (août 2020) faisait état d'un risque de surendettement élevé. Compte tenu des conséquences de la pandémie de COVID et d'autres chocs sur la croissance ainsi que de l'accroissement des déséquilibres budgétaires et extérieurs, le Tchad présente un important besoin de financement résiduel qui ne peut être satisfait seulement au moyen d'un ajustement budgétaire et de dons. En outre, d'importants risques baissiers pèsent sur les perspectives du Tchad. Ces derniers sont liés aux conséquences économiques de la pandémie, à la persistance des problèmes d'insécurité et à la forte exposition du pays aux chocs climatiques.

**22. Une profonde restructuration de la dette au titre du Cadre commun est engagée et devrait en principe rétablir la viabilité de la dette et abaisser la notation du risque de surendettement à « modéré » durant la période du programme.** Compte tenu de la notation « en surendettement » et de

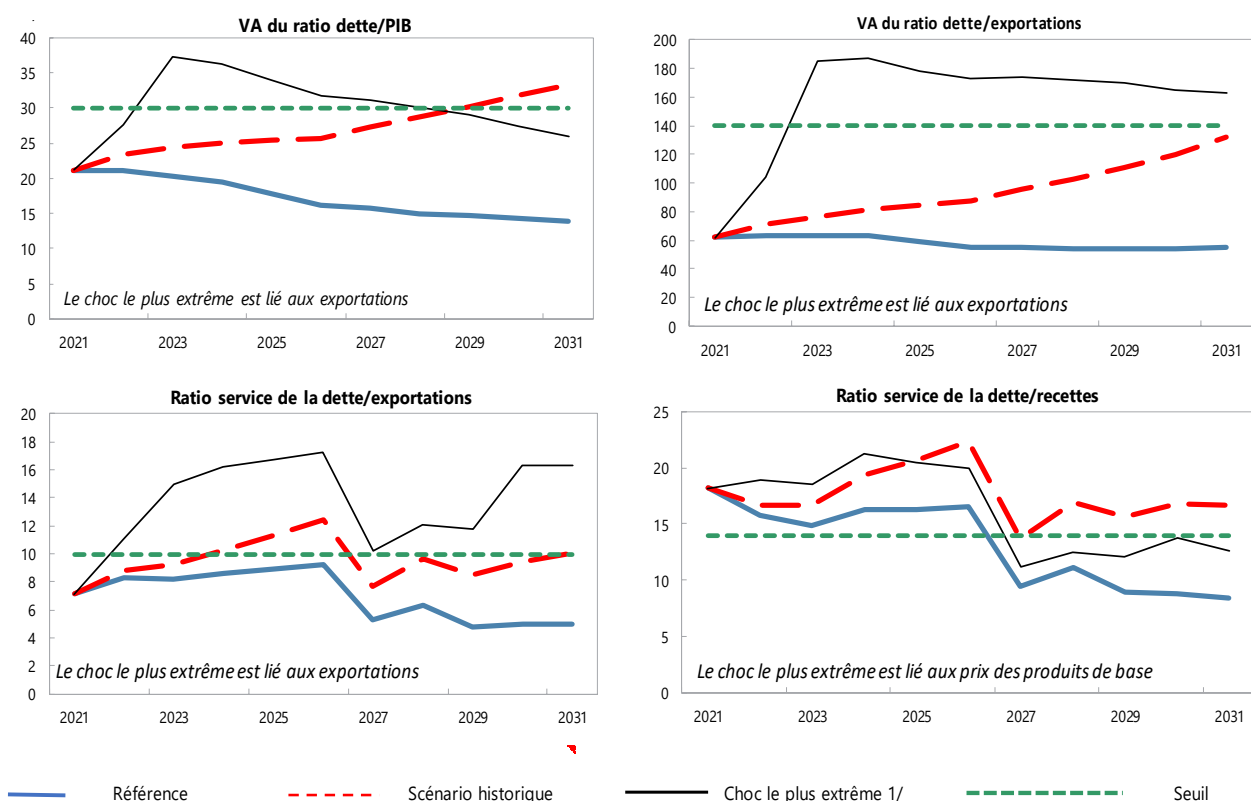
la demande d'accès exceptionnel au titre de l'accord du FMI proposé, les règles du FMI imposent que la restructuration de la dette envisagée abaisse le risque de surendettement extérieur à un niveau faible ou modéré. L'enveloppe destinée à la restructuration de la dette devra permettre au pays de dégager une marge de manœuvre à même d'absorber des chocs dans la mesure où l'économie est exposée à des chocs fréquents qui se cumulent souvent. Par exemple, le Tchad a récemment subi des chocs économiques tenant à la volatilité des prix mondiaux du pétrole, à l'insécurité à l'échelle nationale et régionale (le Tchad compte un très grand nombre de personnes déplacées dans leur propre pays et de réfugiés), conjugués à des chocs climatiques prenant la forme d'épisodes de sécheresse et d'inondations — dont l'intensité va croissant — auxquels s'est ajoutée la pandémie de COVID-19. Étant donné les problèmes de liquidité, l'enveloppe destinée à la restructuration de la dette devra combler le déficit de financement résiduel sur la période 2022-24. Les autorités tchadiennes ont reçu des assurances de financement du comité des créanciers du Cadre commun dans le cas d'une restructuration conforme à ces paramètres et ont pris des mesures importantes en vue de restructurer, selon les modalités exigées, la dette détenue par des créanciers privés.

**23. Après la restructuration de sa dette, le Tchad aura encore besoin d'importants financements concessionnels pour maintenir son risque de surendettement extérieur et global à un niveau modéré.** La restructuration de la dette devrait en principe réduire le déficit annuel de financement, mais le pays devra encore bénéficier à long terme d'importants financements à des conditions avantageuses accordés par des créanciers multilatéraux et bilatéraux pour éviter de nouveaux problèmes en matière de service de la dette extérieure ou intérieure. Un plafond nul d'emprunts non concessionnels est un élément majeur de la conditionnalité liée à la dette prévue par le programme appuyé par le FMI proposé. Les autorités devront également prendre des mesures pour accroître encore les capacités de gestion de la dette et la transparence de la dette publique tout en améliorant les politiques budgétaires. En particulier, elles devront renforcer le contrôle des passifs des entreprises publiques, la mobilisation des recettes intérieures et l'efficacité des recettes et parvenir à une normalisation des relations sur le marché régional de la dette. Ces mesures sont importantes, car le Tchad devra vraisemblablement faire face de façon récurrente à des chocs préjudiciables aux recettes (chocs sur les prix du pétrole, insécurité par exemple) et des conditions climatiques défavorables à l'avenir.

## D. Vues des autorités

**24. Les autorités tchadiennes souscrivent dans l'ensemble à l'évaluation globale de la viabilité de la dette.** Une profonde restructuration de la dette, le soutien des donateurs et la mise en œuvre des réformes figurant dans le programme appuyé par le FMI devraient permettre de rétablir la viabilité de la dette. Les autorités sont déterminées à continuer d'améliorer la gestion de la dette.

**Graphique 1. Tchad : Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon plusieurs scénarios de restructuration, 2021-31**



Adaptation des paramètres par défaut		
	Valeur	Interactions
<b>Tests sur mesure</b>		
Ensemble des passifs cond.	Oui	
Catastrophes naturelles	s.o.	s.o.
Prix des produits de base 2/	Non	Non
Financement de marché	s.o.	s.o.

Note : « oui » indique tout changement apporté à la valeur ou aux interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. « s.o. » signifie que le test de résistance est sans objet.

Hypothèses d'emprunt pour les test de résistance*		
	Défaut de paiement	Hypothèses "personnalisées"
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à MLT	100%	
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	0.8%	0.8%
Taux d'actualisation, dollars	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	21	20
Période de grâce moyenne	7	6

\* Note : on suppose que l'ensemble des nouveaux besoins de financement occasionnés par les chocs simulés dans les tests de résistance sont couverts par la dette extérieure CGE à moyen et long terme dans l'AVD extérieure. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

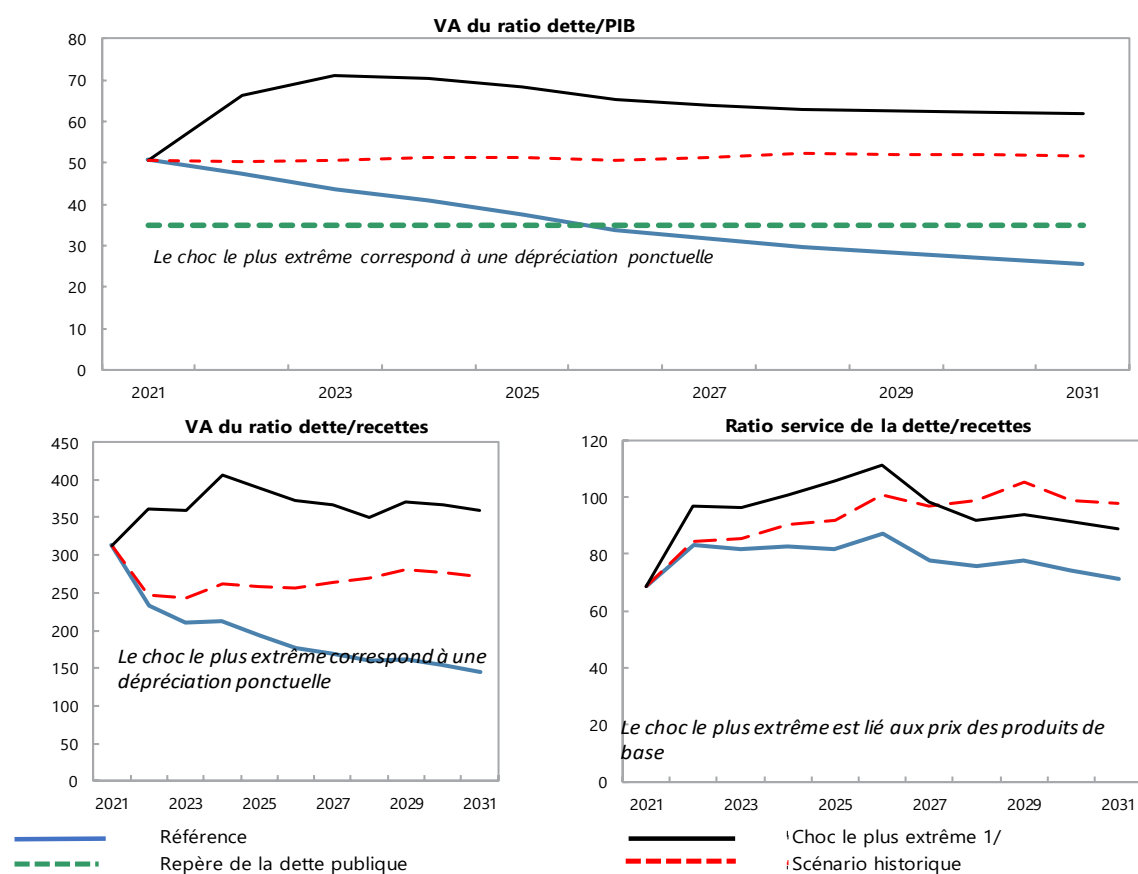
Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2031 ou avant. Les tests de résistance avec des dépassements ponctuels sont également présentés le cas échéant, mais ces dépassements ne sont pas pris en compte comme signaux mécaniques. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance relatif au choc sur les cours des produits de base se fonde sur les perspectives des prix des produits de base établies par le département des études du FMI.

Le test de résistance sur mesure sur les prix des produits de base présenté ici ne tient pas compte des clauses d'ajustement relatives à la dette envers Glencore, contrairement au graphique 1 du texte.

Graphique 2. Tchad : Indicateurs de la dette publique selon différents scénarios, 2021-2031



Hypothèses d'emprunt pour les test de résistance*	Défaut de paiement	Hypothèses "personnalisées"
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	37%	65%
Dette intérieure à moyen et long terme	10%	5%
Dette intérieure à court terme	115%	30%
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	0.8%	0.8%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	21	20
Période de grâce moyenne	7	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	5.2%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	6	1
Période de grâce moyenne	0	0
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	0%	2.0%

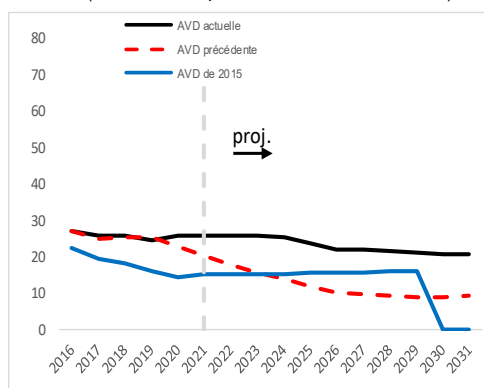
\* Note : dans ce modèle, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2031 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

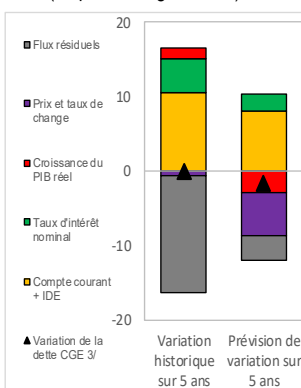
### Graphique 3. Tchad : Facteurs de la dynamique de l'endettement — scénario de référence

Dette extérieure CGE nominale brute  
(en % du PIB ; précédentes éditions de l'AVD)

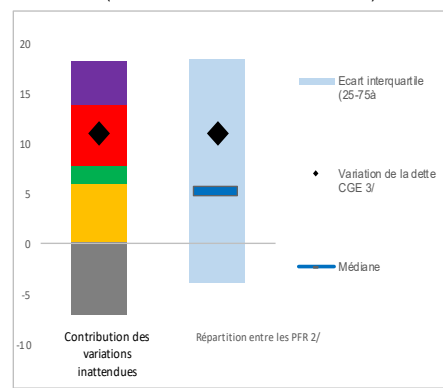


#### Dette extérieure

Flux générateurs de dette  
(en pourcentage du PIB)



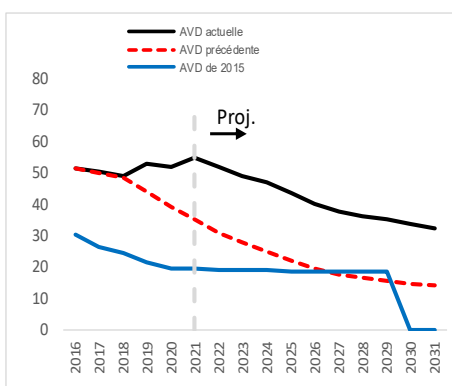
Variations inattendues de l'endettement 1/  
(5 dernières années, en % du PIB)



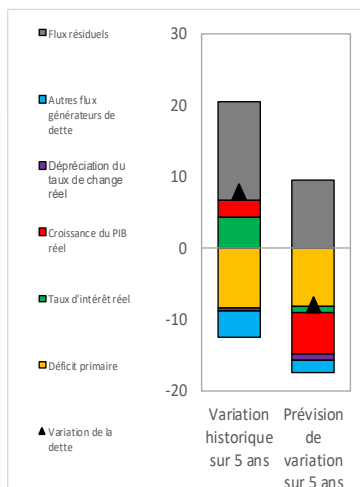
#### Dette publique

Dette publique nominale brute

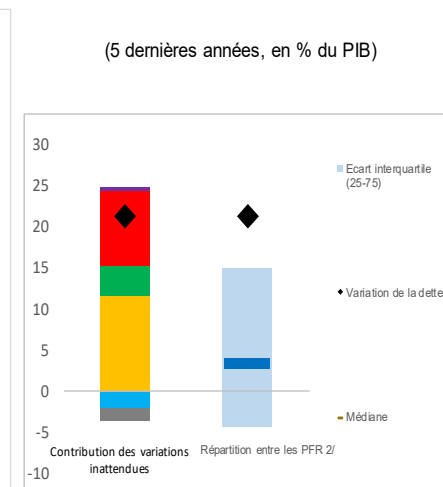
(en % du PIB ; précédentes éditions de l'AVD)



Flux générateurs de dette



Variations inattendues de l'endettement 1/  
(5 dernières années, en % du PIB)



1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

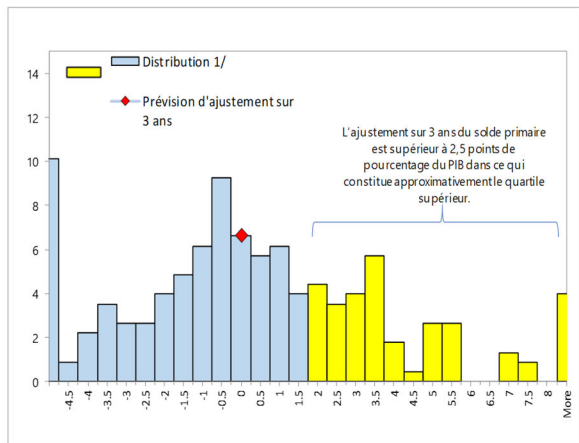
2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.

3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État devrait s'expliquer en grande partie par les facteurs de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

Les flux générateurs d'endettement résiduels procèdent de dynamiques endogènes de la dette, telles que l'accumulation et le paiement d'arriérés, les variations de prix et de taux de change, et les erreurs et omissions liées à la balance des paiements.

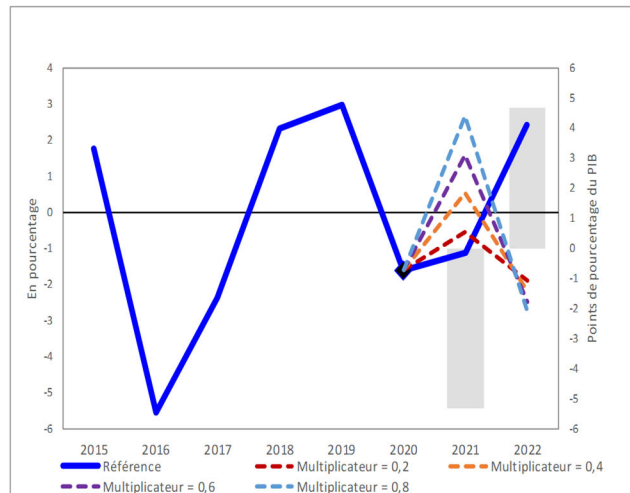
### Graphique 4. Tchad : Outils de réalisme

**Ajustement sur 3 ans du solde primaire (en points de pourcentage du PIB)**



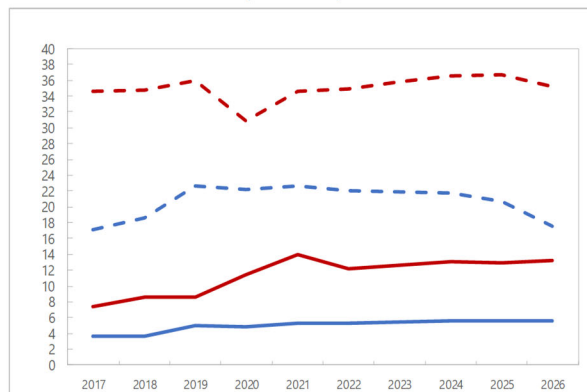
1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans pour le lancement du programme est indiqué en abscisse et le pourcentage de l'échantillon en ordonnée.

**Rééquilibrage budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/**



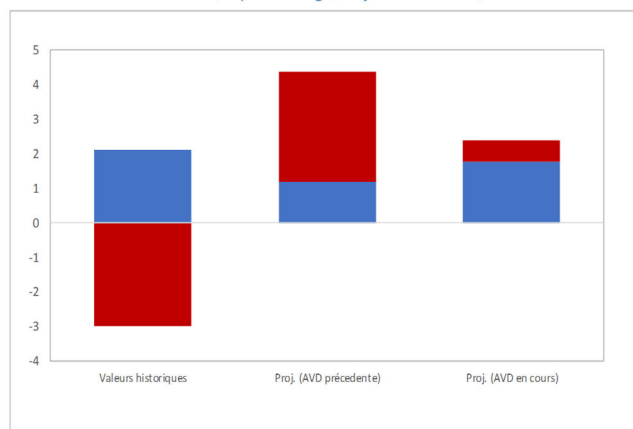
les courbes, les trajectoires de croissance possibles du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

**Taux d'investissement public et privé (en % du PIB)**



— Invest. publics - AVD précédente    — Invest. publics - AVD actuelle  
 — Invest. privés - AVD précédente    — Invest. privés - AVD actuelle

**Contribution à la croissance du PIB réel (en pourcentage, moyenne sur 5 ans)**



■ Contribution d'autres facteurs  
 ■ Contribution des capitaux publics

Sources : autorités nationales ; estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

# Tableau 1. Tchad : Cadre de viabilité de la dette extérieure, 2010-2041

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif													Projections						Moyenne 8/		
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2031	2041	Historique	Projections	
Dette extérieure (nominale) 1/ dont : contractée ou garantie par l'état (CGE)	24.6	21.8	20.0	21.1	29.1	25.5	26.8	25.6	23.8	24.6	26.3	26.1	27.7	28.3	28.2	26.6	25.5	24.8	20.1	24.7	26.1	
Variation de la dette extérieure	-2.8	-1.7	2.7	4.2	2.2	16.8	9.9	3.8	-3.8	0.7	5.3	2.8	1.5	2.6	3.0	1.3	-1.1	0.0	-0.8	4.0	1.5	
Identifié net debt-creating flows	...	-1.7	2.7	4.2	2.2	16.8	9.9	3.8	-3.8	0.7	5.3	2.8	1.5	2.6	3.0	1.3	-1.1	0.0	-0.8	4.0	1.5	
Déficit extérieur courant hors intérêts	8.4	5.4	7.1	8.5	8.2	12.6	8.7	6.1	0.8	4.1	7.9	6.0	5.4	6.9	7.6	6.0	5.6	1.8	0.9	6.9	5.1	
Déficit de la balance des biens et services	10.8	7.5	9.8	9.6	12.5	16.5	16.2	15.2	8.7	9.6	17.2	11.8	12.4	12.9	12.3	10.8	10.1	6.9	5.0	12.3	10.2	
Exportations	37.8	40.6	38.2	33.4	31.5	26.4	22.9	26.5	33.3	34.8	27.3	32.9	31.7	30.3	29.3	29.2	28.5	25.3	18.7	...	...	
Importations	48.6	48.1	48.0	43.1	43.9	42.9	39.1	41.7	42.0	44.3	44.5	44.7	44.1	43.3	41.6	40.0	38.6	32.3	23.7	...	...	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-5.6	-4.3	-4.4	-5.1	-7.9	-7.1	-7.6	-9.4	-8.9	-7.4	-10.9	-7.8	-9.0	-8.1	-6.8	-6.6	-6.3	-5.4	-3.9	-7.3	-6.6	
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	-0.3	-0.3	-0.7	-1.3	-4.0	-2.5	-2.4	-3.1	-3.2	-1.3	-3.3	-1.5	-1.6	-1.6	-1.5	-1.5	-1.5	-1.3	-1.2	2.0	1.6	
IDE nets (négatifs = entrées)	-5.2	-4.5	-4.7	-4.0	-5.2	-5.1	-2.4	-3.6	-3.0	-4.3	-3.6	-3.5	-3.8	-4.0	-4.0	-4.1	-3.7	-0.6	-0.6	-4.0	-3.3	
Dynamique endogène de la dette 2/	-2.6	0.3	-0.3	-0.3	-0.8	9.3	3.6	1.4	-1.6	0.9	1.0	0.3	-0.1	-0.4	-0.6	-0.7	-0.7	-0.4	-0.4	...	...	
Contribution du taux d'intérêt nominal	...	0.4	0.7	0.6	0.7	1.1	1.7	1.0	0.6	0.7	0.6	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.2	0.2	...	...	
Contribution de la croissance du PIB réel	...	0.0	-1.9	-1.1	-1.4	-0.7	1.5	0.6	-0.5	-0.8	0.4	-0.1	-0.5	-0.8	-1.0	-1.0	-0.9	-0.6	-0.6	...	...	
Contribution des variations de prix et de taux de change	...	-3.0	1.5	0.2	-0.2	8.8	0.4	-0.3	-1.7	1.0	0.1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Résiduel 3/	-1.1	-4.5	-3.2	-3.2	5.8	-20.4	-8.5	-5.1	4.1	-2.0	-3.5	-3.0	0.1	-1.9	-3.1	-2.9	-2.4	-0.8	-0.7	-3.8	-1.6	
donc : financement exceptionnel	...	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.8	-1.1	-1.0	-1.3	-1.6	-0.4	-1.0	-1.7	-1.6	-1.5	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	...	...	
<b>Indicateurs de viabilité</b>																						
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	23.5	21.6	22.2	22.2	21.5	19.9	18.7	16.9	13.8	...	...	
<b>VA de la dette extérieure CGE/exportations</b>	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	86.0	65.6	70.1	73.0	73.5	68.4	65.6	66.7	73.8	...	...	
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations</b>	1.5	2.2	3.2	3.9	15.6	9.6	14.4	9.0	6.1	4.1	6.5	6.8	7.7	7.6	8.2	8.7	9.1	5.4	6.6	...	...	
<b>Ratio service de la dette CGE/recettes</b>	3.1	3.9	5.7	7.1	31.0	24.0	34.5	22.4	16.9	11.3	10.4	16.9	15.7	15.4	16.4	16.8	17.4	9.1	9.2	...	...	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	...	...	...	...	1114.2	1101.2	980.5	486.7	-24.7	132.0	647.5	568.4	508.8	709.5	858.8	686.0	746.0	565.0	623.3	...	...	
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>																						
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	13.6	0.1	8.8	5.8	6.9	1.8	-5.6	-2.4	2.3	3.0	-1.6	0.6	2.2	3.1	3.6	3.8	3.7	2.6	2.9	1.9	3.1	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	1.1	13.7	-6.4	-1.0	0.8	-23.2	-1.4	1.2	7.0	-3.8	-0.2	11.2	2.5	3.3	3.4	3.5	3.3	3.1	0.3	-1.3	3.8	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	...	1.8	3.3	3.4	3.7	3.1	6.2	3.8	2.8	2.6	2.2	1.8	1.7	1.5	1.3	1.2	1.1	0.9	0.9	3.3	1.5	
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	23.2	22.3	-4.1	-8.4	1.4	-34.4	-19.2	14.5	37.6	3.3	-22.9	34.8	1.0	1.8	3.5	6.9	4.7	1.0	7.9	-1.0	6.5	
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	19.4	12.7	1.6	-6.0	9.9	-23.7	-15.1	5.4	10.3	4.5	-1.3	12.2	3.3	4.4	3.0	3.3	3.3	-1.4	5.5	-0.2	3.9	
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Recettes publiques hors dons, en pourcentage du PIB	18.9	23.2	21.7	18.5	15.8	10.5	9.5	10.6	12.0	12.6	16.9	13.2	15.5	15.1	14.7	15.0	15.0	13.4	15.1	...	...	
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	263.4	279.6	477.1	377.5	369.1	433.3	326.8	527.7	511.9	283.6	577.9	521.0	789.9	766.0	771.6	904.9	1084.0	985.2	...	...	...	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3.7	4.8	4.7	4.5	4.0	4.1	3.7	2.2	...	...
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	67.9	61.4	64.8	66.9	73.8	70.3	72.4	84.0	...	...
PIB nominal (milliards de dollars EU)	10,701	12,183	12,441	12,994	14,003	10,952	10,202	10,079	11,036	10,934	10,735	12,004	12,567	13,378	14,331	15,395	16,501	22,395	40,167	...	...	
Croissance du PIB nominal en dollars	...	13.8	1.9	4.7	7.8	-21.8	-6.8	-1.2	9.5	-0.9	-1.8	11.8	4.7	6.5	7.1	7.4	7.2	5.8	3.2	0.5	6.9	
<b>Pour mémoire :</b>																						
VA de la dette extérieure 7/	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
En pourcentage des exportations	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Ratio service de la dette/exportations	1.5	2.2	3.2	3.9	15.6	9.6	14.4	9.0	6.1	4.1	6.5	6.8	7.7	7.6	8.2	8.7	9.1	5.4	6.6	...	...	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
VA - VAK-1/PKB-1 (en pourcentage)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à  $(r - g - p(1+g))/(1+g - p+g p)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arrières et l'alègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'alègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'état directement et sous la forme de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

**Tableau 2. Tchad : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, 2010-2041**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeurs observées												Projections									Moyenne 7/ Historique Projections
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2031	2041		
<b>De dette du secteur public 1/</b>	24.6	30.6	28.8	30.6	39.5	43.9	51.3	50.3	49.1	53.0	52.5	49.1	50.6	48.9	47.7	46.1	43.5	36.1	36.1	25.4	42.9	43.6
<b>Dont : dette extérieure</b>	24.6	21.8	20.0	21.1	29.1	25.5	26.8	25.6	25.8	24.6	26.3	26.1	27.7	28.3	28.2	26.6	25.5	24.8	24.8	20.1	24.7	26.1
<b>Variation de la dette du secteur public</b>	...	5.9	-1.8	1.9	8.9	4.4	7.5	-1.1	-1.2	3.9	-0.5	-3.4	1.4	-1.7	-1.2	-1.5	-2.6	-1.0	-1.0	-0.3	-0.2	-3.0
<b>Flux générateurs d'endettement recensés</b>	-4.5	-3.0	0.6	10.2	5.4	-3.1	-3.1	-3.8	-3.8	-1.8	-2.7	-1.0	-3.2	-3.2	-3.3	-3.9	-4.0	-2.2	-2.2	-0.3	-0.2	-0.2
<b>Déficit primaire 2/</b>	3.6	-3.0	-0.9	1.5	3.6	2.7	-0.1	-1.3	-3.0	-0.8	-3.0	1.5	-1.7	-1.1	-1.0	-1.6	-1.8	-0.9	-0.9	0.1	-0.4	-1.1
<b>Recettes et dons</b>	20.2	24.8	24.4	20.7	17.8	14.0	12.4	14.6	15.3	14.2	2.1	15.9	18.4	18.0	17.7	17.9	17.8	17.7	15.3	15.3	17.9	17.6
<b>dont : dons</b>	1.3	1.6	2.6	2.3	2.0	3.4	2.9	4.0	3.3	1.7	4.2	2.8	2.8	3.0	3.0	2.9	2.9	2.7	1.8	1.8	2.9	2.7
<b>Depenses primaires (hors intérêts)</b>	23.8	21.8	23.4	22.3	21.4	16.7	12.4	13.3	12.3	13.4	18.1	17.5	16.7	16.9	16.7	16.3	16.0	16.7	15.4	15.4	17.5	16.5
<b>Dynamique automatique de la dette</b>	-1.5	-2.1	-0.4	1.0	8.2	5.9	0.0	-0.3	-0.2	-0.5	0.8	-2.2	-1.2	-1.7	-2.0	-2.0	-2.0	-1.1	-1.1	-0.3	-0.3	-1.1
<b>Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance</b>	...	-0.1	-2.3	-0.8	-1.5	1.1	4.4	2.4	-1.2	-1.2	2.2	-2.0	-1.0	-1.5	-1.7	-1.7	-1.6	-0.9	-0.9	-0.3	-0.2	-0.3
<b>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</b>	...	-0.1	0.2	0.8	0.5	1.7	1.8	1.2	-0.1	0.2	1.3	-1.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4
<b>dont : contribution de la croissance du PIB réel</b>	...	0.0	-2.5	-1.6	-2.0	-0.7	2.6	1.3	-1.1	-1.4	0.9	-0.3	-1.0	-1.5	-1.7	-1.8	-1.7	-0.9	-0.9	-0.7	-0.7	-0.7
<b>Contribution de la dépréciation du taux de change réel</b>	...	-1.4	0.2	0.3	2.5	7.1	1.5	-2.4	1.0	0.7	-1.4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Autres flux générateurs d'endettement recensés</b>	0.0	-0.1	-0.5	-4.4	-0.7	-0.5	-1.8	-1.8	-0.6	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.1	-0.9	-0.3
<b>Produit des privatisations (négatif)</b>	0.0	-0.1	0.0	-0.4	0.0	-0.4	0.0	-1.2	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Capitalisation des passifs conditionnels (par ex., recapitalisation banc)</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Allègement de la dette (initiative PPTe et autres)</b>	0.0	0.0	-0.5	-0.4	-0.3	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
<b>Autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement (veuillez préciser)</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Résidu</b>	10.4	1.2	1.3	8.7	-5.8	2.1	2.0	2.0	2.6	5.7	2.2	-2.5	4.5	1.3	1.8	2.1	1.1	1.0	1.0	3.0	3.0	1.3

	Valeurs observées												Projections									Moyenne 7/ Historique Projections
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2031	2041		
<b>Ratio VA de la dette publique/PIB 3/</b>	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Ratio VA de la dette publique/recettes et dons</b>	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Ratio service de la dette/recettes et dons 4/</b>	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Besoin brut de financement 5/</b>	4.0	-2.5	-0.4	2.2	7.8	5.8	2.3	1.2	1.1	1.1	0.1	9.3	13.6	12.8	13.1	13.7	15.0	11.4	11.4	5.5	5.5	5.5

	Valeurs observées												Projections									Moyenne 7/ Historique Projections
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2031	2041		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>																						
<b>Croissance du PIB réel (en pourcentage)</b>	13.6	0.1	8.8	5.8	6.9	1.8	-5.6	-2.4	2.3	3.0	-1.6	0.6	2.2	3.1	3.6	3.8	3.7	2.6	2.6	2.9	1.9	3.1
<b>Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette extérieure (en %)</b>	1.8	3.5	3.3	3.6	3.3	6.3	4.0	4.0	2.7	2.7	2.2	1.7	1.7	1.5	1.3	1.2	1.1	0.9	0.9	0.9	3.3	1.5
<b>Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en %)</b>	0	-6.2	-1.3	6.2	2.2	10.6	2.1	2.3	-0.5	-0.1	3.6	-5.2	1.2	1.0	1.1	1.3	1.4	2.3	3.8	3.8	1.9	1.0
<b>Dépréciation du taux de change réel (en %, + dénote une dépréciation)</b>	...	-5.5	1.0	1.7	12.3	24.4	5.4	-8.5	4.1	2.7	-5.6	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Taux d'inflation déflateur du PIB (en pourcentage)</b>	6.2	8.4	1.3	-4.2	0.8	-8.0	-1.1	-0.8	2.3	1.5	-2.1	6.3	1.4	1.8	2.1	2.4	2.5	3.1	2.3	2.3	-0.2	2.8
<b>Croissance des dépenses primaires réelles (correctées du déflateur du PIB, en %)</b>	-8.5	17.2	0.5	2.7	-20.8	-29.9	5.0	5.0	-5.7	12.8	32.6	-2.9	-2.3	4.2	2.4	1.6	1.8	3.6	3.6	-2.2	0.6	2.4
<b>Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 6/</b>	...	...	...	...	...	...	...	...	-1.8	-4.7	-2.6	4.9	-3.1	0.6	0.2	-0.1	0.8	0.1	0.1	0.4	-3.0	0.3
<b>VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Couverture de la dette : dette de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés et des administrations locales, plus dette de la banque centrale et dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure se fonde sur la norme.

2/ Le calcul du solde primaire considère l'allègement de dette au titre du fonds fiduciaire ARC comme une aide en capital (en fonction des ressources disponibles).

3/ Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; cette différence dépend des projections en matière de taux de change.

4/ Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux générateurs ou réducteurs de dette.

5/ Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette, de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux générateurs ou réducteurs de dette.

6/ Le déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

7/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.



**Tableau 3. Tchad : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2021–2031**  
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	21.6	22.2	22.2	21.5	19.9	18.7	18.2	17.4	17.0	16.9	16.9
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Key variables at their historical averages in 2019-2039 2/	21.6	23.9	25.0	25.3	25.6	26.1	27.7	28.8	30.5	32.6	34.7
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	21.6	24.0	26.1	25.4	23.5	22.0	21.5	20.5	20.1	20.0	19.9
B2. Solde primaire	21.6	22.1	22.7	21.7	19.1	17.1	16.2	14.8	14.3	14.2	14.0
B3. Exportations	21.6	28.5	<b>38.2</b>	<b>37.2</b>	<b>35.1</b>	<b>33.3</b>	<b>32.6</b>	<b>31.4</b>	<b>30.4</b>	29.2	28.0
B4. Autres flux 3/	21.6	25.1	27.3	26.6	24.8	23.5	22.9	22.0	21.3	20.8	20.3
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	21.6	28.0	23.9	23.3	21.4	19.9	19.4	18.4	18.0	18.2	18.4
B6. Combinaison de B1-B5	21.6	29.6	<b>31.2</b>	<b>30.3</b>	28.3	26.7	26.1	25.0	24.1	23.6	23.1
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	21.6	20.7	19.6	18.1	15.4	13.4	12.5	11.3	10.8	10.8	10.8
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	21.6	26.3	30.0	29.3	27.3	25.5	24.6	23.1	21.9	20.8	19.8
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	65.6	70.1	73.0	73.5	68.4	65.6	64.9	62.8	62.4	63.9	66.7
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Key variables at their historical averages in 2019-2039 2/	65.6	75.2	82.4	86.4	87.9	91.7	98.7	104.3	111.9	123.1	137.1
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	65.6	70.1	73.0	73.5	68.4	65.6	64.9	62.8	62.4	63.9	66.7
B2. Solde primaire	65.6	69.6	74.9	74.0	65.5	60.0	57.6	53.6	52.4	53.4	55.4
B3. Exportations	65.6	110.4	<b>195.3</b>	<b>196.7</b>	<b>186.3</b>	<b>181.3</b>	<b>180.0</b>	<b>176.1</b>	<b>173.0</b>	<b>170.5</b>	<b>171.6</b>
B4. Autres flux 3/	65.6	79.2	90.0	90.6	85.1	82.3	81.6	79.5	78.2	78.4	80.3
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	65.6	70.1	62.7	63.1	58.2	55.4	54.8	52.8	52.4	54.6	57.9
B6. Combinaison de B1-B5	65.6	98.0	89.1	118.9	111.6	107.8	106.9	104.1	101.7	102.1	104.6
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	65.6	65.1	64.7	61.7	52.7	47.0	44.6	40.8	39.7	40.8	42.5
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	65.6	99.2	115.5	113.5	102.9	95.5	90.4	86.2	82.9	80.9	80.9
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>140</b>
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	6.8	7.7	7.6	8.2	8.7	9.1	6.7	7.9	6.0	5.1	5.4
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Key variables at their historical averages in 2019-2039 2/	6.8	8.0	8.5	9.7	<b>10.9</b>	<b>12.2</b>	9.6	<b>11.9</b>	10.0	9.0	9.7
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	6.8	7.7	7.6	8.2	8.7	9.1	6.7	7.9	6.0	5.1	5.4
B2. Solde primaire	6.8	7.7	7.7	8.3	8.7	9.1	6.7	8.1	6.2	5.5	5.6
B3. Exportations	6.8	<b>10.1</b>	<b>13.5</b>	<b>15.1</b>	<b>15.8</b>	<b>16.6</b>	<b>12.4</b>	<b>14.3</b>	<b>13.2</b>	<b>15.3</b>	<b>15.7</b>
B4. Autres flux 3/	6.8	7.7	7.8	8.4	8.9	9.3	6.9	8.1	7.0	6.7	6.9
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	6.8	7.7	7.6	8.1	8.5	9.0	6.6	7.8	5.9	4.1	4.4
B6. Combinaison de B1-B5	6.8	8.8	<b>10.4</b>	<b>11.2</b>	<b>11.7</b>	<b>12.3</b>	9.1	<b>10.7</b>	9.9	8.7	9.1
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	6.8	7.7	7.6	8.2	8.6	9.0	6.5	7.7	5.8	4.9	5.2
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	6.8	9.4	9.5	<b>10.2</b>	<b>10.5</b>	<b>10.8</b>	7.8	9.0	8.0	7.9	8.0
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	16.9	15.7	15.4	16.4	16.8	17.4	13.0	14.6	10.8	9.1	9.1
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Key variables at their historical averages in 2019-2039 2/	16.9	16.3	17.0	19.3	21.1	23.3	18.4	22.0	17.9	16.0	16.4
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	16.9	16.9	18.1	19.4	19.8	20.5	15.3	17.2	12.7	10.7	10.7
B2. Solde primaire	16.9	15.8	15.5	16.6	16.9	17.4	12.9	15.0	11.1	9.8	9.5
B3. Exportations	16.9	16.7	17.6	19.4	19.8	20.3	15.4	17.1	15.3	17.6	17.2
B4. Autres flux 3/	16.9	15.7	15.6	16.9	17.2	17.7	13.3	14.9	12.5	11.9	11.7
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	16.9	19.7	19.4	20.3	20.9	21.5	16.0	18.1	13.3	9.2	9.4
B6. Combinaison de B1-B5	16.9	17.1	18.2	19.4	19.8	20.4	15.3	17.2	15.5	13.5	13.3
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	16.9	15.8	15.3	16.3	16.6	17.1	12.6	14.2	10.4	8.7	8.7
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	16.9	19.3	19.8	21.9	21.4	21.1	15.2	16.2	13.9	13.7	13.2
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ 4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Tableau 4. Tchad : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2021–2031**  
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Baseline</b>	<b>44.6</b>	<b>44.9</b>	<b>42.4</b>	<b>40.7</b>	<b>39.0</b>	<b>36.1</b>	<b>33.8</b>	<b>31.6</b>	<b>29.6</b>	<b>27.9</b>	<b>26.7</b>
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Key variables at their historical averages in 2019-2039 2/	45	47	47	48	50	50	50	50	51	50	51
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	45	231	249	245	242	236	232	229	225	222	220
B2. Solde primaire	45	47	47	45	44	41	39	36	34	32	30
B3. Exportations	45	49	55	52	51	47	45	42	40	37	35
B4. Autres flux 3/	45	48	48	46	44	41	38	36	34	32	30
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	45	274	267	261	254	246	239	233	227	222	218
B6. Combinaison de B1-B5	45	45	47	45	44	43	41	39	38	35	34
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	45	59	56	54	52	49	46	43	40	37	35
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	45	220	223	227	228	226	224	221	217	214	213
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Public debt benchmark</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>
<b>Ratio VA de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Baseline</b>	<b>280.1</b>	<b>244.4</b>	<b>235.1</b>	<b>230.0</b>	<b>217.6</b>	<b>202.6</b>	<b>194.8</b>	<b>179.0</b>	<b>165.1</b>	<b>158.5</b>	<b>151.4</b>
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Key variables at their historical averages in 2019-2039 2/	280	258	259	266	271	270	276	272	267	268	267
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	280	1240	1341	1347	1309	1288	1301	1259	1222	1226	1215
B2. Solde primaire	280	255	260	255	244	230	223	206	190	181	172
B3. Exportations	280	269	302	297	282	266	258	240	222	211	198
B4. Autres flux 3/	280	260	264	258	245	229	222	205	189	180	171
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	280	1511	1502	1495	1434	1397	1396	1336	1282	1275	1251
B6. Combinaison de B1-B5	280	244	261	253	246	241	238	222	209	201	191
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	280	320	311	306	291	274	264	243	223	213	201
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	280	1390	1438	1490	1410	1351	1322	1231	1195	1200	1189
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Ratio service de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Baseline</b>	<b>69.0</b>	<b>62.2</b>	<b>72.3</b>	<b>70.7</b>	<b>72.6</b>	<b>86.4</b>	<b>81.8</b>	<b>77.9</b>	<b>74.1</b>	<b>67.6</b>	<b>61.1</b>
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Key variables at their historical averages in 2019-2039 2/	69	64	75	75	78	100	98	98	96	93	87
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	69	67	83	84	86	100	97	95	90	85	79
B2. Solde primaire	69	63	72	75	71	82	78	76	72	67	62
B3. Exportations	69	62	73	72	73	87	83	79	77	73	66
B4. Autres flux 3/	69	62	73	71	73	87	82	78	76	70	63
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	69	62	73	69	73	86	80	78	71	64	57
B6. Combinaison de B1-B5	69	62	73	73	74	87	83	79	75	69	63
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	69	63	65	66	68	80	77	75	71	66	61
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	69	75	88	88	96	109	101	94	88	83	78
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ 4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Déclaration de M. Aivo Andrianarivelo, administrateur pour le Tchad, M. Régis N'Sondé, administrateur suppléant, et M. Madjiyam Bangrim Kibassim, conseiller de l'administrateur sur le Tchad.**

**Réunion du conseil d'administration**

**Le 10 décembre 2021**

**I. Introduction**

**Les autorités tchadiennes se félicitent des échanges constructifs avec les services et la direction du FMI, et elles sont reconnaissantes de l'appui récemment apporté par le conseil d'administration au programme du pays.** Elles sont en particulier sensibles au soutien continu dont le Tchad bénéficie de la part du FMI depuis le début de la pandémie de COVID-19 sous forme de conseils et de financements d'urgence. Elles apprécient également les différentes initiatives de la communauté internationale sur le plan de la dette, notamment au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) du FMI, de l'initiative de suspension de la dette (ISSD) et du cadre commun (en cours de mise en place) du G20, ainsi que de l'allocation historique de DTS. Toutes ces initiatives ont donné de la marge de manœuvre au pays. Cependant, l'économie demeure très vulnérable aux chocs intérieurs et extérieurs, parmi lesquels les effets persistants de la pandémie de COVID-19 et l'instabilité de la situation sécuritaire. Les répercussions du changement climatique, qui se manifestent notamment par la sécheresse et des inondations récurrentes, ne font qu'exacerber ces chocs.

**Le programme de réformes du Tchad épouse pleinement la deuxième phase de la stratégie régionale de la CEMAC, qui est tournée vers une croissance verte, durable et inclusive.** Cette stratégie, qui a été clairement affirmée lors du Sommet des chefs d'État en août 2021, est destinée à soutenir une croissance diversifiée, pérenne et créatrice d'emplois tout en renforçant la stabilité macroéconomique et extérieure. En s'appuyant sur les avancées réalisées auprès de créanciers privés en vue de l'achèvement du processus de restructuration de la dette, les autorités demandent un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) afin de consolider les acquis obtenus dans le cadre de l'accord FEC 2017–20, et de

reprendre la trajectoire de croissance interrompue par le choc sur les cours du pétrole de 2014–15 et la pandémie. Ce programme repose sur le Plan national de développement (PND) 2022–26 du Tchad.

## **II. Récentes évolutions de la situation et riposte des autorités à la pandémie**

**La pandémie de COVID-19 et les mesures d'endiguement qu'elle a entraînées ont fortement touché les entreprises et les ménages, en même temps qu'elles ont provoqué un recul marqué du PIB pétrolier et des activités hors pétrole, en particulier le transport, le tourisme et l'hôtellerie.** Le PIB réel s'est contracté de 1,6 % en 2020, parallèlement à une augmentation de la pauvreté et du chômage, en particulier dans le secteur des services. Le vaste plan de riposte mis en œuvre par les autorités, notamment sur le front budgétaire, auquel se sont ajoutées des mesures de soutien de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), a joué un rôle capital dans l'atténuation des effets de la crise sanitaire. Cependant, d'autres chocs, en particulier les inondations du quatrième trimestre 2020, la montée de l'insécurité et l'imminence d'une crise alimentaire, sont venus limiter encore davantage la marge de manœuvre des autorités. Le contexte social s'est également détérioré et demeure fragile, malgré l'assistance apportée par différents partenaires. Cela signifie que les avancées acquises de haute lutte en matière de réduction de la pauvreté au cours des dernières décennies pourraient être mises à mal.

**Le cadre institutionnel a changé depuis le décès en avril 2021 du président Idriss Déby Itno et le Tchad se trouve actuellement dans une période de transition de 18 mois.**

Dirigée par le Conseil militaire de transition et le Conseil national de transition, cette période doit déboucher sur la mise en place d'institutions constituées à l'issue d'élections démocratiques. Une feuille de route a été adoptée en juillet 2021 pour cette transition. Elle porte sur la préparation d'un dialogue national, l'organisation d'élections présidentielles et parlementaires, et la révision de la constitution.

Dans le même temps, le gouvernement et les syndicats ont signé un pacte qui vise à préserver un climat social apaisé et qui rétablira les avantages des fonctionnaires publics, suspendus en 2016 à la suite de la crise pétrolière. Ces changements institutionnels ont un coût financier et les autorités jugent essentiel de pouvoir compter sur le soutien des partenaires pour négocier cette période critique. Bien que les forces armées tchadiennes continuent de participer à la lutte contre le terrorisme, les conditions de sécurité restent délicates et ont des répercussions considérables sur les dépenses publiques. L'insécurité alimentaire ainsi que le nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays aggravent la situation humanitaire et mettent les finances publiques sous tension.

**Malgré la situation budgétaire difficile et des retards dans l'appui budgétaire, à l'origine de difficultés de trésorerie inquiétantes, les pouvoirs publics poursuivent le rééquilibrage budgétaire dans le but de renforcer la viabilité des finances publiques.**

Malgré le bon niveau des recettes pétrolières en 2020, l'effet conjugué de l'affaiblissement des recettes non pétrolières et de l'augmentation des dépenses publiques engagées pour faire face aux conséquences de la pandémie, répondre aux besoins en matière de sécurité et honorer l'accord de janvier 2020 rétablissant les avantages des fonctionnaires publics a entraîné une détérioration plus marquée que prévu du solde primaire hors pétrole et du déficit global. Dans le même temps, les autorités ont pris les mesures nécessaires pour

assurer un paiement régulier du service de la dette extérieure, réduire la dette intérieure et apurer des arriérés intérieurs audités à hauteur de 149 milliards de francs CFA. Elles ont également mis à profit l'allocation de DTS pour affermir la reprise, et consacrer des financements à l'amélioration de la sécurité alimentaire et la recapitalisation des banques. Les pouvoirs publics ont maintenu leur dialogue avec les créanciers officiels du pays, et procédé à des coupes dans les dépenses consacrées aux investissements et aux transferts afin de faire face à la chute des recettes pétrolières et aux retards dans l'appui budgétaire.

### III. Perspectives économiques et risques

**Les autorités tchadiennes reconnaissent que les risques pesant sur la croissance mondiale assombrissent les perspectives économiques.** Les risques découlent de la persistance de la pandémie, qui a été ravivée par un nouveau variant, des perspectives de croissance limitées dans les secteurs pétrolier et non pétroliers, des difficultés liées au climat, et de la situation sécuritaire inquiétante. À l'inverse, les perspectives seront améliorées par une restructuration rapide de la dette, qui dégagera une marge de manœuvre indispensable. Les autorités entendent aboutir à une issue favorable dans ce domaine avec l'aide du Club de Paris et d'autres créanciers bilatéraux.

### IV. Politiques et réformes pour 2021–24

**Le nouvel accord au titre de la FEC servira de point d'ancrage pour les politiques économiques à moyen terme visant à réaliser une croissance durable, plus verte et inclusive.** Ce programme est axé sur i) la croissance du secteur privé et des secteurs hors pétrole, ii) l'amélioration de la viabilité des finances publiques et de la dette, iii) le renforcement de la gestion des finances publiques et de la dette et iv) l'avancement du processus de diversification économique au moyen de vastes réformes structurelles. Afin d'atteindre les objectifs du programme, l'action des pouvoirs publics mettra l'accent sur l'affermissement de la reprise économique, le renforcement de la viabilité des finances publiques et de la dette, la promotion de bonnes pratiques de gouvernance, et l'augmentation des dépenses dans les secteurs sociaux, couplée à une amélioration de l'efficacité des dépenses. La priorité sera également donnée à l'amélioration du système bancaire et à la promotion de la diversification économique afin de réduire la dépendance du pays au secteur pétrolier à l'aide de réformes structurelles ciblées. Les autorités ont respecté les deux mesures préalables relatives à la recapitalisation de la Commercial Bank Tchad (CBT) et à la publication en ligne de tous les contrats de marchés publics liés à la COVID-19. Elles ont accepté huit repères structurels, notamment en ce qui concerne la diffusion d'une note trimestrielle sur le secteur pétrolier contenant des informations sur le service de la dette envers le créancier privé Glencore, l'examen des dépenses liées à la COVID-19 par un cabinet d'audit de renom, la publication de toutes les nouvelles exonérations fiscales et le dépôt des recettes de TVA sur le compte-séquestre TVA de la BEAC.

#### *Politique budgétaire pour 2021*

**En 2021, l'orientation de la politique budgétaire consiste à maintenir la prudence tout en soutenant la reprise économique.** Les autorités sont déterminées à améliorer la viabilité des finances publiques en procédant à un rééquilibrage cumulé de l'ordre de 4 % du PIB hors pétrole. Afin de dégager l'espace budgétaire nécessaire pour répondre aux exigences du développement et du secteur social, il est envisagé, en complément de nouvelles mesures

budgétaires, de prendre des mesures structurelles visant à accroître les recettes intérieures grâce à une meilleure efficacité de leur administration. Ces mesures consisteront à veiller à ce que la masse salariale, les transferts et les subventions soient ajustés en fonction des ressources disponibles. Il est attendu que l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'affectation des dépenses se traduise par de meilleurs résultats au niveau des investissements en capital et des secteurs sociaux. De plus, la restructuration de la dette, qui a de bonnes chances d'être menée à bien, contribuera à combler le déficit de financement.

### *Mesures budgétaires à moyen terme*

**L'objectif des mesures budgétaires à moyen terme est d'améliorer la viabilité des finances publiques tout en accroissant les ressources à consacrer aux investissements publics et aux secteurs sociaux en faveur de la réduction de la pauvreté.** Du côté des recettes, les mesures portent sur la rationalisation des exonérations ainsi que sur la modernisation des mécanismes de la TVA, et des administrations fiscale et douanière, ceci afin de porter les recettes tirées des activités non pétrolières de 9,1 à 10,8 % du PIB d'ici à 2024. Du côté des dépenses, les mesures correctives déjà entreprises seront poursuivies afin d'empêcher de nouvelles augmentations de la masse salariale, et de mieux doser les transferts et les subventions, en particulier dans le secteur de l'électricité. Dans ce contexte, les ressources issues des ajustements de transferts, notamment ceux en faveur d'institutions internationales, seront aiguillées vers les secteurs de la santé, la sécurité, l'agriculture et l'éducation. Le gouvernement a placé l'amélioration des indicateurs sociaux au cœur de ses priorités, comme en témoigne son engagement à consacrer 34 % des dépenses primaires financées sur ressources intérieures à des initiatives en faveur de la réduction de la pauvreté.

### *Réformes fiscales et douanières*

**Les réformes des administrations fiscale et douanière occupent une place centrale dans la stratégie d'accroissement des recettes intérieures engagée par les pouvoirs publics.** Pour atteindre les objectifs de recettes, les actions envisagées au niveau de l'administration fiscale visent à améliorer la gestion de la TVA et la discipline fiscale ; étoffer les infrastructures, notamment au niveau des locaux et des logiciels ; renforcer le suivi des contribuables ; moderniser les services fiscaux grâce à un recours accru aux technologies de l'information ; promouvoir les services bancaires et d'argent mobile ; et poursuivre les contrôles fiscaux. Dans l'administration douanière, l'accent sera mis sur le renforcement des cadres opérationnels, sur les services bancaires pour les transactions et leur généralisation aux bureaux de douanes, et sur les contrôles et le suivi. Les autorités jugent également pertinent d'intégrer des services fiscaux et douaniers afin de créer des synergies dans le recouvrement des recettes. L'amélioration des contrôles, la recherche d'une plus grande efficacité et d'une plus grande transparence dans les exonérations et procédures fiscales, et le remboursement des crédits de TVA permettront d'optimiser encore davantage les résultats obtenus sur le plan de la TVA au Tchad. La mise en place d'un compte-séquestre pour le remboursement de la TVA devrait participer à l'efficacité des mécanismes de la TVA.

### *Réformes de la gestion des finances publiques*

**Les pouvoirs publics se sont engagés, avec le soutien de partenaires, dans un vaste**

**programme de réformes destiné à améliorer la transparence et l'efficacité de la gestion des finances publiques.** Ces actions sont accompagnées par la mise en œuvre de la nouvelle version de la stratégie de développement et de modernisation de la gestion des finances publiques, qui s'attaquera aux facteurs de vulnérabilité existants. Une commission présidée par l'inspecteur général des finances surveillera l'évolution de la masse salariale et des réformes dans la fonction publique.

### *Gestion de la dette*

**Les autorités apprécient grandement l'aide apportée par le FMI et d'autres partenaires dans l'obtention d'assurances de financement et l'atteinte d'une phase décisive dans le processus de restructuration de la dette. Elles mettront tout en œuvre pour que ce dernier trouve une issue satisfaisante pour l'ensemble des parties.** Elles sont confiantes quant à leur capacité à concrétiser l'ensemble des accords de restructuration demandés d'ici à la première revue de l'accord au titre de la FEC. Une fois mené à bien, ce processus permettra de réduire le service de la dette et de ramener le ratio dette extérieure/recettes de 14 à 12,3 %. Par ailleurs, des avancées ont été réalisées dans la réforme du cadre de gestion de la dette, l'amélioration de la coordination entre les services techniques, et l'augmentation des ressources destinées à la correction des lacunes dans la gestion de la dette. Il convient également de souligner la création d'un compte-séquestre et la tenue de réunions régulières consacrées à la gestion de la dette extérieure. Les autorités continuent d'accorder la plus grande importance aux activités de renforcement des capacités prodiguées par des partenaires dans le domaine de la gestion de la dette.

### *Secteur financier*

**Les autorités tchadiennes sont conscientes de l'importance de renforcer le secteur financier pour pérenniser la croissance et lutter contre la pauvreté.** Des avancées notables ont été accomplies dans le renforcement du secteur, en particulier les remboursements mensuels à deux banques publiques, la CBT et la BCC, et la mise en place de contrats d'objectifs alignés sur leurs plans de restructuration. De plus, la recapitalisation partielle de la CBT sera achevée comme exigé. Dans ce contexte, les données de décembre 2020 laissent apparaître une augmentation des crédits et dépôts. En revanche, la pandémie a entraîné une augmentation des prêts improductifs ainsi qu'une détérioration des positions en liquidités et en fonds propres. Par conséquent, les autorités, en collaboration avec l'association des banques tchadiennes, envisagent la création d'une agence nationale du recouvrement de la dette en complément de la commission de recouvrement existante. Sur ce point, elles sollicitent l'assistance technique du FMI.

**Des réformes à moyen terme chercheront à réduire les vulnérabilités du secteur financier liées à la structure des fonds propres et à la gouvernance des institutions financières.** À cet égard, les autorités sont déterminées à i) réduire les parts de l'État dans les banques ; ii) soutenir la demande de la COBAC relative à des plans de rétablissement progressif des fonds propres afin de renforcer les fonds disponibles en cas de besoin ; et iii) étudier des possibilités d'augmentation de la participation du secteur privé au capital de la CBT. Afin de favoriser l'inclusion financière, les cadres de contrôle et de gouvernance des institutions de microfinancement seront renforcés, et l'accès aux services financiers et

bancaires sera facilité, au moyen notamment d'opérations en argent mobile.

### *Réformes structurelles*

**Les autorités conviennent que la création de conditions propices à une croissance à long terme plus solide et inclusive, portée par une économie plus diversifiée, exigera de renforcer la transparence et l'efficacité dans le secteur public et celui de l'électricité, d'améliorer les pratiques de gouvernance et la lutte contre la corruption, et de promouvoir le climat des affaires.** Les autorités s'efforcent d'augmenter la production et la distribution d'électricité tout en privilégiant les énergies vertes. La Société nationale d'électricité (SNE) fera l'objet d'un suivi de résultats et d'une restructuration afin d'améliorer l'offre de services publics d'une manière rentable. Les autorités tâcheront de rendre opérationnels le Conseil national de la Concurrence, l'Observatoire du climat des affaires et la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC), et de veiller au bon fonctionnement de l'Agence nationale d'investigation financière et d'autres organes anticorruptions afin de lutter contre la corruption et de renforcer l'État de droit. Les activités de renforcement des capacités restent essentielles, en particulier pour aider à la mise en œuvre de l'UNCAC et des principales réformes. Sur le plan des industries extractives, les autorités tâcheront d'accomplir des progrès en matière de transparence et de surveillance du secteur pétrolier, en s'appuyant notamment sur l'évaluation et les recommandations au titre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) 2019.

### **V. Conclusion**

Les autorités tchadiennes ont entrepris des mesures ambitieuses pour atténuer les effets de la crise de 2016, apporter des améliorations notables au cadre macroéconomique et mener à bien l'accord FEC 2017–20. Fortes de ces accomplissements et pleinement conscientes que la pandémie de COVID-19 a accentué les vulnérabilités et amoindri les avancées réalisées, elles attachent une grande importance à améliorer la viabilité des finances publiques, à renforcer la stabilité macroéconomique, et à réaliser une croissance plus pérenne et inclusive, en s'inscrivant notamment dans la stratégie régionale destinée à raffermir la stabilité extérieure et la résilience. Elles demandent aux administrateurs de souscrire à leur demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit afin de soutenir leur action et leur programme de réformes.